



**Mémoire de fin d'études
Pour l'obtention du Diplôme D'Agronomie Approfondie
Spécialisation Halieutique**

**Analyse des pratiques technico-économiques et
rationalités des pêcheurs des pertuis charentais**



Le port de Bourcefranc le chapus (photo S. Tachaires)

Présenté par : Tachaires, Stéphanie

Soutenu le : 26 septembre 2003

Devant le Jury

Mr Jean-Pierre Boude, département halieutique ENSAR.

Mme Carole Ropars, département halieutique ENSAR.

Mr Gérard Biais, IFREMER.

Mr Alain Bodoy, CREMA.

**ECOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE AGRONOMIQUE DE
RENNES**

**Institut Français de Recherche
pour l'Exploitation de la mer -
Centre de Recherche sur les
Ecosystèmes Marins et Aquacoles**

**Mémoire de fin d'études
Pour l'obtention du Diplôme d'Agronomie Approfondie
Spécialisation Halieutique**

Analyse des pratiques technico-économiques et rationalités des pêcheurs des pertuis charentais

Présenté par : Tachaires, Stéphanie

Soutenu le : 26 septembre 2003

Devant le Jury

Mr Jean-Pierre Boude, département halieutique ENSAR.
Mme Carole Ropars, département halieutique ENSAR.
Mr Gérard Biais, IFREMER.
Mr Alain Bodoy, CREMA.



Département : Halieutique

Spécialisation : Halieutique

Enseignant responsable : G. Fontenelle

Cadre réservé à la Bibliothèque Centrale

Auteur(s) : Tachaires Stéphanie

Année de soutenance : 2003

Titre du mémoire :

Analyse des pratiques technico-économique et rationalités des pêcheurs des pertuis charentais

Organisme d'accueil : IFREMER - CREMA

Adresse complète :

7, place du Séminaire 17137 l'Hourmeau

Tél : 05 46 50 06 67

Fax : 05 46 50 93 79

Courriel : gerard.biais@ifremer.fr

Maître de stage : M. Biais Gérard

Fonction : Chef du laboratoire Ressources Halieutiques

Résumé :

Dans les pertuis charentais, situés entre le continent et les îles de Ré et d'Oléron, l'espace est convoité par différents usagers maritimes. La petite pêche de cette zone, dont l'activité est régie par un système de licences, ressent de plein fouet cette concurrence. Outre cela, elle doit faire face à de nombreuses incertitudes sur son avenir: niveaux des stocks, nouvelles réglementations européennes... Dans ce contexte, le présent travail, visait l'évaluation des capacités d'évolution et d'adaptation des systèmes d'exploitation des pertuis charentais face à l'évolution du contexte socio-technique. Des embarquements et des enquêtes ont été réalisées auprès des pêcheurs de la zone. La flottille est composée de bateaux âgés mais cette pêche reste relativement attractive pour les marins. La logique de fonctionnement des entreprises a été étudiée et une typologie a été réalisée. Elle se base sur 5 critères déterminés à partir de l'analyse des enquêtes: "la polyvalence - pluriactivité", "le couple âge-succession", la santé financière de l'entreprise évaluée à partir de "la capacité d'autofinancement", "la taille du bateau comme indicateur du système de production" et "l'attachement à un métier". Il ressort de ce travail que 5 types d'entreprises peuvent être discriminés : "les polyvalents pluriactifs", "les chalutiers dynamiques", "les gros fileyeurs spécialisés" ayant tous 3 des potentialités d'évolution relativement bonnes, "le collectif chalutier" et "les pêcheurs tranquilles" (petits fileyeurs et ligneurs) qui sont limités dans leur adaptation. Cette étude a montré que le seul critère financier ne peut expliciter les capacités d'évolution d'une entreprise de pêche, celles-ci sont fortement déterminées par des facteurs familiaux, sociaux, mais aussi techniques. Il s'est avéré que pour beaucoup, l'appartenance à un groupe (les chalutiers) représentent un frein au changement, cela montre l'importance du capital culturel et symbolique dans l'avenir de la petite pêche des pertuis.

Abstract :

In the Pertuis charentais shallow area, located between the mainland and the Ré and Oléron islands, marine space is in dispute between the several stakeholders. The fishing in this area is permitted by a licencing policy and is strongly affected by the space competition. Its future is also uncertain because of the state of the fishing stocks, the new regulations which must be implemented. Given this context, this study aims to assess the evolution and adaptation abilities of the exploitation system in the Pertuis charentais facing the change of the socio-technic context. On board and at port, surveys were carried out. The fishing fleet is made up of old boats, but the fishing is attractive for the fishermen. The enterprise logic functioning as studied and a types wire constructed. They are based on 5 criteria determined from the surveys analysis: "gears uses and changes in activity", "the age-succession association", the financial state of, evaluated from the internal financing capacity", "the boat length wich is an indicator of the production system" and "the affective link to the technic used". The study shows that 5 types can be found: "several gears users or several activities enterprises", "the dynamic trawler-owners", "the large specialized netter owners", these 3 types have good abilities of change. On the contrary "the trawl attached fishermen" and "the quiet fishermen" cannot easily adapt themselves. The financial criteria cannot explain the change hability of the fishing enterprises. These are strongly determined by familial, social and technic factors. For a lot of trawlermen, to be group membership is a constraint for changing. It shows the importance of a cultural and a symbolic capital for the future of the fishing in the Pertuis charentais.

Mots clés : petite pêche, pertuis charentais, système, exploitation, potentialités d'évolution.

Modalités de diffusion à préciser obligatoirement au verso

Diffusion du mémoire

A remplir par l'auteur avec le maître de stage.

Aucune confidentialité ne sera prise en compte si la durée n'en est pas précisée.

Préciser les limites de la confidentialité ⁽¹⁾ :

Mémoire de fin d'études

Consultable sur place : oui non

Reproduction autorisée : oui non

Prêt autorisé : oui non

Confidentialité absolue : oui non
(ni consultation, ni prêt)

Durée de la confidentialité ⁽²⁾ :

Fiche de résumé du mémoire de fin d'études :

Résumé diffusable : oui non

Si oui, l'auteur complète l'autorisation suivante :

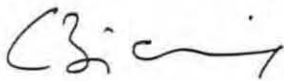
Je soussigné(e) *M^{elle} TACHOIRES Stéphanie*, propriétaire des droits de reproduction dudit résumé, autorise toutes les sources bibliographiques à le signaler et le publier.

Date : *le 12/09/03* Signature :



Rennes, le *12/09/03*

Le Maître de stage ⁽³⁾,



L'auteur,



L'Enseignant responsable ⁽³⁾,

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation du Pôle Agronomique de Rennes s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) La durée maximale de confidentialité est fixée à 10 ans.

(3) Signature et cachet de l'organisme.

REMERCIEMENTS

Ce travail sur la petite pêche des pertuis m'a beaucoup apporté tant au niveau des connaissances halieutiques, qu'au niveau des relations humaines. Le contact avec les professionnels et les différents acteurs de la gestion de la pêche dans les pertuis ont été pour moi, un véritable enrichissement personnel.

Pour tout cela, je remercie particulièrement Gérard Biais (chef du laboratoire Ressources Halieutiques de l'IFREMER de la Rochelle) et Eduardo Chia (INRA, département SAD) de m'avoir proposé ce stage. Merci Gérard pour l'encadrement de ces 6 mois, la transmission de vos connaissances et vos avis pertinents. Merci Eduardo, pour vos conseils en socio-économie et avoir su m'éclairer lorsque mon manque de formation en sciences sociales me faisait un peu défaut.

Je remercie aussi Patrick Gentien (directeur du CREMA) et Alain Bodoy pour m'avoir permis de faire cette étude en m'accueillant en stage au sein du CREMA.

Un grand merci à l'ensemble du personnel Ifremer qui m'a rendu ce stage bien agréable:

- les enquêteurs qui ont su me faire partager leur connaissance du terrain: Aurélie Nadeau, Ludovic Bouché, Hugues Evano.
- Jean-Pierre Léauté pour le rapide apprentissage sur Arcview et pour son aide en général.
- Jaques Labastie pour sa disponibilité et sa bonne humeur.
- Raymonde Emonnet, Maryvonne Thomas, Anne Boiron, Jean-Jacques Vayne et André Battaglia pour leur sympathique accueil. Merci Anne pour le travail à -5°C à 5h du matin...

Je tiens également à remercier M. Alde Grandpierre et l'ensemble du personnel du Centre Régional de Traitement des Statistique qui m'ont grandement aidé dans mon travail préliminaire de constitution de fichier. Je remercie aussi toutes les personnes qui m'ont accordées du temps et m'ont fait partager leur connaissance de la petite pêche des pertuis: le personnel du service des Affaires Economiques des Affaires Maritimes de la Rochelle, les centres de gestion Cogesco et Chargéco, les secrétaires des Comités Locaux des Pêches Maritimes (un grand merci à Carine de Marennes) pour leur disponibilité, M. Pick et M. Etien respectivement, présidents du comité local de La Rochelle et du comité régional Poitou-Charentes.

Enfin, cette étude n'aurait pu se faire sans les professionnels de la pêche qui m'ont fait partager leur expérience, leur quotidien et m'ont beaucoup appris. Je leur suis très reconnaissante du temps qu'ils ont accepté de m'accorder, de leur patience et de l'intérêt qu'ils ont pu porter à nos discussions. Je vous remercie donc tous très sincèrement de m'avoir permis de réaliser ce travail.

SOMMAIRE

Introduction	1
I. La petite pêche des pertuis charentais: contexte et problématique:	2
I.1 Les pertuis charentais:	2
I.1.1 La situation géographique:	2
I.1.2 La production halieutique:	2
I.1.3 Quelques généralités sur la pêche en Poitou-Charentes:	3
I.1.3 Les ports et points de débarquements:	4
I.2 Le cadre réglementaire de la petite pêche des pertuis:	5
I.2.1 Le chalutage dans les pertuis charentais:	5
I.2.2 La pêche aux engins dormants:	6
I.2.3 Le dragage des coquillages: coquilles et pétoncles	7
I.2.4 Diverses licences: moules, crustacés, lançons	7
I.2.5 La pêche à la civelle:	8
I.3 Les principaux projets en cours ou récents affectant les zones de pêche des pertuis:	8
I.3.1 Les huîtres en eaux profondes:	8
I.3.2 Les filières à moules du pertuis breton:	9
I.3.3 Le réensemencement en coquilles Saint-Jacques:	9
I.4 Les acteurs de la mer des pertuis: impact sur le milieu et la ressource:	9
II. Population étudiée et méthodologie:	11
II.1 Description de la flottille et évolution passée:	11
II.1.1 La structure de la flottille : les bateaux:	11
II.2.2 Les patrons de ces unités:	13
II.2.3 Evolution de cette flottille:	13
II.2.4 Les changements plus précis au sein de la flottille entre 1998 et 2002:	15
II.2.5 Conclusion : des bateaux âgés, mais une pêche encore attractive	16
II.2 Méthodologie:	17
II.2.1 Le travail à réaliser:	17
II.2.2 Les enquêtes:	18
II.2.2.1 La méthode:	18
II.2.2.2 La réalisation pratique:	19
II.2.2.2 L'adaptation au secteur de la petite pêche:	20
II.2.3 La compréhension des positions des pêcheurs sur des cas concrets:	20
II.2.4 L'analyse de l'ensemble des enquêtes: éléments de construction d'une typologie:	21
II.2.3.1 Qu'est-ce qu'une typologie de fonctionnement?	21
II.2.3.2 Limites de la méthode:	22
II.2.3.3 L'intérêt des typologies de fonctionnement pour l'étude des	22
systèmes d'exploitation halieutique:	22
II.2.3.4 La réalisation de la typologie:	23
III. Quelles sont les potentialités d'évolution et d'adaptation des systèmes d'exploitation des pertuis charentais face à l'évolution du contexte socio-technique?	24
III.1 Les principaux résultats des études antérieures sur les systèmes d'exploitation de la pêche des pertuis:	24
III.2 Les enquêtes compréhensive sur le fonctionnement des unités de production:	25
III.2.1 Histoire, famille, environnement:	25
III.2.2 Système de captures et de production:	29
III.2.3 Commercialisation:	30
III.2.4 Economie, gestion:	31
III.2.5 Les problèmes soulignés par les pêcheurs:	32
III.3 Le positionnement des pêcheurs face à des contraintes d'actualité:	33
III.3.1 Des incertitudes sur la ressource:	33
III.3.2 Les conflits d'usage:	34
III.4 Les critères de dynamique choisis:	37
III.4.1 Le choix des critères:	37
III.4.2 La polyvalence et la pluriactivité:	38
III.4.3 L'âge et la succession:	38

III.4.4 La santé financière de l'entreprise: la capacité d'autofinancement:	39
III.4.5 La longueur du bateau: indicateur du système de production	40
III.4.6 L'attachement à un métier: le comportement communautaire et les groupements d'intérêts:	41
III.5 Le changement socio-technique: ses conséquences:	42
III.5.1 Le changement de technique:	42
III.5.2 Les modifications de mode de commercialisation:	43
III.5.3 La volonté de changement de technique: un dynamisme peu partagé:	44
IV. Typologie des entreprises de petite pêche des pertuis:	44
IV.1 Type 1: " les polyvalents-pluriactifs " [8 enquêtes sur 30 correspondent à ce type]	45
IV.2 Type 2: "les chalutiers dynamiques" [4 enquêtes sur 30 appartiennent à ce type]	46
IV.3 Type 3: " les gros fileyeurs spécialisés" [2 enquêtes sur 30 appartiennent à ce type]	47
IV.4 Type 4: "les immobilistes du collectif chalutier" [9 enquêtes sur 30 appartiennent à ce type]	48
IV.5 Type 5: "les pêcheurs tranquilles"[6 enquêtes sur 30 appartiennent à ce type]	50
IV.6 La dynamique entre types:	52
IV.7 Comparaison avec les typologies précédentes:	53
IV.8 Extension de la typologie à la population:	53
IV.9 Discussion sur la méthode:	54
Conclusion	55
BIBLIOGRAPHIE	57

Quelques compléments bibliographiques sur la zone d'étude

Liste des tableaux et des figures

ANNEXES

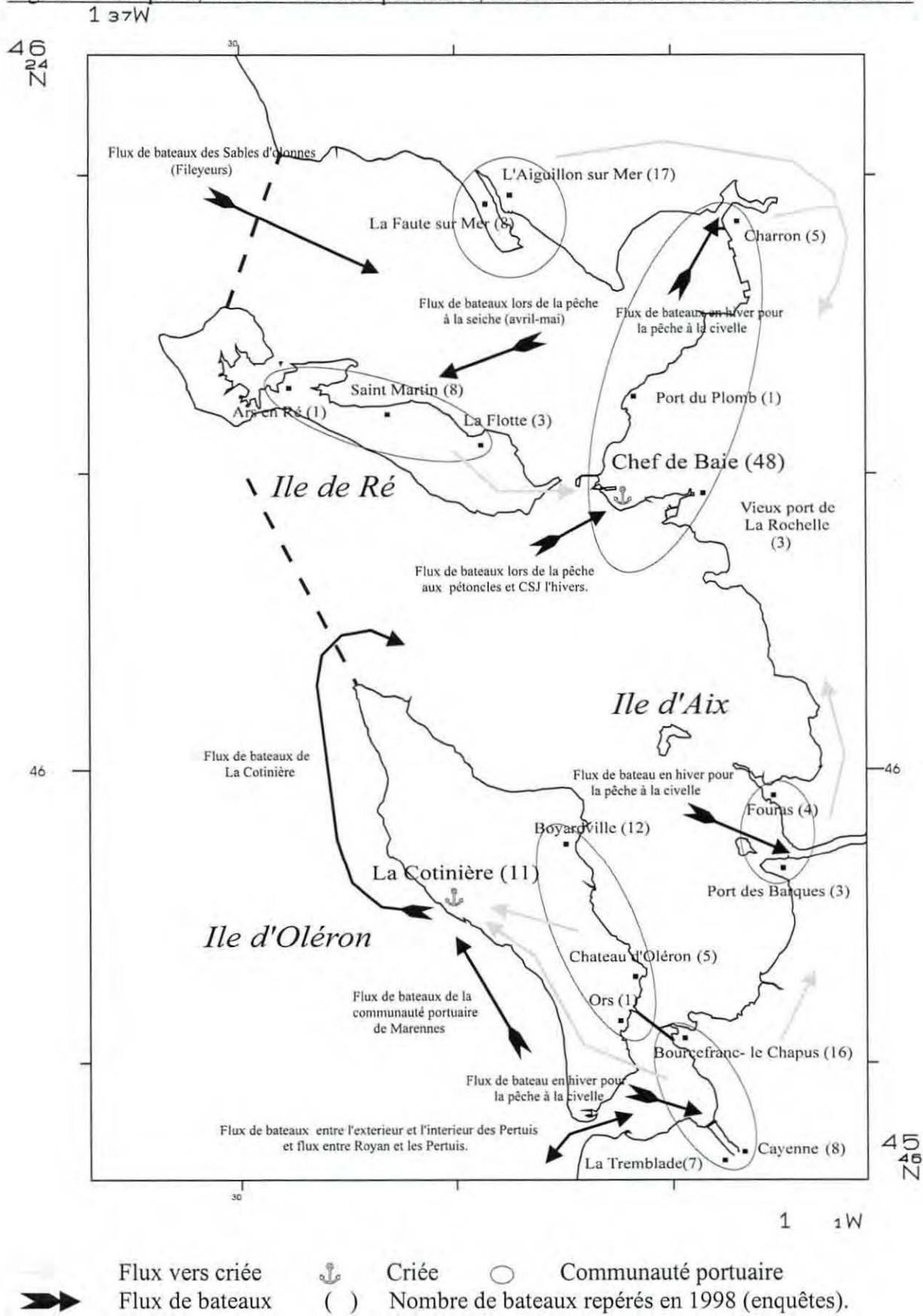
INTRODUCTION

Les pertuis charentais constituent une zone de production halieutique originale et privilégiée. Situés entre le continent et les îles de Ré et d'Oléron, ils bénéficient d'une situation géographique idéale pour l'activité d'une flottille de petite pêche: la zone est productive, mais aussi protégée pour la navigation. Cependant, cette zone est le siège d'autres activités, la production du bassin ostréicole de Marennes-Oléron est notamment une activité importante dans la région. Le tourisme, reposant sur l'attrait des îles et la typicité du littoral charentais, connaît aussi un fort développement. Ces activités sont en interaction en particulier pour l'usage de l'espace. Un projet d'implantation d'une culture d'huîtres en eaux profondes dans cette zone a notamment suscité un conflit entre ostréiculteurs et pêcheurs. Il est alors apparu nécessaire de mieux connaître le secteur de la petite pêche des pertuis afin de mieux comprendre les contraintes imposées aux pêcheurs par ce type de projet. C'est dans ce contexte que le projet ISPOP (Interactions Socio-Techniques entre Pêche et Ostréiculture dans les Pertuis charentais) du programme LIT'EAU du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a vu le jour afin de déterminer et d'analyser les interactions entre pêche et ostréiculture autour du projet de cultures d'huîtres en eaux profondes démarré dans le pertuis d'Antioche. L'émergence de ce conflit a donc initié cette étude des rationalités des pêcheurs des pertuis charentais, afin de mieux comprendre leur opposition de principe. Ce secteur d'activité est, d'autre part, soumis à de nombreuses incertitudes sur son avenir. C'est pourquoi, au vu de la multiplicité des pressions subies par la petite pêche dans cette zone et le faible avenir probable du projet d'ostréiculture en eaux profondes, l'étude a alors pris une portée plus générale sur la capacité d'adaptation des systèmes d'exploitations face aux évolutions du contexte socio-technique.

Le présent travail vise à apporter des éléments de réponse à cette question par une analyse des fonctionnements des entreprises de pêche. Afin d'appréhender les rationalités et les comportements stratégiques des pêcheurs, les entreprises de pêche des pertuis ont été étudiées à la fois sous l'angle des pratiques techniques des exploitants, mais aussi de leur comportement économique et social. L'objectif était de comprendre les unités de pêche dans leur globalité et de synthétiser l'information à travers la réalisation d'une typologie. Cette étude se situe dans le prolongement de travaux antérieurs (Burlon, 1995; Mathieu-Daudé, 1996; Moussard, 1998) qui se basaient sur l'approche système développé par Rey et al. (1997), ainsi que les travaux réalisés par l'INRA-SAD en agriculture. Outre leur actualisation, le travail avait pour objet l'amélioration de la méthodologie et a pu bénéficier pour cela de la collaboration développée entre l'IFREMER et l'INRA dans le cadre du projet ISPOP.

Après avoir présenté le contexte de l'étude et préciser la problématique, la population étudiée et la méthodologie suivie seront décrites. Dans une troisième partie, la question des potentialités d'évolution des exploitations de pêche des pertuis charentais sera abordée en précisant les caractéristiques de ces entreprises et en soulignant les conflits et problèmes rencontrés. Enfin, la dernière partie s'attachera à la construction d'une typologie de ces systèmes.

Figure 1 : Les ports, les communautés portuaires, les flux de bateaux et les flux vers les criées



Sources : Moussard (1998).

I. LA PETITE PECHE DES PERTUIS CHARENTAIS: CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE:

I.1 Les pertuis charentais:

I.1.1 La situation géographique:

Les pertuis charentais situés sur la façade atlantique du sud ouest de la France s'étendent sur environ 800 km². Cette véritable mer intérieure située entre le continent et les îles de Ré et d'Oléron est limitée au nord par le parallèle de la pointe du Groin du cou (46°47'N) et au sud par celui de la pointe Espagnole ou Pointe d'Arvert (45°47'N) (Gorichon, 1990). Les pertuis se situent ainsi à cheval sur 2 départements des régions Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire: la Charente-Maritime et la Vendée (figure 1). Le terme de pertuis charentais regroupe en réalité: le pertuis breton situé entre la Rochelle, le nord de l'île de Ré et les côtes vendéennes; le pertuis d'Antioche bordé à l'est par des villes comme Fouras et Marennes, à l'ouest par l'île d'Oléron; enfin le pertuis de Maumusson correspondant à l'étranglement au sud de Marennes et de La Tremblade entre le continent et la pointe de Gatseau de l'île d'Oléron. Administrativement, ils étaient auparavant divisés en 4 quartiers maritimes, du nord au sud: le quartier des Sables d'Olonne, de la Rochelle, de l'île d'Oléron et de Marennes. Ce découpage prévaut encore pour les zones de gestion des Comités Locaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CLPMEM).

La mer des pertuis charentais et ses espaces littoraux ont l'avantage de rassembler dans une même région:

- une grande variété de faciès naturels côtiers présentant pour certains d'entre eux des phénomènes d'érosion ou de sédimentation actifs,
- de fortes imbrications d'unités paysagères littorales,
- des milieux particulièrement riches et productifs, d'intérêt aquacole de tout premier plan mais aussi d'intérêts touristiques et écologiques majeurs (site internet 1, enseiht, 2003)

Cette mer intérieure est fortement soumise à des variations de conditions hydrologiques par l'arrivée de 3 fleuves côtiers: la Sèvre niortaise, la Charente et la Seudre. Ainsi, cette zone des pertuis présente des caractéristiques géographiques, hydrologiques et sédimentaires originales qui en font une zone de production halieutique privilégiée.

I.1.2 La production halieutique:

Les bassins de Ré centre ouest et de Marennes-Oléron constituent la première zone de production conchylicole européenne. La région Poitou-Charentes assure ainsi 45% de la commercialisation des huîtres creuses consommées en France. Le sud de la zone est essentiellement le lieu de production ostréicole, alors que le nord avec la baie de l'Aiguillon se consacre surtout à la mytiliculture. Les pertuis sont aussi le siège d'une exploitation de pêche artisanale qui bénéficie de conditions de navigations clémentes de par la protection des îles. Les principales espèces commerciales de la zone sont la sole (*Solea solea*), la seiche (*Sepia officinalis*), le bar (*Dicentrarchus labrax*) pêchés le plus généralement d'avril à novembre, ainsi que la civelle, stade juvénile d'anguille (*Anguilla anguilla*), les Coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*) et le bouquet commun (*Palaemon serratus*) pêchés en hiver. Les pertuis charentais sont une zone privilégiée de nourricerie pour les espèces du golfe de Gascogne, notamment pour la sole. Coquilles Saint-Jacques mises à part, les espèces ne restent pas confinées dans les pertuis, des changements saisonniers dans l'abondance liés à des migrations

apparaissent (Biais, 1999). Bourlon (1995) soulignait également l'importance de l'influence de la zone estuarienne. Certaines espèces exploitées dans la zone ont une écophase estuarienne comme la civelle. La pêche est alors sous une forte dépendance d'activités humaines qui modifient les estuaires et leurs caractéristiques.

Les pertuis subissent des phénomènes hydrologiques et sédimentaires spécifiques qui entraînent une forte productivité halieutique notamment dans les vasières car les peuplements benthiques sont abondants, ce qui contribue à une richesse en poissons et coquillages. L'écosystème n'est pas homogène dans les pertuis et Bourlon (1995, citait Désaunay, Dorel, Durand et Bellois, 1980) soulignait une différence de production entre différentes zones (figure 2). De plus, la biomasse disponible est importante, mais la fraction exploitable est relativement faible par rapport au potentiel biologique représenté par les immatures.

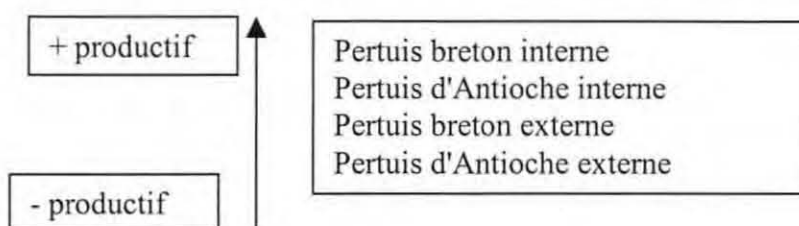


Figure 2 – Les différences de production des pertuis charentais.

Le phénomène de marées, présentant des irrégularités dans les pertuis, a des conséquences importantes sur l'activité des pêcheurs. Elle constitue une gêne dans la majorité des ports de pêche où la basse mer impose l'échouage des navires et interdit souvent leur sortie avant la mi-marée montante (Gorichon, 1990).

1.1.3 Quelques généralités sur la pêche en Poitou-Charentes:

Le secteur de la pêche pour cette région n'est pas un secteur économique négligeable. Il représentait en 1994 plus d'un million d'emplois embarqués et plus de 2000 dans les activités connexes. La pêche est caractérisée par une mosaïque d'exploitation familiale avec des intérêts communs qui sont difficiles à gérer. La présence de métiers spécialisés et concurrents montre la nécessité de mécanisme de concertation et de régulation pour gérer la concurrence et limiter l'effort sur la ressource. La production halieutique en Poitou-Charentes s'élevait en 1999 à 6000 t débarquées, soit 24 392 euros en valeur (160 000 francs). 35 espèces différentes étaient débarquées mais 25 représentent 90% des débarquements et des valeurs. Les captures par unité d'effort étaient plus élevées dans le pertuis d'Antioche que dans le pertuis Breton sauf pour les dragues à coquillages où le schéma s'inverse d'après un état des lieux réalisé par Léauté (2001). Celui-ci montrait une dominance du métier du chalut dans les pertuis et la faiblesse de la représentation des caseyeurs en raison d'une surface limitée en fonds rocheux. Il soulignait également une juxtaposition des secteurs de pêche avec l'existence de territoires de pêche par quartier maritime. Cette remarque peut traduire 2 constats:

- une autonomie réduite de la flottille, avec des bateaux qui restent donc proches du port d'attache et du lieu de débarquement.

- Et/ou - une préférence pour des secteurs dont la connaissance (carte des fonds de pêche, espèces cibles, engins) s'est transmise depuis des générations.

Les conditions de travail des courreauteurs¹ sont caractérisées par des marées inférieures à 24 h (souvent entre 8 et 15 h), des risques en mer limités car la zone est abritée et une vie de famille possible par un arrêt hebdomadaire le week-end. Ainsi, la pêche des pertuis est une pêche de petits métiers qui présente un fort caractère saisonnier par la faiblesse des apports en hiver et une forte augmentation des apports entre les mois d'avril et juin, avec une pointe en avril grâce notamment à la pêche des seiches (Gorichon, 1990).

L'organisation professionnelle de la pêche dans la zone des pertuis s'est constituée autour de 2 CLPMEM: La Rochelle et Marennes-Oléron, chapotés par le comité régional (CRPMEM) situé sur le port de Chef de Baie. Deux organisations de producteurs sont actives dans la région: le FROM Sud-Ouest et une organisation de producteurs à La Cotinière. Plusieurs coopératives de gestions spécifiques à la pêche sont aussi présentes sur la zone en appui à la gestion des entreprises de pêche: la Chargéco, la Cogescom et Atlantic 17 à la Rochelle, la Cogesco à La Cotinière et la Comaroy à Royan.

1.1.3 Les ports et points de débarquements:

Deux ports importants dotés d'une criée se sont implantés sur le littoral des pertuis: le port de la Rochelle (Chef de Baie) et celui de la Cotinière sur l'île d'Oléron. Outre ces 2 ports principaux, l'organisation de la pêche se caractérise par de nombreux petits ports soumis aux rythmes tidaux voir même de simple zone de mouillage (figure 1). Au vu de l'étendue de la zone, certains pêcheurs du nord (l'Aiguillon sur mer ou la Faute) vont également vendre leur poisson à la criée des Sables d'Olonne. Certains pêcheurs du pays royannais viennent également pêcher dans les pertuis en hiver: pêche à la civelle et campagne de coquilles Saint-Jacques et de pétoncles.

En 1993, la Rochelle était le premier port charentais concernant le volume des apports, mais ce volume a vu une importante diminution avec la disparition d'unités ou le débarquement des bateaux de pêche au large dans d'autres ports. En revanche, le port de la Cotinière était déjà à l'époque le premier en terme de valeur de débarquements (Boutteaud et al., 1994), cette position n'a fait que se renforcer avec les années. Une importante différence est à noter dans la gestion des deux ports, La Rochelle est concédée par la CCI², alors que la Cotinière est concédée par la commune de St Pierre d'Oléron. Cette différence de stratégie peut expliquer le dynamisme plus important et l'investissement plus adapté aux conditions locales du port de l'île d'Oléron.

Globalement, l'année 2002 a présenté des résultats nettement moins bons qu'en 2001 dans la région Poitou-Charentes, que ce soit en volume (-12% de débarquements) ou en valeur (-7%). Toutefois, le bilan diffère selon le port considéré. La criée de la Rochelle enregistre les moins bonnes performances des criées de la façade atlantique Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine, avec une perte de 20% de son chiffre d'affaires. Les débarquements de seiches et de bars sont en recul et les cours de la sole ont baissé. A la Cotinière, le bilan est également moins bon, mais cette criée conserve tout de même sa place de 3^{ème} en valeur sur toutes les criées de cette façade (Baranger et al., 2003).

Cependant, tous les bateaux de la zone ne bénéficient pas de ces infrastructures portuaires. En effet, les pertuis charentais ont la particularité de présenter sur le littoral un certain nombre d'échancrures et positions d'abris où se nichent de nombreux petits ports, leurs équipements étant souvent sommaires (Gorichon, 1990).

¹ La zone des pertuis est communément appelée "courreaux", par dérive les pêcheurs de cette zone sont appelés "courreauteurs".

² CCI = Chambre de Commerce et d'Industrie

La gestion administrative du secteur des pertuis est réalisée par les Affaires maritimes, en collaboration avec les comités locaux et le comité régional des pêches. Un système de licences régule l'activité des navires en conditionnant l'accès aux zones et en imposant des réglementations techniques.

I.2 Le cadre réglementaire de la petite pêche des pertuis:

L'autorisation de la pêche dans les pertuis est rendue possible par la mise en place de licences. En effet, la réglementation européenne et nationale interdit le chalutage en particulier à moins de 3 milles des côtes. Cette pratique traditionnelle dans les pertuis s'est donc vu perpétuée par la mise en place d'un régime dérogatoire.

La pêche au filet, au chalut, la drague des coquilles et pétoncles, la pêche des moules et crustacés est réglementée dans cette zone. Cette législation s'est mise en place soit pour déroger à la règle nationale ou européenne, soit pour essayer de mieux contrôler et limiter l'effort de pêche. D'autre part, les pertuis situés à l'embouchure de la Sèvre Niortaise, du Lay, de la Charente et de la Seudre, sont un lieu privilégié pour le développement de la pêche en estuaire. De la même manière que pour le côté maritime des pertuis, la pêche en estuaire constitue une pêche dérogatoire par rapport à la législation européenne. La pêche d'alevins est une pratique interdite, mais la mise en place de licences a permis de continuer cette pêche fortement rémunératrice.

Depuis 1995, les organisations professionnelles n'ont plus de pouvoir décisionnel, les Affaires maritimes doivent avaliser les décisions suite aux propositions émanant des comités locaux et délibérées au sein des comités régionaux.

Une particularité de la zone étudiée est le rattachement du port de l'Aiguillon sur mer à la réglementation et la gestion imposée par le comité local de la Rochelle. Depuis, la disparition des quartiers et la mise en place d'une gestion par département, les pêcheurs de l'Aiguillon, vendéens sont rattachés normalement aux Sables d'Olonne, mais leur antériorité de pêche dans les pertuis leur ont permis de continuer à être gérés par La Rochelle. Toutefois, aucun régime de licences n'est nécessaire pour pêcher au filet sur les côtes vendéennes ce qui complexifie la gestion des pêches sur le littoral entre la Vendée et la Charente-Maritime.

Les courreaux sont donc soumis à différents régimes de licences régis à la fois par des textes nationaux émanant de réglementation européenne et de textes régionaux adaptés à la spécificité de la zone. Le tissu réglementaire couvrant cette zone constitue une véritable toile d'araignée pour la pêche professionnelle, mais aussi la pêche de plaisance et la conchyliculture.

I.2.1 Le chalutage dans les pertuis charentais:

La licence "chalut courreau" a été créée en 1983, par arrêté ministériel 3437.P6 du 12 décembre 1983 et modifiée par différents arrêtés et instructions ministériels et préfectoraux. Cette licence créée au départ dans l'optique d'une licence "bouilleur de cru"³, s'est finalement installée comme telle dans la réglementation de la région et son maintien est aujourd'hui nécessaire pour la petite pêche dans les pertuis. Sortant "des clous réglementaires", elle correspond à une licence de pêche spéciale adoptant une réglementation spécifique pour la zone des pertuis (annexe 1). Pour l'obtenir, le bateau doit mesurer moins de 12 m et posséder

³ Une licence de type "bouilleur de cru" est une licence destinée à disparaître lorsque le titulaire du "privilège" arrête son activité.

une puissance "tolérée" inférieure à 200 Ch (150 Ch en théorie). Le patron doit également faire preuve de cinq ans d'embarquement à la pêche dans les courreaux.

Le maillage des chaluts de 50 mm pour les poissons de fonds est la limite en place, alors que la norme européenne est de 70 mm dans le golfe de Gascogne. Ceci explique les inquiétudes naissantes au sein des pêcheurs quant au maintien des caractéristiques de cette licence. Ce type de dérogation à la loi européenne risque d'être remise en cause par la direction des pêches européennes dans sa volonté de diminution de l'effort de pêche en considérant que les pertuis charentais sont une zone privilégiée de nourricerie pour les poissons démersaux.

La licence chalut courreau autrefois attribuée au patron a pendant un temps été liée au bateau dans la pratique (Bourlon, 1995), aujourd'hui, elle reste liée au patron mais un flou dans l'attribution de ces licences persiste et quelques arrangements sont parfois possibles. Toutefois, depuis un an et demi, une commission d'attribution des licences a été constituée, elle regroupe deux personnes de chaque comité local et le président du comité régional, qui examinent ensemble les dossiers de demandes. Lorsqu'un bateau se vend, si le patron arrête, alors ses licences peuvent suivre le bateau si l'acheteur remplit les conditions de navigation stipulées dans la réglementation. Dans le cas contraire, les licences retournent "au pot commun" et sont attribuées au premier de la liste des demandeurs ayant déjà un bateau et remplissant les conditions d'attribution (com. pers. M. Etien, président du CRPMEM). Le nombre de licences filet et chalut est bloqué depuis 1994.

L'application des conditions d'attribution de cette licence n'est cependant pas suivie à la lettre. En particulier, la limitation en puissance des navires de petite pêche n'est pas toujours respectée. Les enquêtes effectuées pour ce travail ont permis de constater que la puissance déclarée de certains bateaux ne correspond pas toujours à la réalité.

1.2.2 La pêche aux engins dormants:

La licence "filet" a été mise en place **en 1988**, suite au développement de la pêche au filet dans les pertuis. Cette pêche très rémunératrice dans ses premières années notamment en raison des pêches importantes de grosses soles, a vu une expansion très rapide. Une nécessité d'encadrer et de contrôler cette pêche s'est très vite faite sentir, ce qui a amené à la création de la licence de pêche spéciale aux engins dormants dans les pertuis Breton, d'Antioche et le courreau d'Oléron (décision n°2 de la commission des poissons de fonds, du 5 décembre 1988). Depuis, cette commission a été dissoute mais les textes réglementaires ont été repris; après délibération du CRPMEM de Poitou-Charentes, un arrêté préfectoral pris pour une durée de 5 ans entérine les décisions de cette délibération. L'arrêté du préfet de région Aquitaine du 15 novembre 2001 rend obligatoire la délibération 3.2001 du 21 juin 2001 du CRPMEM Poitou-Charentes pour 5 ans, qui fixe les conditions d'utilisation des filets maillants ou dérivants pour la zone des pertuis comme indiqué dans l'annexe 1. L'obtention de cette licence est aussi soumise à une réglementation pour le bateau (< 12 m et 200 Ch maximum) et le patron doit posséder une antériorité de pêche dans les pertuis de 3 ans. Deux licences existent pour les filets selon le nombre d'hommes d'équipage et le type de licence (A ou B) conditionne la longueur de filets autorisés.

Comme pour la licence chalut une certaine dérive se constate dans l'application. La longueur des filets est censée être limitée, mais dans les faits certains bateaux ne se plient pas aux normes imposées. Ainsi, la longueur des filets maillants dans les pertuis est très supérieure à celle autorisée, mais la difficulté de contrôle des longueurs est un handicap pour la bonne application de cette mesure.

M. Slomp (service économique des Affaires Maritimes de la Rochelle) souligne la nécessité d'une révision de ces textes afin d'homogénéiser la réglementation (les limites nord des pertuis étant quelque peu différentes d'une licence à l'autre) et de trouver les moyens de s'adapter à la législation européenne, mais surtout pour simplifier et clarifier la législation pour les professionnels.

1.2.3 Le dragage des coquillages: coquilles et pétoncles

La pêche à la coquille St Jacques et aux pétoncles entre, elle, dans une réglementation pas uniquement locale, mais nationale. L'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche du 2 novembre 2000 approuve la délibération 13.2000 du 26 septembre 2000 du CNPMM⁴ relative à la création de la licence de pêche de la coquille Saint-Jacques et fixant ses conditions d'attribution sur les gisements classés du littoral français et dans les eaux sous souveraineté ou juridiction française. La délibération 15.2000 du 26 septembre 2000 CNPMM a elle été approuvée par l'arrêté ministériel du 2 novembre 2000, elle crée et fixe les conditions d'attribution de la licence de pêche des coquillages autres que la coquille Saint-Jacques sur les gisements limités du littoral français. Des textes spécifiques à l'exercice de ces pêches dans les pertuis définissent à la fois les gisements de coquillages et les conditions de pêche à respecter (coquilles: arrêté préfectoral du 14 novembre 2002, pétoncles: arrêté préfectoral du 2 décembre 1997 et du 13 novembre 2002) (annexe 1). Pour ces 2 licences, le navire doit présenter les mêmes caractéristiques que pour les licences filet. En revanche, aucune antériorité de pêche n'est nécessaire, mais d'une année sur l'autre une déclaration doit être faite.

1.2.4 Diverses licences: moules, crustacés, lançons

L'exploitation par les pêcheurs professionnels d'autres espèces est également réglementée. La pêche des crustacés est soumise à licence, mais l'arrêté 5212.MMP1 du 17 novembre 1966 crée le cantonnement à crustacés des Baleines à l'extrémité nord-ouest de l'île de Ré. Des gisements de moules définis par l'arrêté préfectoral 123 du 8 juillet 1985 dans le bassin de Marennes Oléron, sont soumis à l'exploitation par un régime de licences, ces gisements étant ouverts selon l'état du stock. Il s'agit des gisements de Lamouroux, de Juliard et de Barat. Enfin, des licences collectives pour la pêche aux lançons sont délivrées par le CRPMM Poitou-Charentes pour le comité local de Marennes-Oléron. Plusieurs bateaux sont alors associés à une licence, mais un seul peut être en mer à la fois.

L'ensemble de ces licences est lié à une obligation de déclaration statistique stipulée sur chaque texte réglementaire. De plus, l'ordre d'attribution dans le cas d'un contingent de licences inférieur à la demande, se fait en priorité aux titulaires d'une licence au cours de la campagne précédente ou immédiatement antérieure. Puis les demandes nouvelles sont traitées en tenant compte des équilibres socio-économiques et notamment des antériorités de pêche dûment constatées dans le secteur d'origine du nouveau demandeur, des orientations du marché et si besoin est de la date de réception des dossiers auprès des CLPMM à condition que le patron et le bateau demandeurs respectent les conditions stipulées par la réglementation de la licence de pêche demandée.

⁴ CNPMM = Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

1.2.5 La pêche à la civelle:

La licence de pêche nécessaire à la pratique de la pêche à la civelle correspond à la licence pour la pêche dans les estuaires et de la pêche des poissons migrateurs. Cette licence instituée par l'arrêté ministériel 2063.DPMCM du 15 septembre 1993 est toujours d'actualité. Dans le bassin Charente, Seudre, Gironde, l'arrêté préfectoral du 9 février 1996 réglemente la pêche des poissons migrateurs dans la partie salée des fleuves, rivières et canaux de ce bassin. Il stipule les conditions d'exercice de cette pêche et les périodes d'ouverture (annexe 1). Pour cette exploitation, la législation est plus stricte: navire de moins de 12 m, de jauge inférieure ou égale à 10 tjb et d'une puissance maximale de 150 Ch, devant être ramenée à 100 Ch. Cette dernière condition n'est pas toujours respectée et pose le problème de l'estimation de l'effort de pêche sur cette espèce. L'engin de pêche est également réglementé: le tamis et le pibalour sous certaines conditions, sont autorisés.

A ces réglementations d'usage des engins de pêche s'ajoute le développement de projet au sein des pertuis qui modifie et limite l'accès à certaines zones de pêche.

1.3 Les principaux projets en cours ou récents affectant les zones de pêche des pertuis:

1.3.1 Les huîtres en eaux profondes:

Suite à des difficultés de production dans le bassin de Marennes Oléron, certains ostréiculteurs ont envisagé l'introduction des techniques d'élevage en eaux profondes déjà utilisées en Bretagne. Cette technique a ainsi permis en Bretagne l'abaissement des coûts de production mais aussi la réduction des durées d'élevage. La technique consiste à semer les jeunes huîtres en mer sur des fonds d'une dizaine de mètres environ, qui ne découvrent pas à marée basse. Une fois la taille commercialisable atteinte, elles sont draguées par un navire adapté, soit des chalutiers servant aux dragages des coquillages, soit des chalands spécialisés (Perrin, 1998). A l'initiative du président de la Section Régionale Conchylicole (SRC) de Marennes, en 1993, l'Ifremer a été sollicité pour étudier l'implantation de ce type de cultures marines. L'historique du projet a permis de mettre en évidence divers blocages techniques, administratifs et humains. Des alliances et oppositions au sein des ostréiculteurs eux-mêmes, atermoiements et hésitations administratives des Affaires maritimes, pétitions de la part des pêcheurs ont ralenti considérablement l'expérimentation de cette technique. Le projet n'a donc démarré concrètement qu'en juin 2000 (Darbon, Déglise, 2003). Après d'importantes tractations sur la zone d'expérimentation, une zone non optimale a finalement été choisie. Les activités maritimes ont donc été réglementées dans les zones concédées aux SRC Marennes-Oléron et Ré-Centre-Ouest. Elles sont balisées en leur centre par une bouée de marque spéciale et le mouillage, le dragage, le chalutage et la pose des filets, ainsi que toute activité sous-marine sont interdits (arrêté préfectoral 2000.00.36 du 5 juillet 2000). Les essais ont été perturbés par la grogne des pêcheurs qui revendiquaient les zones possibles d'implantation de cette technique comme des fonds de pêche traditionnelle. Les résultats obtenus étant décevants les 2 premières années, la SRC de Marennes Oléron s'est peu à peu désintéressée du projet. Ce projet est aujourd'hui au point mort.

1.3.2 Les filières à moules du pertuis breton:

La profession mytilicole est très représentée dans le nord de la zone des pertuis, notamment dans la baie de L'Aiguillon autour de ville comme Charron ou l'Aiguillon sur mer. Au vu du développement de la production de moules, la zone est arrivée à saturation, la durée d'élevage a commencé à s'allonger et les éleveurs ont commencé à chercher d'autres alternatives et d'autres zones propices à la culture des moules, le marché étant toujours demandeur. Ainsi, un projet de moules sur filières a vu le jour et s'est mis définitivement en place en 1996, malgré l'opposition des pêcheurs. Les filières ont ainsi été implantées dans le centre du pertuis breton.

Dans cette zone, la navigation et la pêche ont donc été réglementées autour de ce lotissement selon l'arrêté 64.96 du 23 juillet 1996. Tout mouillage, activité sous-marine et pêche professionnelle sont interdits dans le lotissement et dans un périmètre de 50 m autour. Cependant, le chalutage est autorisé dans la passe longitudinale NW-SE à condition de s'exercer à au moins 50 m des concessions. L'implantation de filières a ainsi représenté pour les pêcheurs la perte d'une zone de pêche et a donc nécessité le report sur d'autres zones. Les conséquences de ce type de projet sont analysées plus loin.

La conchyliculture représente donc une activité importante des pertuis aussi bien en terme de production, de résultats économiques et d'utilisation de l'espace (annexe 2).

1.3.3 Le réensemencement en coquilles Saint-Jacques:

Initié en 2002, le réensemencement en coquilles Saint-Jacques des pertuis charentais est né d'une initiative du CRPMEM Poitou-Charentes, qui après avoir observé un déclin du stock et une disparition totale de cette pêche, a voulu encourager le retour naturel de la ressource. Les coquilles Saint-Jacques et les pétoncles ont vu depuis quelques années un retour de leur stock à un niveau convenable pour la pêche. Des licences et la limitation des heures de pêche permettent de contrôler cette pêche. En raison des résultats économiques lucratifs, les responsables des pêches du secteur ont trouvé bon de soutenir le stock par un réensemencement, associé à une démarche qualité sur la coquille Saint-Jacques entreprise par l'IRQUA (l'Institut Régional de la QUALité Agroalimentaire). Ainsi en 2002, 730 000 coquilles venues de l'écloserie du Tinduff en Bretagne ont été semées dans les 2 pertuis. L'expérience a été renouvelée en 2003, avec 1 000 000 de juvéniles de coquilles de 3 cm semées. En parallèle, l'IRQUA expérimente le prégrossissement de 600 000 post-larves, le but étant d'amener les coquilles de 2 mm à la taille de 3 cm, taille à laquelle elles peuvent être semées en mer. Le CRPMEM souhaiterait dans l'avenir monter sa propre écloserie dans la région de la Rochelle, afin de s'affranchir de la dépendance à l'écloserie bretonne et de limiter ainsi les frais (com. pers. M. Etien). Ce projet représente sans doute un enjeu important pour l'avenir de la pêche des pertuis.

Il faut aussi noter que dans le pertuis Breton, l'ensemencement se situe sur une zone pour laquelle existait un projet d'implantation de filières à huîtres. Des acteurs aux intérêts pas toujours communs sont donc présents sur la bande côtière et ont une influence sur l'activité de pêche de ce littoral.

1.4 Les acteurs de la mer des pertuis: impact sur le milieu et la ressource:

Les acteurs des pertuis vont agir et entrer en compétition pour l'utilisation de 2 ressources influençant l'activité de la zone: l'eau douce, à travers l'utilisation du réseau hydrographique et l'espace maritime, par ses différents usages.

L'eau douce est un facteur déterminant pour le fonctionnement écologique des écosystèmes des pertuis, mais aussi pour l'économie de la zone. Elle a un rôle essentiel pour la ressource halieutique directement mais aussi pour la sédimentation et les caractéristiques du milieu. La quantité et la qualité des apports sont sous la dépendance de différentes activités du littoral: l'agriculture des marais, la conchyliculture et l'activité de tourisme liée à l'urbanisation. Ainsi, ces différentes pratiques vont avoir un impact sur la disponibilité en eau douce et sur la qualité des eaux se jetant dans les pertuis et donc de la qualité de l'eau de mer.

L'espace maritime va conditionner la capacité de production et l'accès à la ressource en particulier. Ce milieu est exploité par la pêche, mais il est aussi sous la dépendance des autres activités du littoral. Outre la conchyliculture, le tourisme a également son influence sur le domaine maritime des pertuis par son besoin d'une frange littorale près de la plage (Bourlon, 1995), ainsi que par la navigation de plaisance qu'il génère. De la même manière, l'ensemble de la filière nautique nécessite un espace maritime et peut entrer en conflit avec les autres acteurs de la zone littorale. Les industries portuaires disposent aussi de zones de servitudes sur le Domaine Public Maritime afin de permettre le passage des navires de commerce. L'extraction des granulats est également une activité susceptible de modifier l'espace marin des pertuis et ainsi d'en changer les caractéristiques. D'autre part, la multiplicité des métiers pratiqués peut conduire à quelques divergences d'intérêts au sein même de la pêche. Des conflits potentiels peuvent voir le jour: revendication de zones par les chalutiers et les fileyeurs qui constituent les principaux métiers pratiqués dans le pertuis d'Antioche et le pertuis Breton. La petite pêche dans les pertuis est également fortement dépendante économiquement de la pêche à la civelle. L'incertitude liée à l'avenir de ce type de pêche pousse à s'interroger sur les conséquences de la diminution de cette ressource ou de son accessibilité sur la petite pêche dans les courreaux. Le devenir de la pêche dépend donc à la fois de facteurs internes et externes (économie...) sur lesquels le pêcheur n'a qu'une influence limitée.

Les pertuis charentais sont donc l'objet d'utilisations diverses et peuvent devenir le siège de conflits d'usages. Au vu des incertitudes pesant actuellement sur l'avenir de la pêche (diminution des ressources, modifications et restrictions de la réglementation européenne...), ainsi que la multiplicité des interactions au sein de cette bande côtière, le besoin d'une meilleure connaissance de chaque acteur de la zone se fait sentir afin de gérer au mieux et conseiller les professionnels. Une étude précédente s'est déjà attachée au fonctionnement des entreprises ostréicoles dans le cadre du projet ISPOP (Favoreu, 2003), en s'intéressant à leur possibilité d'intégrer la production en eaux profondes dans leurs pratiques. Le présent travail la complète sur le fonctionnement des entreprises de pêche. L'interaction de ces 2 professions paraît aussi intéressante à étudier dans la mesure où elle conditionne en partie l'avenir de la pêche dans les pertuis.

Face à ces nombreuses incertitudes, il paraît nécessaire de s'intéresser au devenir de la pêche dans les pertuis et d'essayer de comprendre ses capacités d'évolution en regardant : comment et dans quelles mesures les pêcheurs des pertuis charentais peuvent modifier leurs pratiques face à des modifications des zones, des autorisations de pêche et aux conflits latents?

Pour cela, il convient de comprendre les pratiques de pêche et de cerner les atouts et contraintes de la profession. L'essentiel de ce travail sera ainsi de mettre en évidence les possibilités de changement dans l'activité de pêche, tant au niveau technique, que spatial, en essayant d'appréhender les conditions nécessaires à ces changements.

II. POPULATION ETUDIEE ET METHODOLOGIE:

La première étape a été de décrire la flottille des bateaux de pêche des pertuis à partir des données disponibles et d'obtenir ainsi une photographie de cette population de bateaux et de marins pêcheurs.

II.1 Description de la flottille et évolution passée:

Afin de réaliser cette étude, il a été nécessaire de déterminer les bateaux exerçant une activité de pêche dans les pertuis. Les bateaux utilisés uniquement pour la conchyliculture et les civeliers exclusifs n'ont pas été pris en compte (ces derniers ne sont pas concernés par les conflits d'usages dans les pertuis puisqu'ils n'exercent que dans les estuaires). Les navires inactifs et les petites unités des ports aux marges des pertuis n'ont été considérés que si les enquêteurs Ifremer pouvaient confirmer une activité effective dans les pertuis à un moment de l'année. Au préalable, il paraît nécessaire de visualiser l'évolution antérieure de la flottille à l'aide des travaux déjà réalisés: Bourlon, 1995; Mathieu-Daudé, 1996; Moussard, 1998. Dans un premier temps, les caractéristiques structurales de la flottille de petite pêche ont été mises en évidence à l'aide du fichier recensant les bateaux travaillant dans la zone. Ce fichier a été complété par les données du Centre Régional de Traitement des Statistiques (CRTS) sur les patrons (âge, habitation, lieu de naissance et catégorie de marins).

II.1.1 La structure de la flottille : les bateaux:

Après une consultation des calendriers de pêche des bateaux côtiers, réalisés annuellement par les enquêteurs de l'Ifremer dans le cadre du projet Système d'Information Halieutique (SIH), il a été possible de constituer à quelques incertitudes près un fichier recensant l'ensemble des navires de petite pêche exerçant une activité dans les pertuis charentais. Les critères de sélection ont été une taille maximale de 12 m (à l'exception d'un navire de 14 m, qui a toujours travaillé dans les pertuis), ce qui correspond à la législation en vigueur dans la zone et la déclaration d'une activité effective à un moment de l'année dans les pertuis. La flottille de pertuis compte donc, en 2002, 210 unités de pêche réparties dans 23 ports le long du littoral sud vendéen et charentais, depuis Les Sables d'Olonne jusqu'à La Tremblade, en passant par la Rochelle, Saint-Martin de Ré, Le Château d'Oléron ou encore Fouras (annexe 3).

Ces bateaux sont armés dans deux catégories d'armement. 197 sont armés en Petite Pêche (PP) et 13 en Conchyliculture Petite Pêche (CPP). Ils sont rattachés à quatre quartiers d'immatriculation qui correspondent aux anciens quartiers maritimes: LR (La Rochelle), LS (Les Sables d'Olonne), MN (Mareennes) et IO (Ile d'Oléron). La majorité est attachée aux quartiers de la Rochelle (37%) et de Mareennes (31%) (figure 3).

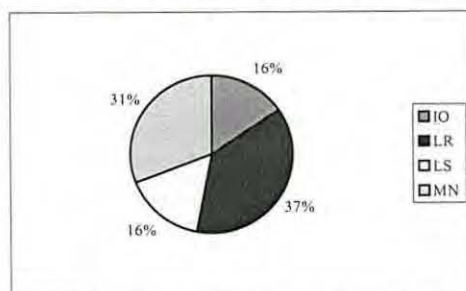


Figure 3 – Répartition de la flottille de petite pêche des pertuis selon les quartiers maritimes en 2002.

Les ports accueillant le plus grand nombre de navires de petite pêche des pertuis sont: La Rochelle (25%), La Cotinière (11%), Bourcefranc (10%) et L'Aiguillon sur mer (10%), La Rochelle et la Cotinière possèdent des infrastructures plus importantes que les autres ports et une facilité d'accès. Le reste de la flottille est très éclaté sur les autres petits ports du littoral.

Les caractéristiques moyennes de la flottille correspondent à un navire moyen de 10 m, construit en 1977 avec une jauge de 7.5 tjb, une puissance de 87 Kw et 1.7 hommes à bord. L'ensemble de la flottille présente une puissance de 18255 Kw. La plupart des bateaux sont assez âgés et la flottille est vieillissante car peu remplacée.

Dans le fichier recensant les différents bateaux de pertuis ont également été reportés les types de licences détenues par les navires (annexe 4). Le nombre délivré est supérieur à celui mentionné ici. En effet, les bateaux détenant une licence mais ne l'utilisant pas n'ont pas été conservés pour l'analyse de la pêche dans les pertuis, de plus pour la civelle, certains des bateaux ne pratiquent que ce type de pêche et n'ont pas été retenus dans cette étude.

Environ 70% de la flottille possède une licence de pêche à la civelle. La forte rémunération de cette activité suppose une importante dépendance de la pêche des pertuis vis à vis de cette activité. Des travaux précédents soulignaient déjà l'importance de cette activité à la fois pour les pêcheurs et les ostréiculteurs des pertuis (Bourlon, 1995, Mathieu-daudé, 1996, Letellier, 2001).

La flottille des pertuis peut être divisée en segments de flotte simplifiés suivant les engins utilisés: le chalut, les filets et engins fixes, les mixtes (chalut et engins dormants). Cette segmentation s'est faite à partir de la consultation des calendriers d'activité et/ou de communication directe des enquêteurs. D'après cette segmentation, il apparaît que l'activité de chalutage est la plus répandue dans les pertuis (50%), contre 38% pour les fileyeurs et engins dormants (figure 4). Cependant, certains navires associent les 2 techniques.

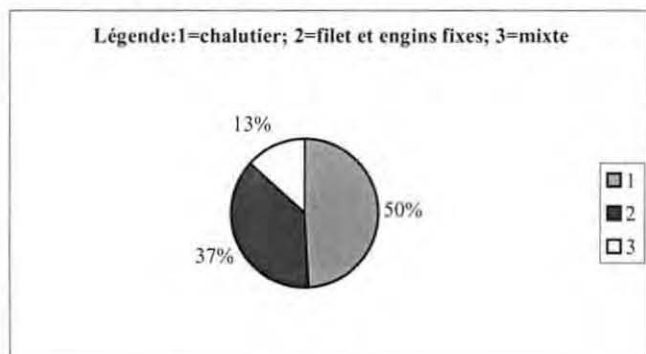


Figure 4 – Segmentation de la flottille des pertuis selon leurs pratiques en 2002.

Cette répartition des différents types de navires est cependant différente selon les quartiers d'immatriculation et donc la zone géographique du port d'attache (tableau 1).

Tableau 1 – Répartition des activités des navires selon leur immatriculation en 2002 (%).

%	IO	LR	LS	MN
1- chalut	30.3	36.7	50	73.8
2- filet et engins fixes	30.3	55.7	41.2	16.9
3- mixte	39.4	7.6	8.8	9.2

Le chalutage est visiblement très majoritaire pour le quartier de Marennes, alors que ce sont les filets et engins fixes qui dominent pour le quartier de La Rochelle. En revanche, l'activité mixte est la plus représentée sur L'Ile d'Oléron. Les discussions auprès de leurs représentants

dans les comités locaux, montrent qu'il existe parfois des divergences d'intérêts. De plus, la productivité et la nature des fonds de chaque pertuis laissent supposer des différences de pratiques entre le nord et le sud de la zone d'étude. Une différence nord-sud semble effectivement apparaître dans la mesure où la pratique des filets et engins fixes est plus répandue dans le nord de la zone.

II.2.2 Les patrons de ces unités:

Les pêcheurs des pertuis charentais sont bien souvent des autochtones et sont issus de famille de la région qui dans la majorité des cas ont exercé une activité en relation avec le domaine maritime (conchyliculture et pêche notamment). Leurs communes de naissance se situent majoritairement en Charente-Maritime (72%) et en Vendée (15%). Cependant quelques uns sont originaires d'autres régions (annexe 5).

La bande côtière des pertuis s'étend sur 2 départements: la Charente-Maritime et la Vendée. Les pêcheurs habitent généralement relativement près de leur port d'attache et 80.7 % résident en Charente-Maritime, contre 19.3 % en Vendée.

Les patrons de pêche ont en moyenne 44 ans. Les moins de 35 ans représentent 16% de la population des patrons. Malgré le déclin de la pêche, la petite pêche des pertuis reste donc encore relativement attractive pour les jeunes. La petite pêche semble être un métier pour lequel la retraite ne se prend pas forcément à 55 ans. Les patrons continuent plus tard, souvent pour améliorer le niveau de leur retraite ou simplement par amour du métier. La pyramide des âges entre 1998 et 2003 montre peu d'évolution. Seul l'effectif des plus de 50 ans a diminué ce qui représente un départ à la retraite des plus âgés (figure 5). Mais il faut aussi noter l'augmentation du nombre de pêcheur de 40-45 ans qui correspond à une entrée dans la population de patrons de petite pêche. Les pêcheurs peuvent donc devenir patrons sur une unité de pêche des pertuis à un âge relativement important.

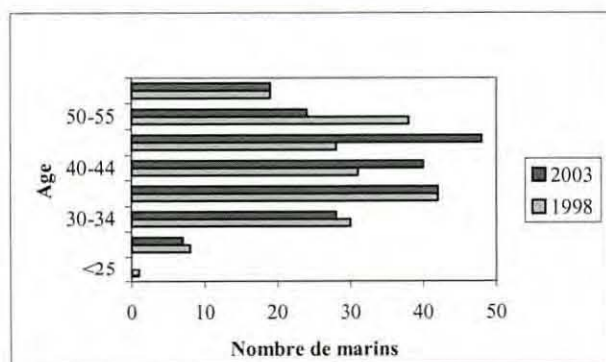


Figure 5 – Pyramide des âges des propriétaires d'unité de petite pêche des pertuis charentais en 1998 (d'après Moussard, 1998) et 2003 (fichier constitué pour cette étude).

Ce graphique montre que les pêcheurs des pertuis deviennent patron à partir de 35 ans et plus. Ils acquièrent donc au préalable une expérience en naviguant comme matelot avant d'acquies leur propre bateau.

II.2.3 Evolution de cette flottille:

L'effectif de la flotte de pêche de la Charente-Maritime est en constante diminution depuis le début des années 90 (tableau 2), aussi bien en nombre qu'en puissance motrice déclarée. De la même façon, la flotte des navires de petite pêche de ce département ne cesse de diminuer en

nombre. La plus faible diminution des puissances est à considérer avec précaution car une différence peut exister entre les déclarations et la réalité (tableau 3).

Tableau 2 - Evolution de l'ensemble de la flottille de pêche de Charente-Maritime en activité au sens du Plan d'Orientation Pluriannuel (POP) (d'après DDAM Charente-Maritime)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre	423	415	385	375	377	376	368	359	355	342	336
Puissance	51594	49853	46286	45174	47684	47035	45859	44357	44193	43034	42391
Jauge	7236	6736	6208	5939	6544	6392	6239	5940	5880	5779	5527

Tableau 3 - Evolution de la flottille des navires de petite pêche (< 12 m) de Charente-Maritime en activité au sens du POP (DDAM Charente-Maritime)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre	324	316	293	290	288	290	286	281	278	268	264
Puissance	24462	23701	21986	22229	22721	22825	22563	22366	22172	21373	21317
Jauge	2006	1955	1793	1775	1813	1812	1811	1766	1742	1675	1672

La diminution du nombre de bateaux représente respectivement une réduction de 18.5 % de l'effectif pour les moins de 12 m et de 20.5 % pour l'ensemble de la flottille de Charente-Maritime par rapport à 1992. Cette diminution se retrouve sur l'ensemble des flottilles françaises et européennes et est liée à la mise en place entre 1988 et 1992 des Permis de Mises en Exploitation (PME), du POP II et du plan Mellick. La flottille des pertuis est moins touchée par cette baisse d'effectif. Si les chiffres disponibles entre 1975 et 1989 indiquent une forte diminution, celle-ci peut avoir été accentuée par la méthode d'estimation, en particulier l'inclusion des civeliers, sans qu'il ne soit possible de le vérifier dans les sources utilisées. La flottille semble s'être globalement stabilisée en nombre ces dernières années (tableau 4). Cependant, avant 1998, les enquêtes d'activités n'existaient pas, les estimations obtenues par enquête en 1995 et 1998 ne sont pas totalement comparables au chiffre de 2002 qui correspond à un recensement. De plus, une incertitude reste sur l'activité de certains navires, ne venant qu'occasionnellement dans les pertuis. Les chiffres avancés ne sont donc pas forcément exacts au bateau près.

Tableau 4- Evolution du nombre de navires pêchant dans les pertuis pour la période 1975-2002 (adapté d'après: Geney, 1975; Gorichon, 1990; Bourlon, 1995, Moussard, 1998 et le fichier constitué pour cette étude).

Année	1975	1980	1983	1985	1989	1995	1998	2002
Nombre de navires	413	518	597	499	417	248	199	210

La possibilité d'accès au fichier, réalisé en 1998 par Moussard, permet de visualiser plus avant l'évolution de la flottille dans les années récentes.

Ainsi, la répartition du nombre de bateaux par quartier reste à peu près identique entre 1998 et 2002. La Rochelle et Marennes dominait déjà en 1998 avec respectivement 42.2 % et 31.2 % de la flottille.

Les proportions des différentes pratiques par quartier d'immatriculation ne semblent pas avoir beaucoup évolué (figure 6). En effet, déjà en 1998, les arts traînants dominaient pour le quartier de Marennes, alors que ce sont les arts dormants qui dominaient pour La Rochelle.

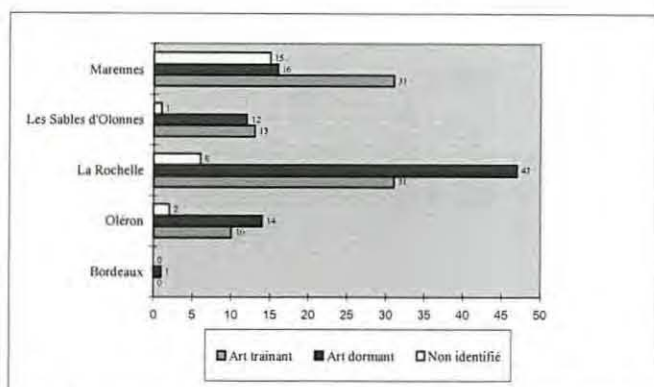


Figure 6 – Répartition des pratiques de la flottille en 1998 en fonction des quartiers maritimes (d'après Moussard, 1998).

D'autre part, il est important de noter le vieillissement progressif de la flottille. Aujourd'hui, les 2/3 des bateaux des pertuis ont plus de 20 ans (tableau 5), contre moins de la moitié en 1995.

Tableau 5 – Evolution de l'âge des bateaux entre 1989 et 1998 en % (d'après Bourlon, 1995, Moussard, 1998 et le fichier constitué pour cette étude).

%	Moins de 10 ans	10 à 20 ans	Plus de 20 ans
1995	29	27	44
1998	13	34	53
2002	5	28	68

De plus, les bateaux âgés de moins de 10 ans sont de moins en moins nombreux, la flotte n'est donc pas renouvelée par la construction de nouveaux bateaux. Certes, l'augmentation de l'utilisation des coques en plastique permet d'augmenter la durée de vie des bateaux, toutefois, ce non renouvellement de la flotte est essentiellement dû à une volonté européenne de limitation des puissances de pêche. Tant que la France n'aura pas réduit sa flotte par rapport aux différents POP, elle ne pourra pas obtenir de subventions pour la construction de bateaux neufs.

En contre partie, la puissance motrice des bateaux a globalement augmenté depuis 1995, les bateaux sont souvent remotorisés avec des moteurs plus puissants (tableau 6). Une stabilisation des puissances semble toutefois apparaître depuis 1998 (sous réserve du même biais dans les estimations).

Tableau 6 – Evolution de la puissance des bateaux entre 1989 et 1998 en % (d'après Bourlon, 1995, Moussard, 1998 et le fichier constitué pour cette étude).

%	<50 Ch	[50-100 Ch]]100-150Ch]	>150 Ch
1995	18	44	34	10
1998	8	38	40	14
2002	3	44	39	14

La comparaison des données de 1998 et de 2002 permet de mieux illustrer l'évolution de la flottille.

II.2.4 Les changements plus précis au sein de la flottille entre 1998 et 2002:

Le travail réalisé par F.X Moussard en 1998 permet de comparer de façon plus précise les changements survenus entre 1998 et aujourd'hui. Des fichiers similaires ont été créés pour ces

deux années ce qui permet de visualiser les entrées et sorties des bateaux de la flottille des pertuis, mais aussi les transmissions de bateaux et les changements de techniques. Tout comme précédemment certaines incertitudes persistent sur des bateaux lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet d'enquêtes.

Entre 1998 et 2002, 62 bateaux sont sortis de la flottille de petite pêche des pertuis contre 82 entrées et seulement quatre ont été construits entre 1998 et aujourd'hui. Ces chiffres sont à prendre avec précaution car certains bateaux travaillant en limite de zone ont pu être considérés dans cette étude et pas dans celle de Moussard ou inversement. Le flux de bateaux est cependant relativement important et montre un solde positif. Pour les différents quartiers, c'est le quartier de Marennes qui a récupéré le plus de bateaux sur ces 4 années, mais il en a en contre partie vu sortir le plus grand nombre (tableau 7).

Tableau 7 – Les entrées et sorties de flotte en nombre selon les quartiers d'immatriculation entre 1998 et 2002.

	LR	LS	MN	IO	BX	Total
Sorties	23	10	26	7	1	62
Entrées	24	17	31	10	0	82

Certains bateaux ont changé de propriétaire: 30, en tout, mais sont restés au sein des pertuis. 10 d'entre eux correspondent à une transmission familiale (en se basant sur le nom de famille du propriétaire resté le même) et 20 correspondent à un autre type de cession (tableau 8).

Tableau 8 - Les différentes transmissions de bateau dans la flottille de petite pêche des pertuis entre 1998 et 2002.

	LR	LS	MN	IO	Total
Familiale	3	4	2	1	10
autres	11	0	7	2	20

Il ne semble pas y avoir eu entre 1998 et 2002, une évolution globale des pratiques de pêche. Cependant, certains bateaux ont modifié leurs techniques; 27 ont, en effet, changé de pratiques. L'essentiel des changements correspondent au passage du métier principal de chalut à la catégorie mixte (9 navires) ou au passage de la catégorie filet et engins dormants à chalut (10 navires). Le premier type de changement concerne essentiellement des bateaux immatriculés sur l'île d'Oléron (7) et le second des bateaux de La Rochelle (5). En revanche, seulement 3 bateaux sont passés du chalut au filet. En 1998, une catégorie dragueur avait été constituée, cela rend plus difficile la comparaison car cette catégorie n'existe plus aux affaires maritimes (annexe 5).

Toutefois, ces résultats de changements de pratiques sont à prendre avec précaution, en effet, il peut y avoir des erreurs dans les fichiers constitués, notamment pour les bateaux qui n'avaient jamais été enquêtés par l'Ifremer. De plus, certains patrons de pêche possèdent des licences qu'ils n'utilisent pas, or ce critère a été utilisé parfois pour attribuer un bateau à la flottille des pertuis et le positionner dans un segment quand un doute subsistait.

Ainsi, la flottille de petite pêche des pertuis a subi quelques modifications entre 1998 et 2002 et il est intéressant de voir comment les caractéristiques des entreprises et les comportements des patrons ont pu conditionner cette évolution.

II.2.5 Conclusion : des bateaux âgés, mais une pêche encore attractive

La flottille de petite pêche des pertuis charentais ne déroge donc pas au vieillissement généralisé des flottilles en France. Les marins sont assez âgés, mais ce type de pêche reste

relativement attractif. La pêche dans les pertuis est dominée par la pratique du chalut, mais de nombreux petits métiers y sont également présents: casiers, palangres... Le filet est tout de même très représenté, cette pratique est même majoritaire dans le quartier de La Rochelle. La pêche à la civelle est très présente dans les estuaires du littoral charentais et au vu de son aspect lucratif, elle est très importante pour l'économie de la pêche de la région.

Les enquêtes réalisées ont donc essayé de couvrir la diversité de la flottille. Les changements de pratiques abordées dans cette présentation de la flottille ont été étudiées plus avant et la méthodologie présentée ci-après explique la démarche suivie.

II.2 Méthodologie:

II.2.1 Le travail à réaliser:

La description de la flottille montre une importante diversité des situations. L'étude menée visait à l'exploration de cette diversité à partir d'enquêtes compréhensives⁵ sur le fonctionnement des entreprises de petite pêche des pertuis. 4 critères ont été retenus pour établir des classes qui ne seront qu'un repère pour le choix des bateaux enquêtés:

- l'âge du patron (<45 ans, >45 ans)
- l'engin (filet et engins fixes, chalut, mixte)
- la main d'œuvre (1 homme à bord, >1 homme à bord)
- le prix du bateau (2 classes à partir de l'équation établi par Moussard (1998):

$Y = 324674 - 15862 * X1 + 70326 * X2$ avec X1: l'âge du bateau et X2: la jauge, la classe 1 a un capital de bateau inférieur ou égal à 500 000 F, la classe 2 a un capital supérieur à 500 000 F).

Cette méthode n'est employée que dans l'objectif d'établir des classes. Les valeurs obtenues ne sont qu'indicatives et cette relation n'est donc utilisée qu'à titre de classification préalable, afin de faire des catégories de bateaux à enquêter.

Le nombre de classes a donc été établi en croisant chaque critère, les uns avec les autres, 24 classes sont ainsi obtenues. Le critère "main d'œuvre" a toutefois été considéré dans un second temps, car celui-ci est très variable d'une année à l'autre. Ces classes sont établies pour tenter de couvrir la diversité de pêche dans les pertuis. Une trentaine d'enquêtes étaient réalisables dans la durée de l'étude, ce qui était estimé suffisant pour explorer cette diversité, puisqu'au moins une enquête par classe pouvait ainsi être effectuée. Ces enquêtes ont été réparties sur l'ensemble des ports d'attaches des bateaux exerçant une activité dans les pertuis (au nombre de 23, des choix ont été faits), les plus gros ports représentant le plus d'unités ont été enquêtés de préférence, mais les petits ports n'ont pas été négligés. Le nombre d'enquêtes par classe ne permet toutefois pas de considérer que les unités enquêtées constituent un échantillon représentatif de leur classe, des statistiques ne peuvent donc être fait pour chaque classe.

L'objectif des enquêtes réalisées est de retracer pour chaque patron de pêche, une trajectoire⁶ de son unité, d'appréhender ses potentialités d'adaptation et de changements de technique aussi bien en terme financier qu'en terme sociologique.

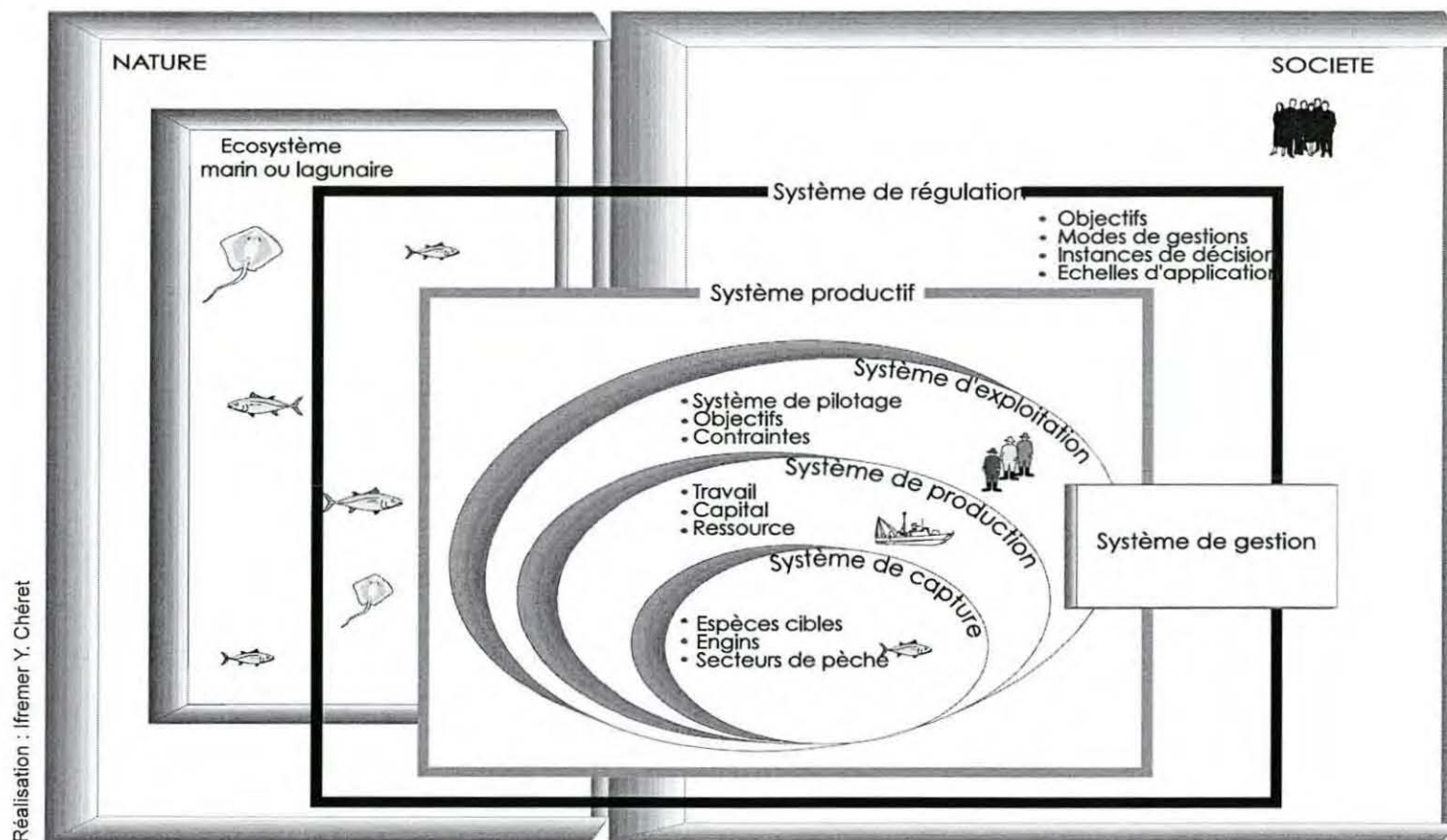
La méthodologie à suivre pour ce type d'étude en halieutique a été assez peu formalisée, c'est pourquoi notre appui en littérature vient essentiellement de travaux relevant principalement de

⁵ Le terme "d'enquêtes compréhensives" est utilisé en socio-économie pour désigner des enquêtes cherchant à comprendre les logiques de fonctionnement des entreprises.

⁶ La trajectoire de l'entreprise de pêche reprend son évolution: l'histoire du patron, son entrée dans le métier, sa carrière et les faits marquants de son activité (changement de technique, de bateau...)

Figure 7 : Le système halieutique

CADRE CONCEPTUEL DES SYSTEMES HALIEUTIQUES



Sources : Rey et al. (1997)

la science de gestion et réalisés pour l'analyse du fonctionnement des exploitations agricoles familiales.

II.2.2 Les enquêtes:

II.2.2.1 La méthode:

La méthode utilisée est largement inspirée des méthodes formalisées il y a plus de 10 ans pour l'agriculture, dans le but d'appréhender l'exploitation agricole comme un système exploitation-famille. L'esprit de la méthode est de comprendre à travers des enquêtes de terrain le fonctionnement global de l'exploitation, ses atouts et contraintes, ainsi que les raisons des choix des exploitants.

L'essentiel de la méthode s'est basée sur 2 ouvrages de références: "L'approche globale de l'Exploitation Agricole" (Bonneviale et al., 1989) et "Le Diagnostic Rapide d'Exploitations Agricoles" (Benoît et al., 1988). Ce recours à une approche système était déjà souligné comme nécessaire par Rey et al. en 1997. Il est ainsi possible d'établir un parallèle entre l'étude du système agraire ou rural et du système halieutique. Ce dernier est alors défini comme: " un ensemble coordonné d'éléments en interaction dynamique et mettant en jeu des niveaux de décision hiérarchisés, organisés par l'homme en vue de valoriser les ressources halieutiques" (Rey et al., 1997). Le système halieutique peut-être représenté par (figure 7): un système de capture, un système de production, un système d'exploitation, un système productif, un système de régulation et un système de gestion, le tout entouré par 2 unités englobantes: la nature et la société.

Considérant l'unité de pêche comme un système, la problématique est d'expliquer en quoi et comment celui-ci est organisé (système de pilotage) et par rapport à quels objectifs il est finalisé (système des finalités). C'est en ce sens que les méthodes agricoles semblent être utiles à l'étude du fonctionnement des unités de pêche.

En effet, Brossier et al. (1997) distingue au sein du système décisionnel de l'exploitation agricole: celui qui porte les finalités (le projet) et celui qui pilote l'exploitation et définit les objectifs (pilotage). Ce système décisionnel est un processus continu d'adaptations successives, ainsi la méthode se réfère au modèle du comportement adaptatif (Bonneviale et al., 1989) (figure 8).

L'approche globale de l'exploitation est fondée sur 2 principes clés:

- **l'exploitation agricole est vue comme un système**
- **les agriculteurs ont des raisons de faire ce qu'ils font**

1) L'exploitation est ainsi vue comme un système famille-exploitation en interaction avec l'environnement, et composée de sous-systèmes interagissant entre eux et avec l'environnement (figure 9):

- un système d'opérations (ou système de production) dont la fonction est de mettre en œuvre l'ensemble des opérations que nécessite la gestion des processus productifs. C'est le lieu des décisions tactiques au jour le jour.
- Un système de décision dont la fonction est de générer les décisions qui vont orienter et assurer le pilotage du système d'opérations, en fonction des finalités et des objectifs de pilotage. Il peut-être divisé en 2 sous-systèmes: le système des finalités et le système de pilotage.
- Un système d'information dont la vocation est d'assurer le couplage entre le système de décision et le système d'opération (Bonneviale et al., 1989).

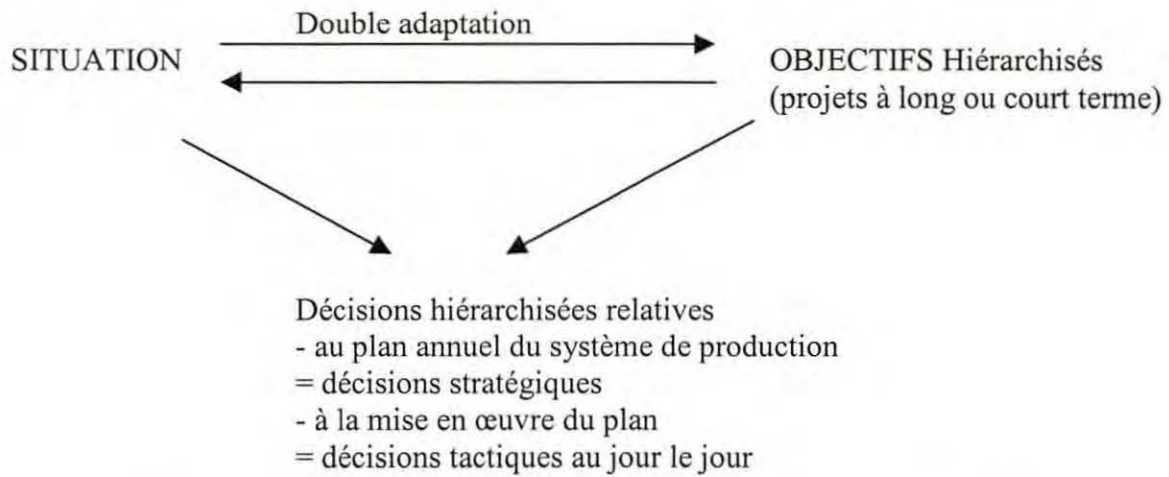


Figure 8 – Représentation schématique du modèle du comportement adaptatif (d'après Bonneville et al., 1989).

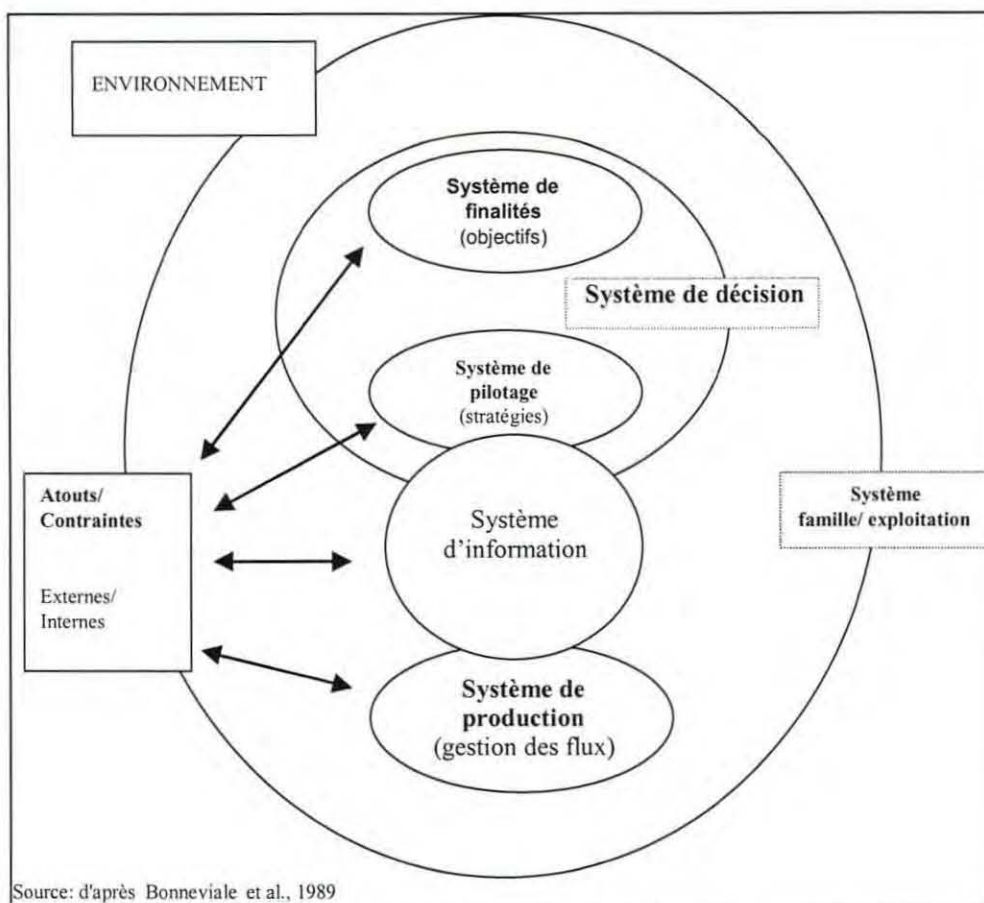


Figure 9 – Représentation des sous-systèmes du système "famille-exploitation" (Bonneville et al., 1989)

2) Le postulat dit de rationalité ou de cohérence pose comme principe que les décisions des agriculteurs relatives à leur exploitation ont un sens. Elles visent à atteindre des objectifs dans le cadre des actions perçues comme possibles par le groupe familial, compte tenu de la vision qu'il a de sa situation et des finalités fixées à l'exploitation. L'approche globale permet de hiérarchiser les objectifs, pouvant apparaître à première vue contradictoire (Bonneviale et al., 1989).

La méthode du DIGREX a également inspiré la méthodologie d'enquêtes notamment pour la partie économique où la technique des flux monétaires a été employée. Ce diagnostic se veut être complémentaire de l'approche globale.

Ce diagnostic d'exploitation permet de repérer l'ensemble des atouts et des contraintes de l'exploitation. Le but essentiel de ce complément est d'apprécier les performances des différentes activités de l'exploitation et les liens qu'elles ont entre elles (Benoît et al., 1988).

II.2.2.2 La réalisation pratique:

La démarche est fondée sur une alternance entre des phases chez l'agriculteur et des phases en salle. La stratégie développée est alors itérative et l'une des conditions de l'approche globale est la collecte homogène des informations. Cette démarche associe donc des phases d'analyse de fonctionnement du système (pour tenter d'appréhender les éléments et les flux) et d'autre part des phases de synthèse des informations (pour tenter d'expliquer le fonctionnement de ce système).

Ces phases successives jalonnent un approfondissement progressif, ce qui suppose que l'enquêteur ne soit pas tenté au départ de privilégier tel ou tel secteur. Il risquerait alors de briser la spirale méthodologique décrite en annexe 6. Le principe de l'approche globale correspond donc à différentes étapes de collecte d'information, de traitement, de validation auprès de l'agriculteur et d'approfondissement.

La finalité de l'enquête est d'arriver à établir un schéma de fonctionnement du système famille-exploitation mettant en évidence les processus de régulation, d'adaptation et d'évolution. Le schéma doit donc permettre de comprendre:

- pourquoi le système est comme il est: identifier les choix, les atouts, les contraintes, replacés dans la situation de l'agriculteur
- la dynamique du système, c'est à dire faire apparaître les articulations et interactions qui unissent les différents pôles du système (Bonneviale et al., 1989).

Un guide d'entretien a donc été élaboré dans cet esprit. Il a été constitué en distinguant 3 parties. La première consiste à mieux connaître le pêcheur et à le faire parler en entrant dans la connaissance de son entreprise, de son histoire personnelle et de ses techniques de pêche. Deux points principaux sont alors abordés:

- 1- la connaissance de l'histoire de l'entreprise, de la famille et de son environnement.
- 2- la description du système de captures et de production.

La deuxième partie s'attache à la commercialisation, l'économie et la gestion de l'entreprise de pêche. C'est dans cette partie qu'a été abordée la question des changements de pratiques et leurs conséquences. Enfin, la troisième partie consiste en une discussion plus libre avec le pêcheur sur son avenir, ses projets, les problèmes rencontrés et sa vision de l'avenir de la petite pêche des pertuis (annexe 7: guide d'entretien).

Ce type d'étude se réalise généralement en agriculture à travers 3 visites successives sur l'exploitation, mais une adaptation aux particularités de la pêche a été nécessaire.

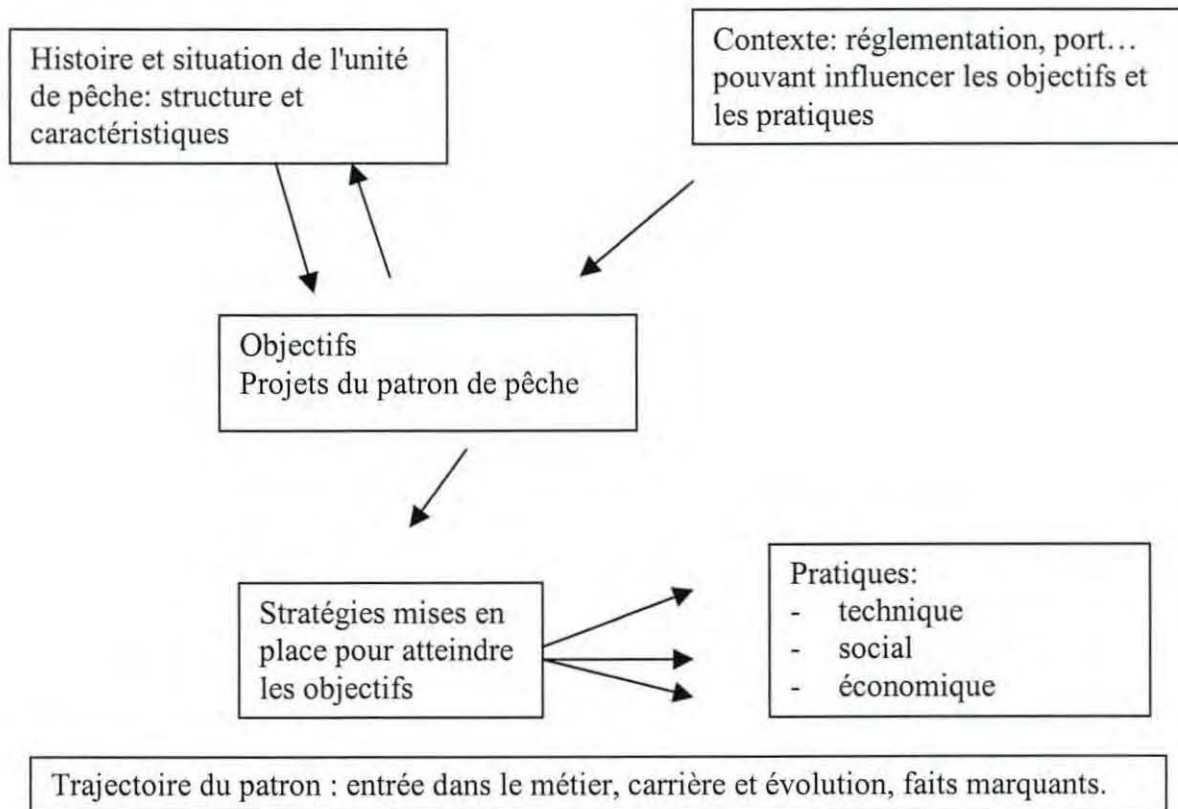


Figure 10 – Schémas des logiques de fonctionnement.

II.2.2.2 L'adaptation au secteur de la petite pêche:

Les marins étant en mer une bonne partie de leur temps, il n'est pas aussi facile de leur rendre visite que pour les agriculteurs. Les premiers contacts se sont donc effectués sur le port au moment des retours de marée, par la suite certains pêcheurs ont été contactés directement par téléphone au vu de l'étendue du territoire à couvrir. Il est aussi apparu intéressant de réaliser des enquêtes au cours d'embarquements. Cela permet de mieux cerner les conditions et pratiques de pêche dans les pertuis Charentais, mais également de créer un dialogue plus libre avec le pêcheur. Une certaine confiance s'installe ainsi. Malheureusement, faute de temps toutes les enquêtes n'ont pas pu se faire lors d'une marée. La journée de pêche dure de 8 à 16 h et le nombre d'enquêtes possibles aurait alors été largement diminué. Le premier embarquement réalisé a permis de tester l'enquête. Il s'est avéré qu'une visite unique au patron pêcheur était suffisante pour recueillir l'essentiel de l'information et que 2 ou 3 rencontres ne seraient pas possibles pour tous les pêcheurs au vu de leur disponibilité. Il avait au départ été envisagé de séparer l'enquête au moins en 2, la première visite aurait constitué en une compréhension de l'histoire de l'entreprise et une connaissance du réseau familial et social du pêcheur, puis une seconde aurait permis d'aborder des aspects comme l'économie, les comportements en cas de problèmes ou les projets et perspectives d'évolution. Cette technique n'étant pas adaptée à la pêche, une seule rencontre a finalement été réalisée avec chaque pêcheur et tous ces thèmes ont été abordés. Les exploitations ayant déjà changé de techniques ont été ciblées en particulier afin de comprendre les raisons, les problèmes et les conséquences de ces changements. L'étape de validation a été dans un premier temps occultée, puis une fois les critères déterminant les possibilités d'évolution des entreprises obtenus, les résultats ont été présentés à des comptables des centres de gestion qui ont été choisis comme experts. Ceux-ci ont accepté la pertinence des critères. L'étape de restitution ne pouvant pas se faire individuellement, il a été envisagé d'organiser une réunion regroupant les pêcheurs et leurs représentants professionnels, mais en raison des disponibilités très limitées des pêcheurs, cette idée n'a pas abouti. La restitution consistera donc en l'envoi de 2 pages résumant les tenants et aboutissants de l'étude à chaque pêcheur enquêté.

Les premières enquêtes se sont donc déroulées au cours d'embarquement, afin de mieux connaître la pêche des pertuis. Puis, les enquêtes se sont ensuite passées à quai sur le bateau, au domicile...

Le traitement individuel des enquêtes a consisté en sa retranscription intégrale dans le but de disposer d'un document de travail complet. Puis, des résumés de chaque partie de l'enquête ont été établis afin de faire une première synthèse de l'information recueillie. Enfin, un schéma global pour chaque unité de pêche a été établi afin de faire ressortir la logique de fonctionnement de chacune (figure 10).

Par la suite, des groupes de fonctionnement ont été construits au sein des entreprises enquêtées afin de déterminer des éléments pour la construction d'une typologie. Pour cela, une mise à plat des données a été effectuée pour tenter de mieux caractériser la flottille des pertuis au niveau familial, social, technique et économique et d'identifier des critères d'évolution pertinents.

II.2.3 La compréhension des positions des pêcheurs sur des cas concrets:

Afin de mieux comprendre les prises de positions des pêcheurs et leurs possibilités d'adaptations aux contraintes extérieures, il est apparu intéressant d'aborder quelques cas

concrets. Ainsi, l'enquête a permis de voir leurs réactions face à certains changements dans leur environnement et leur façon de rebondir sur ces types de problèmes. A travers l'entretien, 5 scénarii ont donc été abordés avec les pêcheurs afin de connaître leur position et leurs volontés d'adaptation:

- 1) Si la ressource en civelle diminuait (dégradation de rivières...), changement de législation dans la pêche à la civelle, qu'est-ce que cela implique pour vous?
- 2) Comment voyez-vous le projet des huîtres en eaux profondes?
- 3) Pêchez-vous près de filières à moules? Cette implantation est-elle une gêne pour vous? Dans quelle mesure?
- 4) Que pensez-vous du projet d'ensemencement en coquilles Saint-Jacques? Etes-vous impliqué? Etes-vous prêt à respecter l'interdiction de zone le temps de la pousse?

Aborder ces différents sujets devrait permettre d'appréhender les conséquences de la perte d'une zone de pêche et de voir la perception d'une solution proposée pour la pêche à la coquille Saint-Jacques.

- 5) Qu'est-ce que cela impliquerait pour vous le passage de maillage de 50 à 70 mm?

L'étude de ces scénarii a été complétée par une consultation de la partie conflits d'usage des enquêtes économiques Ifremer, réalisées dans le cadre du projet SIH, afin de mieux comprendre la position des pêcheurs face à ces problèmes.

La suite de l'analyse se veut être une étude plus globale des enquêtes afin de dégager un essai typologique.

II.2.4 L'analyse de l'ensemble des enquêtes: éléments de construction d'une typologie:

Après avoir étudié individuellement chaque entreprise, il paraît nécessaire afin de répondre à la problématique de départ de déterminer ce qui peut rendre possible ou non une évolution et une adaptation de la petite pêche à différentes contraintes. La reprise des logiques de fonctionnement des exploitants a été le support pour l'identification de critères explicatifs permettant ainsi de réaliser une typologie. Au préalable, il est nécessaire d'introduire ce qu'est une typologie, ses objectifs et sa méthode.

II.2.3.1 Qu'est-ce qu'une typologie de fonctionnement?

La typologie permet d'organiser (réduire) la diversité en fonction d'une question. Le type ou idéal type dans le langage du sociologue Weber, est "un ensemble d'individus qui possèdent des caractéristiques communes et pour les définir, on doit forcer le trait" (Chia, document de travail, 2003). Ainsi, "c'est en posant ce qui a de la signification pour nous, que l'on fonde quelque chose comme objet de recherche" et on peut définir le type idéal comme "formé par l'accentuation partielle d'un ou de plusieurs points de vue et par la synthèse d'un grand nombre de phénomènes concrets particuliers, diffus, distincts, plus ou moins présents et parfois absents dans la réalité, qui sont arrangés en fonction des points de vue partiellement soulignés, dans une construction intellectuelle cohérente" (Weber, cité d'après Jollivet, 1965). C'est la question posée au départ qui permet de décider de l'utilité d'une caractérisation des exploitations à partir de leur fonctionnement (Cerf et al., cité d'après Moussard, 1998).

La typologie de fonctionnement "consiste à regrouper dans un même type les exploitations ayant la même logique de fonctionnement. On entend par fonctionnement, l'enchaînement des décisions, orientées par les finalités de l'exploitant et de sa famille, et soumises à un ensemble d'atouts et de contraintes" (Joulie et al., 1996).

Les typologies d'exploitations agricoles selon Brossier et Petit (1977) se fondent sur le fait que l'action des agriculteurs varie en fonction des représentations qu'ils ont de leur situation

(passé) et de leur projet (avenir). Ils soulignent qu'il n'est pas possible de construire une typologie objective, scientifique utilisable dans n'importe quel but. Ainsi, "il ne peut pas exister en soi de typologie parfaite et ce n'est pas l'utilisation de modèles sophistiqués (analyse factorielle par exemple) qui la produira, la réalité socio-économique que veut appréhender une typologie ne lui est pas réductible. Il faut aussi écarter l'hypothèse qu'il serait possible de construire une typologie sans idées à priori" (Brossier et Petit, 1977).

Les typologies de fonctionnement ou de types "construits" et les typologies de types "extraits" venant de traitement statistique ne sont pas pour autant antinomiques, elles sont au contraire complémentaires. L'avantage du premier type est que l'on obtient une image dynamique des différents types d'exploitation et qu'il permet de tenir compte des finalités du système d'exploitation. En effet, le second ne répond bien souvent que partiellement à la compréhension des systèmes d'exploitation étudiés en raison de son caractère statique (Moussard, 1998).

Capillon (1985) a en partie formalisé ce type de construction typologique en agriculture. Il part du principe de base que "pour l'agronome, prendre en compte la diversité, c'est constater que les agriculteurs n'ont pas (et ne peuvent pas avoir) la même manière de produire et ce, indépendamment des seules répercussions des variations de milieu physique sur la conduite des cultures". Pour lui, la méthode se base sur la mise en évidence des choix stratégiques et de leurs déterminants, ainsi deux points sont à prendre en considération:

- la famille et l'histoire orientent (finalisent) les choix de production et de conduite.
- la cohérence des choix stratégiques est à dégager.

Deux principes guident alors les modalités d'échantillonnage:

- 1- on cherche à maintenir au sein de l'échantillon une diversité, la plus proche possible de celle de la région étudiée: en l'occurrence les pertuis charentais.
- 2- On veut pouvoir quantifier l'importance des types constitués en fin d'étude, et pour cela, il faudra se référer à un recensement ou à défaut en réaliser un.

L'étude menée répond bien au premier critère, en revanche, le 2^{ème} critère ne pourra être abordé faute de temps et l'importance des types construits dans la population ne pourra être évoqué.

II.2.3.2 Limites de la méthode:

Cette méthode présente, il est vrai, des inconvénients. Elle repose sur des enquêtes approfondies, cela pose des contraintes en terme de coût et de limitation du nombre d'enquêtes réalisable. A cela s'ajoute le fait que l'heuristique de la construction des typologies à partir des enquêtes de terrain n'est que partiellement formalisée (Landais, 1996). Ainsi, un certain flou réside encore dans la méthode et la construction des types ne peut se faire que par tâtonnement et recoupement successif.

II.2.3.3 L'intérêt des typologies de fonctionnement pour l'étude des systèmes d'exploitation halieutique:

L'exploitation d'une ressource commune, le caractère limité des ressources halieutiques et l'interdépendance des multiples usages de la zone littorale imposent une gestion et une intervention de la puissance publique. Ainsi, afin de pouvoir améliorer la gestion des systèmes halieutiques, la construction de typologie des entreprises des pêches apparaît être un bon outil de dialogue. En agriculture, les typologies améliorent le diagnostic des exploitations et les formulations de conseils technico-économiques. Elles ont aussi pour objectifs de : structurer les analyses et adapter les interventions, étudier des problèmes

techniques et aider à la conception des actions de développement (Landais, 1996). De la même manière, les typologies d'entreprises de pêche sont une aide à l'amélioration des connaissances de l'exploitation, afin d'adapter les règles de gestion aux particularités de l'exploitation. Le diagnostic des exploitations à l'échelon des systèmes halieutiques suppose un cadre de représentation simple et global, pour éviter le particularisme et donner une bonne vision des problèmes généraux. Les typologies ont donc pour objet d'éclairer les prises de décisions et d'aider à une réflexion sur les objectifs de la gestion (Moussard, 1998).

II.2.3.4 La réalisation de la typologie:

Suite à ces considérations sur les typologies de fonctionnement, il est apparu important de préciser la question qui a été la ligne directrice de la typologie. Nous avons donc tenté à travers la formation de types de répondre à la question suivante: "Quelles sont les potentialités d'évolution des systèmes d'exploitation des pertuis charentais face aux évolutions du contexte socio-technique?". Pour cela, l'identification des critères d'évolution et d'adaptation des exploitations de pêche étudiées ont été une première étape. Pour chaque entreprise, ses potentialités d'évolution ont été évaluées et les caractéristiques permettant de l'estimer ont été notées. Les critères les plus fréquents et pertinents dans cette analyse ont donc été retenus comme critères déterminants l'évolution. Le positionnement de chaque entreprise par rapport à ces critères a ensuite permis un premier regroupement des unités de pêche. Une étude plus précise des pratiques de chacun dans ses techniques et son comportement social et économique permet de préciser ces groupes, de les remanier en plaçant dans le même type les entreprises présentant les mêmes modalités des différents critères et les pratiques les plus proches. La démarche est ici itérative, le positionnement des entreprises face aux critères retenus, ainsi que les pratiques des patrons de pêche sont passés en revue plusieurs fois afin d'arriver à la constitution de type.

II.3 Le choix des personnes à enquêter:

Comme indiqué précédemment, le choix des personnes enquêtées a suivi une logique de "balayage" de la diversité. Grâce aux classes préétablies selon les critères de métiers, d'âge, de valeur du bateau et de nombre d'hommes d'équipages, les 30 enquêtes réalisées ont cherché à couvrir cette diversité. Toutes les classes établies ont été couvertes à partir des 3 premiers critères. Le nombre d'hommes d'équipage s'est avéré être un critère très variable dans l'année, mais aussi d'une année sur l'autre. Pensant aller rencontrer un pêcheur dont le bateau était armé par deux hommes d'équipage, le patron était depuis quelques mois seul à bord. Il n'a donc pas toujours été facile de couvrir parfaitement la diversité des exploitations selon les critères choisis. Dans chacune des classes prédéfinies, une à trois enquêtes ont pu être réalisées. Il a été difficile de cibler à priori des pêcheurs ayant déjà changé de technique, des erreurs et des différences de système de codage dans les fichiers de 1998 et 2002 ont posé problème. Le "bouche à oreille" a donc été utilisé pour déterminer quelques unes de ces entreprises et 9 patrons ayant changé de techniques ont pu être rencontrés.

Ainsi, après avoir posé les bases de l'étude et décrit de façon sommaire la flottille de petite pêche des pertuis, il est possible d'essayer d'analyser et de mieux comprendre le fonctionnement des unités de pêche à partir de l'exploitation des enquêtes complètes.

III. QUELLES SONT LES POTENTIALITES D'EVOLUTION ET D'ADAPTATION DES SYSTEMES D'EXPLOITATION DES PERTUIS CHARENTAIS FACE A L'EVOLUTION DU CONTEXTE SOCIO-TECHNIQUE?

III.1 Les principaux résultats des études antérieures sur les systèmes d'exploitation de la pêche des pertuis:

Des travaux précédents traitant du système d'exploitation de pêche dans les pertuis ont dégagé des caractéristiques de ces systèmes et ont cherché à analyser les comportements des chefs d'exploitation, l'intervention de la famille et l'influence de l'environnement. Ces études avaient pour objectif d'améliorer les connaissances et d'être une aide à la gestion des pêches. Il est donc intéressant de faire le point sur leurs principaux résultats.

L'analyse du système d'exploitation de la pêche des pertuis menée par Bourlon (1995) met l'accent sur 2 points essentiels:

- la place de la famille (caractère familial de l'activité) et
- la place du port dans le système productif.

La famille est apparue comme ayant un rôle fondamental dans l'organisation du temps de travail, l'accès au capital, la répartition des revenus, ainsi que pour l'accès à l'information. Elle intervient ainsi dans les profils portuaires, c'est à dire qu'elle influe sur les caractéristiques du groupe de pêcheurs du port et contribue à la construction de son image. Bourlon a noté qu'au sein de chaque famille, il existait des grands types de pêche. L'activité de chalutage dans les pertuis semblait ainsi se transmettre entre générations au sein de la famille. La main d'œuvre familiale distinguait les différents types de pêche. Dans les systèmes de captures dirigés vers les arts dormants, elle servait essentiellement à la manipulation des engins de pêche. Pour les chalutiers ou certains caseyeurs, la famille contribuait fréquemment à la commercialisation des captures. La place de la femme dans certaines exploitations est apparue très importante. Elle peut pour certaines apporter des capitaux (ou un salaire) et s'occuper de la gestion de l'entreprise, pour d'autres, la femme travaille au sein de l'exploitation et tient aussi la comptabilité. Dans ces deux cas, la femme intervient dans la prise de décision (Mathieu-Daudé, 1996).

La famille marque ainsi un espace littoral autour du port pour former des communautés portuaires. La famille, par son ancienneté, son rapport à la pêche, son origine portuaire, positionne le pêcheur au sein des communautés portuaires littorales. Elle oriente la disposition du marin vers les différents métiers (rôle de la famille dans l'acquisition du savoir faire), de même que ses prises de positions (accès au capital, choix du système de capture) (Bourlon, 1995). Les communautés portuaires ainsi détachées se distinguent notamment par les zones de pêche fréquentées, la présence ou non d'une criée ou encore par la présence d'autres activités comme la conchyliculture. Bourlon (1995), souligne aussi outre ces communautés portuaires, la formation de groupements d'intérêts. Ils se structurent autour d'un système de capture, une appartenance portuaire et de réseaux relationnels hérités d'un passé familial. Trois dimensions importantes de l'environnement pour les systèmes d'exploitation de pêche sont donc déterminants: la famille élargie, les communautés portuaires et les groupements d'intérêts. Ces différentes considérations sur le système d'exploitation l'ont donc amené à dégager trois stratégies individuelles principales, la stratégie opportuniste où le niveau des captures est important, la stratégie de la sécurité, au sein de laquelle le taux de marge est satisfaisant et ses variations sont limitées, enfin l'excellence, où la capacité de production est forte avec un mode de commercialisation dégageant des marges importantes de façon sûre.

Mathieu-Daudé (1996) cherchait à travers la reconstitution des comptes d'exploitation à mettre en relation des déterminants économiques et des critères sociologiques. Elle a ainsi



Figure 11 – Le travail à bord d'un chalutier de petite pêche des pertuis : Le Redoutable (photo S. Tachoures).

montré que les résultats économiques ne sont pas les seuls déterminants de la conduite de l'exploitation. Deux grandes catégories d'entreprises ont été mises en avant: les systèmes évolutifs et les systèmes stabilisés. Au sein de chacun, Mathieu-Daudé (1996) distinguait les exploitations cherchant à maximiser leurs chiffres d'affaires, à travers la maximisation des quantités pêchées, et celles cherchant plutôt la minimisation des coûts par un allègement des consommations intermédiaires. Il est aussi important de noter que les exploitations diversifiées avaient pour activité dominante le chalutage.

L'objectif de Moussard (1998) était de réaliser une typologie dans le but de servir d'outil dans la gestion de la flottille des pertuis. Cette étude distinguait 5 grands types d'exploitation:

- 1- les systèmes d'exploitation répondant à une minimisation du couple travail/capital regroupant des petits fileyeurs ou ligneurs.
- 2- Les systèmes d'exploitation pluriactifs. Ces systèmes minimisent leur investissement dans la pêche et possèdent une source de revenus extérieure comme la conchyliculture ou une autre activité, de la femme de l'exploitant ou dans l'immobilier.
- 3- Les systèmes d'exploitation à caractère familial très marqué intensifiant le travail et éventuellement le capital.
- 4- Les systèmes d'exploitation en voie de stabilisation, où l'expérience du patron est inférieure à 15 ans et qui sont souvent des chalutiers polyvalents.
- 5- Les systèmes d'exploitation stabilisés, l'expérience du chef d'exploitation est supérieure à 15 ans et leur système d'information est développé.

L'ensemble de ces caractéristiques du système d'exploitation des pêcheurs des pertuis ont servi de base à mon travail. Ainsi, l'évolution de ces caractéristiques quelques années plus tard sont intéressantes à visualiser.

III.2 Les enquêtes compréhensive sur le fonctionnement des unités de production:

Les enquêtes se sont déroulées entre la mi-avril et la mi-juillet 2003. 30 enquêtes ont été réalisées dont six au cours d'embarquements (figure 11) à bord de trois chalutiers, un fileyeur, un caseyeur et un mixte (pratique dominante du chalut, mais pêche de la seiche au filet en mars et avril). Un 7^{ème} embarquement était prévu, mais les conditions météorologiques n'ont pas permis de sortir en mer. L'étude individuelle des enquêtes a permis de mieux caractériser la flottille de petite pêche des pertuis, tant au niveau social, que technique et économique.

III.2.1 Histoire, famille, environnement:

L'entrée dans le métier:

Les pêcheurs enquêtés ont globalement une origine sociale liée au milieu maritime et bien souvent à la pêche. En effet, seuls cinq patrons enquêtés ne sont pas issus du milieu maritime et 22 pêcheurs viennent directement d'une famille de pêcheurs ou de pêcheurs-ostréiculteurs. Trois ont débuté un métier à terre, puis après licenciement ou ras le bol du métier exercé à terre, le goût de la mer leur est revenu; leurs parents ayant pratiqué le métier. Toutefois, une différence semble apparaître selon les métiers pratiqués:

- Trois fileyeurs sur dix ne sont pas issus du milieu maritime, alors que cette proportion est moindre pour les chalutiers et inexistantes pour ceux pratiquant des métiers mixtes. Le développement des filets a probablement permis la venue à la pêche de personnes extérieures à ce milieu. Cette hypothèse est renforcée par le fait que les trois pêcheurs ayant exercé une profession à terre avant d'être marins ont opté pour le métier des filets.

- Le chalut apparaît être la pêche traditionnelle dans les pertuis, aux dires des pêcheurs utilisant cet engin: "le chalut a toujours existé et s'il existe encore, c'est qu'il y a une raison". Cette technique nécessite d'après eux, une meilleure connaissance de la zone, notamment des fonds pour ne pas accrocher le chalut. Il requiert une bonne expérience de terrain pour savoir dans quelle zone il est plus intéressant d'aller traquer le poisson selon les conditions météorologiques, la saison, la marée...

Le début dans la profession peut se faire selon différentes modalités. La première est d'être matelot quelques temps et d'acheter un petit bateau pour pratiquer la pêche à la civelle en hiver. Après une phase de capitalisation, ils investiront dans une unité de pêche plus importante.

Un autre cas est la transmission familiale. Le jeune acquiert directement un outil de production performant et bénéficie de l'expérience de son père. Ces deux types de début dans le métier étaient déjà mentionnés par Moussard (1998). Toutefois, certains patrons peuvent avoir travaillé à terre dans un premier temps et, comme pour les pêcheurs du premier type, avoir capitalisé pour l'achat d'un bateau.

Le niveau de formation:

L'enquête révèle un niveau de formation relativement faible pour les pêcheurs des pertuis. La plupart ont arrêté l'école entre la 5^{ème} et la 3^{ème} et ont ensuite fait l'école maritime (actuellement appelé Ecole Maritime et Aquacole, EMA). Toutefois, parmi les plus anciens certains ne sont pas passés par cette formation, elle n'était pas obligatoire à l'époque, ils ont passé directement leurs brevets de pêche sans année d'école. Parmi les pêcheurs enquêtés seulement deux marins ont un niveau d'étude supérieur (un niveau bac).

Proportion de patrons ayant pratiqué différents métiers principaux:

Outre les pêcheurs ayant changé de technique de pêche principale alors qu'ils étaient patrons, s'y ajoutent ceux qui ont pratiqué d'autres techniques en étant matelots par exemple, ou en travaillant sur des bateaux de pêche au large.

Globalement, la moitié des marins ont déjà pratiqué une autre technique de pêche principale, qu'ils exercent actuellement le filet ou le chalut. Cela peut être un atout dans leurs possibilités d'évolution, en effet, le fait de connaître une autre technique permet sans doute de pouvoir envisager de la pratiquer, alors que le changement est plus difficile lorsqu'on ne connaît pas d'autres métiers.

Pluriactivité:

La pluriactivité ne se retrouve que chez les fileyeurs et chez un "mixte" de l'échantillon enquêté. Deux pêcheurs pratiquant la pêche des engins fixes et un conchyliculteur-pêcheur ont investi dans une poissonnerie. Un autre fileyeur possède une seconde activité en dehors de l'activité maritime. Seul un "mixte" pratique la conchyliculture en plus de la pêche. Un chalutier fait les marchés tous les jours, on peut assimiler cela à la tenue d'une poissonnerie, mais c'est le seul parmi les chalutiers à avoir une autre activité en appui à la pêche.

Il apparaît ainsi que les chalutiers sont moins enclins à diversifier leur activité. Cela est sans doute lié au temps passé en mer qui est plus important au chalut qu'au filet, cela leur laisse moins temps pour développer une autre activité. Toutefois, lorsque le pêcheur possède aussi une poissonnerie c'est souvent sa femme qui s'en occupe.

Intervention de la famille dans l'entreprise:

Pour 13 pêcheurs sur 30, la femme a un rôle important dans le suivi et la tenue de la comptabilité. En revanche, la famille n'est pas présente dans toutes les entreprises au sein du système de production: cinq pêcheurs déclarent que leur famille, généralement leurs femmes, les aident pour la commercialisation de leurs produits et six marins ont leur enfant embarqué avec eux au moins un moment de l'année. Les jeunes encore à l'école maritime viennent en mer avec leur père généralement en été, ce qui soulagent le travail du patron, mais n'influencent pas le système de capture. La commercialisation prise en charge par la femme est à la fois une façon de mieux valoriser le produit de la pêche, mais aussi, une manière "d'occuper" la femme du pêcheur et de valoriser son travail. Globalement, ce sont souvent pour les mêmes bateaux que l'on retrouve une intervention de la femme pour la commercialisation et la tenue des comptes, ainsi que la présence d'un fils à bord. Quelques entreprises de pêche montrent donc ainsi un caractère familial assez marqué, mais elles sont minoritaires. Ainsi, un type d'exploitation où la femme apporte des capitaux extérieurs pour la famille et s'occupe de la gestion n'a été rencontré que pour deux unités. Ces deux cas ne relèvent pas d'une décision de couple, la femme travaillait dans ce secteur avant leurs rencontres. La compagne n'a alors que peu de poids dans la prise de décision. A l'inverse, en 1996, Mathieu-Daudé avait rencontré une proportion relativement importante d'entreprises où le travail de la femme et son intervention dans les décisions étaient déterminants. Le fait de ne pas retrouver la présence de ces entreprises peut être un biais de l'échantillon ou correspondre à un réel changement des mentalités. Si la femme travaille à l'extérieur, elle devient totalement indépendante de l'entreprise et au vu de l'incertitude dans l'avenir de la pêche, elle laisse son conjoint gérer l'entreprise afin de consacrer plus de temps à d'autres activités. Lorsqu'elle ne travaille pas en revanche, elle s'investit totalement dans la gestion et la prise de décision est alors partagée avec le pêcheur. De plus, le développement de la délégation des comptes aux centres de gestion et aux comptables montre aussi ce changement dans les mentalités et engendre sans doute une modification du système de prise de décision où le conseiller économique est le centre de gestion ou la structure habilitée et moins le cercle familial.

Environnement social et portuaire:

Globalement, très peu de pêcheurs enquêtés changent de port d'attache (nous considérerons comme port d'attache, le port dans lequel le pêcheur rentre le plus fréquemment). Trois ont déclaré avoir changé, soit pour des raisons d'infrastructures plus performantes dans le nouveau port (venue à La Rochelle), soit pour changer de zones de pêche (venue à la Cotinière). Un seul pêcheur a déclaré ne pas avoir de port d'attache réel, il change régulièrement. Toutefois, par la succession des métiers pratiqués dans les pertuis, un même bateau change généralement de port plusieurs fois dans l'année. La pratique des civelles impose d'aller mettre le bateau au mouillage dans les estuaires, la drague des coquillages fait que beaucoup de bateaux viennent à La Rochelle à cette époque, car le port est plus proche des meilleurs gisements. De la même façon, les marins pratiquant la pêche aux céteaux en dehors des pertuis vont en été à la Cotinière pour limiter les frais et temps de route. Ce statisme dans les ports d'attache démontre un certain attachement à leur zone d'origine. Ce phénomène permet le développement de réseaux de communication plus étroit au sein de chaque port et la formation de communauté portuaire comme le mentionnait Bourlon (1995). L'hypothèse d'un "effet port" sur le choix des techniques de pêche peut alors être faite. A Bourcefranc, par exemple, les bateaux de petite pêche ne pratiquent que le chalut.

Collaboration entre patrons:

L'existence d'une collaboration entre patrons de pêche pour le travail, les zones de pêche ou encore les quantités prises a été abordée lors des enquêtes. La plupart ont déclaré échanger des informations, seuls quatre ne le font pas du tout. Cependant, pour certains la collaboration déclarée semble tout de même très limitée, cela peut s'arrêter à quelques discussions plus ou moins informelles sur la pêche du jour sachant que la vérité n'est pas toujours échangée au cours de ces discussions. La pêche semble donc rester un métier où l'individualisme règne. Toutefois, quand d'autres de la famille sont dans la pêche, on note souvent une coopération familiale. De plus, les collaborations déclarées par les pêcheurs montrent que la communication entre ports est plus importante dans le sud du département que dans le nord. Pour les ports de l'Aiguillon et la Faute, la moitié des personnes interrogées ne collaborent avec personne, ceci peut-être lié à un biais de l'échantillon, le nombre de pêcheurs rencontrés étant faible (4). Pour la Rochelle, l'entraide apparaît rester au sein du port et rares sont ceux qui travaillent avec des pêcheurs d'autres ports. En revanche, l'ensemble des ports de l'île d'Oléron (Boyardville, St Trojan, la Cotinière...), les ports autour de la ville de Marennes: Bourcefranc, Port-des-Barques, la Cayenne ou encore la Tremblade, ainsi que Royan semblent montrer des échanges entre marins plus nombreux que dans le nord. Si l'individualisme est une réalité, il se manifeste essentiellement dans la faiblesse du partage des informations concernant le lieu de pêche, la technicité (moteur, type de filet ou chalut...), cette dernière information se discute tout de même entre pêcheurs présentant des collaborations même si certains "conservent leurs petites astuces". Une solidarité existe cependant au sein de la pêche en cas de défaillance en mer.

Participation aux organisations professionnelles:

Les organisations professionnelles présentes pour la petite pêche sont les comités locaux et régionaux des pêches, les syndicats et les organisations de producteurs (OP). Les OP ne présentent que peu d'avantages pour ce secteur de la pêche. En effet, les cotisations servent essentiellement à financer les retraits de poisson, or la petite pêche propose du poisson du jour ou de la veille selon l'heure de la vente, le poisson vendu est du poisson très frais et de qualité, il ne part donc que très rarement au retrait. Les pêcheurs des pertuis ne voient donc pas l'intérêt d'adhérer à cette structure, de plus beaucoup semblent contre ce système, ils ne comprennent pas qu'on puisse "pêcher du poisson pour le mettre à la poubelle". Seuls ceux bénéficiant des labels comme le label "bar de ligne" ou "maigre de ligne" trouvent un intérêt à adhérer aux OP puisque ce sont eux qui gèrent une partie de la démarche (pin's à apposer sur l'ouïe du poisson par exemple).

La plupart des chalutiers participent aux réunions des comités locaux (12/14), cette proportion est moindre pour les "fileyeurs/engins fixes" interrogés (6/10) et 5 sur les 6 mixtes participent aux réunions. L'effort de participation à ce type d'organisation est cependant très différent selon le pêcheur. Certains sont élus et donnent beaucoup de leur temps pour la défense du métier, d'autres non élus participent à une ou deux réunions dans l'année et d'autres encore y vont le plus souvent qu'ils peuvent. Les chalutiers semblent donc être plus mobilisés par les comités locaux que les fileyeurs, mais l'enquête n'étant réalisée qu'auprès de 30 pêcheurs et n'ayant pas vocation de représentativité mais plutôt de couvrir la diversité, ce constat est à prendre avec prudence.

En ce qui concerne les syndicats, il semble également que les chalutiers y soient plus actifs que ceux pratiquant les engins dormants. Seuls trois pêcheurs de ce dernier groupe sur les dix interrogés sont syndiqués.

La remise en question de la pratique du chalut, notamment à travers la mise en place des licences et le développement des filets a sans doute entraîné un sentiment de faiblesse et de vulnérabilité de la part des chalutiers des pertuis. En réaction, ils ont ressenti le besoin de

s'organiser et de se faire entendre. Cette organisation a notamment pu se faire autour de la personne d'Albert Etien (actuel président du CRPMEM) qui a constitué son autorité sur la résistance à l'administration.

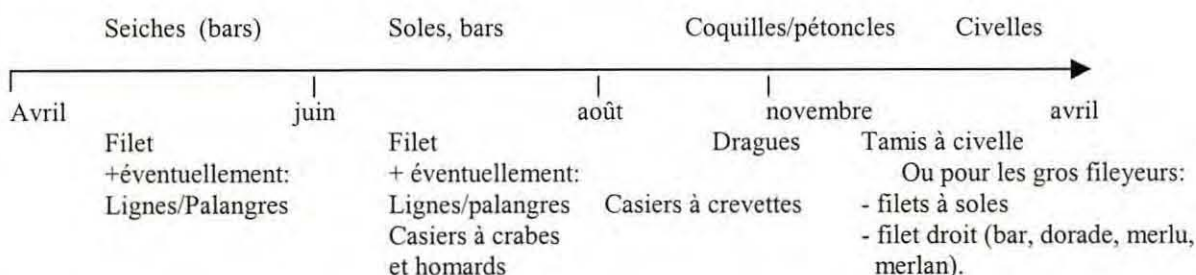
Les pêcheurs des pertuis sont donc majoritairement issus du milieu maritime, et au préalable à l'installation, une phase de capitalisation est souvent nécessaire. La pluriactivité est moins présente chez les chalutiers que dans les autres segments de métiers. Ces premiers sont cependant les plus actifs dans les organisations professionnelles. La famille peut avoir un rôle important dans les entreprises de pêche des pertuis: tenue de la comptabilité ou commercialisation effectuée par la femme, fils embarqué, mais le métier de pêcheur reste individualiste et le patron détient souvent l'essentiel du pouvoir de décision.

III.2.2 Système de captures et de production:

Les calendriers d'activités:

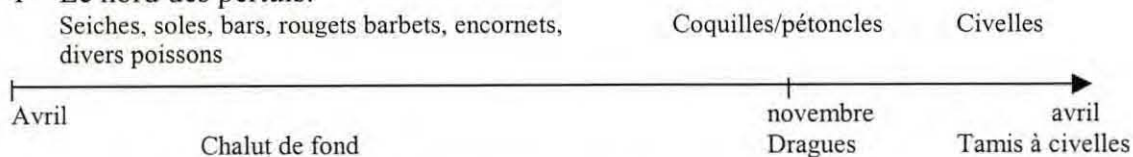
Les techniques de pêche utilisées et les espèces ciblées sont assez diverses dans les pertuis. Globalement à travers les enquêtes et en partant de la distinction faite au départ entre "chalutier", "filet et engins dormants" et "mixte", il est possible d'établir des calendriers d'activité assez globaux pour la flottille. Au sein de chacun de ces 3 groupes les pratiques de pêche peuvent cependant être différentes.

Filet et engins dormants:

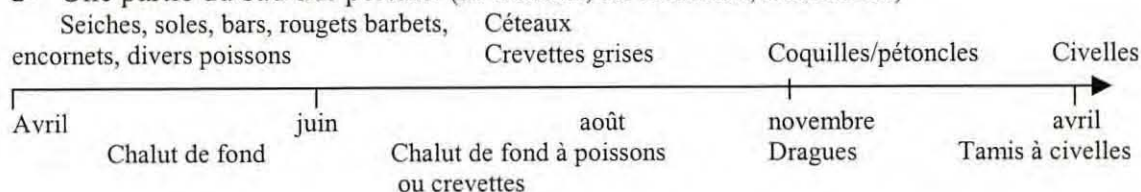


Chalutier:

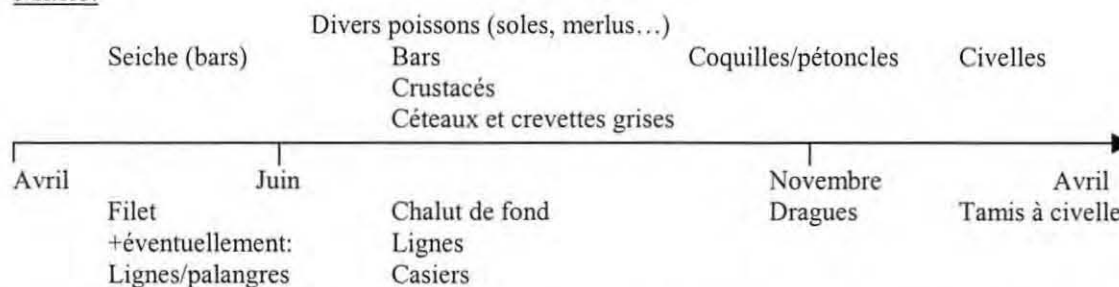
1- Le nord des pertuis:



2- Une partie du sud des pertuis: (Ile d'Oléron, La Tremblade, Bourcefranc)



Mixte:



Outre ces calendriers d'activités généraux, les plus couramment rencontrés, certains bateaux peuvent être spécialisés dans un métier particulier comme les palangres à bars et ne faire que cette pêche toute l'année. Pour cela, ces bateaux sortent des pertuis notamment en hiver. Il faut également noter que les céteaux sont pêchés en dehors des pertuis au large de la Cotinière. Pour les crevettes grises, l'essentiel est aussi pêché hors courreau et les bateaux peuvent alors descendre jusqu'à l'embouchure de la Gironde.

A ces pratiques de pêche s'ajoutent aussi pour certains les travaux conchylicoles. Dans ce cas, ils ne pratiquent pas l'activité de pêche toute l'année puisque la culture des huîtres et des moules demandent des travaux particuliers à certains moments de l'année.

La main d'œuvre:

Au sein de la petite pêche une partie de la main d'œuvre est saisonnière. En effet, l'équipage à bord varie selon le métier pratiqué. Pour les civelles, certains équipages qui sont à deux le reste de l'année passent à un seul homme (le patron). Pour la drague des coquilles et des pétoncles, à l'inverse, le nombre d'hommes à bord augmente. En général, les navires armés avec un ou deux hommes à bord passent à trois ou quatre. Cette pêche nécessite une importante main d'œuvre pour relever les dragues, mais surtout pour le tri à réaliser à bord. Notamment, la zone du pertuis d'Antioche plus caillouteuse nécessite aux dires des pêcheurs un travail de tri très important. Ainsi, le nombre d'hommes embarqués varient selon les saisons, c'est un complément à une autre activité pour la plupart de ceux venant prêter main forte pour la campagne des coquilles. Il s'agit de marins ne disposant pas de licences pour cette pêche et souhaitant travailler à cette époque, d'ouvriers ostréicoles et mytilicoles ou encore de retraités souhaitant arrondir leurs fins de mois.

III.2.3 Commercialisation:

La majorité des pêcheurs vendent l'ensemble de leurs poissons en criée (20/30), de plus, parmi ceux qui utilisent d'autres circuits de commercialisation, ils déposent généralement une partie de leur production en criée car ils ne peuvent pas tout vendre en direct.

Les différents modes de commercialisation recensés sont la vente directe à un mareyeur ou un poissonnier, la vente dans sa propre poissonnerie, la vente sur les marchés ou au port. C'est aux ports de la Faute et de l'Aiguillon que se rencontrent le plus souvent des circuits de commercialisation hors criée, ceci peut s'expliquer par la position géographique, ces ports sont situés à plus de 50 km des criées des Sables d'Olonne et de la Rochelle. D'après les enquêtes, les fileyeurs-engins dormants semblent se positionner davantage sur des circuits hors criée. Six sur les dix interrogés vendaient directement une partie de leurs produits soit chez eux (propriétaire d'une poissonnerie pour 3 d'entre eux), soit à un poissonnier. L'essentiel des chalutiers vendent quant à eux l'ensemble de leurs prises en criée (la Rochelle et la Cotinière).

Les pêcheurs réalisent en plus de ces modes de commercialisation dominants quelques appoints vendant une partie de leur capture en poissons sur le quai. Pour les coquilles notamment, la vente au détail est plus importante qu'aux autres moments de l'année car très rémunératrice. En effet, le prix moyen à la criée d'Oléron en 2002 était de 5,19 euros par Kg (pour une moyenne nationale de 2,59, Ofimer, 2002), alors que les coquilles se vendent aux particuliers au minimum 15 euros le Kg. De la même façon, le prix de la sole est nettement plus élevé en vente directe (entre 15 et 35 euros le kg), qu'en vente à la criée (9,82 euros le Kg à La Rochelle en 2002, Ofimer, 2002). Toutefois, un mode de commercialisation en direct nécessite un investissement en matériel et en temps de travail. Cet investissement se fait pour les pêcheurs des pertuis lorsque la femme a une volonté de travailler et ce sont elles, dans ce cas qui s'occupent de la vente. Ce choix de commercialisation correspond donc à une volonté de mieux valoriser la pêche, mais aussi d'occuper la main d'œuvre familiale disponible.

En ce qui concerne les civelles, l'ensemble des captures est vendu directement à des mareyeurs qui l'acheminent vers l'Espagne, principale zone de consommation et de conditionnement.

Une démarche qualité a été initiée par la région Poitou-Charentes à la demande des professionnels. Sous l'égide de l'IRQUA (Institut Régional pour la Qualité Agroalimentaire), des labels ont déjà été mis en place. Le bar et le maigre bénéficie du label "poisson de ligne" et sont vendus sous la marque collective "signé Poitou-Charentes", cette démarche se fait en collaboration avec une association de pêcheurs : l'Apromer. Un cahier des charges précis a été établi: glaçage du poisson à bord, vente en criée, conservation de l'appellation à durée limitée pour la vente au consommateur sous cette appellation... Cette démarche a déjà montré des résultats positifs et elle tend à s'étendre à d'autres espèces comme la coquille Saint-Jacques par exemple. Les pêcheurs apparaissent très favorables à ce type de démarche et demandent souvent une meilleure reconnaissance et identification de leurs produits. Les pêcheurs des pertuis ne sortent que pour des marées courtes et le poisson débarqué est donc du poisson du jour, ce qui peut-être mis en avant pour une démarche d'identification.

III.2.4 Economie, gestion:

Un peu plus de la moitié des pêcheurs enquêtés sont affiliés à un centre de gestion. Pour ceux qui ne le sont pas c'est la femme qui tient entièrement la comptabilité ou le pêcheur lui-même (rarement) et un comptable vise les comptes une fois par an et établit le bilan de l'année. Les fileyeurs et les chalutiers semblent également avoir un comportement différent pour l'adhésion à ce type de structure. Moins de la moitié des fileyeurs déclarent appartenir à un centre de gestion. Il est possible de rapprocher cela au temps passé en mer qui est plus élevé pour les chalutiers, ils préfèrent donc laisser l'ensemble de la gestion de leur comptabilité à un organisme habilité.

Une différence de comportement apparaît cependant au sein même des adhérents au centre de gestion. Certains délèguent totalement la gestion, alors que d'autres veulent encore s'occuper d'une partie de la comptabilité (com. pers. Cogesco). Les mentalités sont en train d'évoluer vers une augmentation des fonctions déléguées au centre de gestion, ce que souhaiteraient ceux-ci. En effet, il est plus facile de gérer les comptes au plus près si le centre peut suivre les mouvements sur le compte au jour le jour. Cette évolution dans les comportements a déjà été mentionnée dans l'intervention de la famille au sein de l'entreprise. Celle-ci semble en effet, moins présente qu'auparavant dans le système de décision en ce qui concerne la gestion financière de l'exploitation. Les pêcheurs sollicitent davantage l'avis des centres de gestion quant à leurs initiatives d'évolution au sein de leur système de production. La compétence des centres de gestion est donc aujourd'hui utilisée par les patrons de petite pêche non pas comme une simple tenue de comptabilité, mais comme un organisme

susceptible de les conseiller dans leurs choix de système de production par l'évaluation des conditions financières des différents investissements envisagés. Ainsi, on assiste à un déplacement du centre du système de décision depuis le cercle familial vers un groupe formé du patron de l'entreprise et de son conseiller économique.

Ces caractéristiques générales étant dégagées, il est ainsi plus facile d'exposer et de comprendre les problèmes soulevés par les pêcheurs au cours des enquêtes.

III.2.5 Les problèmes soulignés par les pêcheurs:

Les pêcheurs des pertuis ont soulevé différents problèmes. Les pêcheurs de la Rochelle mentionnent tous des cours assez bas. Ils se comparent pour cela aux autres ports du département où le poisson se vend généralement plus cher. Sur les années 2001 et 2002, le bar, les seiches ou encore la sole se sont vendus à un prix plus élevé dans les criées de La Cotinière et de Royan qu'à la criée de la Rochelle (Ofimer, 2002). Globalement, le premier trimestre de l'année 2003 montre une diminution du prix moyen des ventes par rapport à 2002 dans les criées des Sables d'Olonne, de la Rochelle, de La Cotinière. La baisse la plus importante étant une chute de 31% du prix moyen à la criée de la Rochelle pour le mois de février. Seule la criée de Royan a vu une augmentation de ses prix (Ofimer, 2003). Mes enquêtes ayant débuté fin avril, les pêcheurs avaient sans doute ressenti ce flottement de début d'année.

A La Rochelle, la faiblesse des prix moyens par rapport aux criées environnantes n'est pas un phénomène nouveau au dire des pêcheurs. Cela aurait entraîné le départ des navires hauturiers ce qui pose le problème de rentabilité du port de Chef de Baie. De plus, les courreauteurs sont aussi indirectement touchés car moins de bateaux signifient moins de prestations de service délivrées par les entreprises de réparation, ce qui pousse encore les bateaux à partir.

Les marins enquêtés se plaignaient également du vieillissement de la flotte et de la population maritime. Les limitations de développement de flotte par l'Union Européenne les obligent à naviguer sur des bateaux âgés. La main d'œuvre fait également défaut, les jeunes sont peu nombreux à vouloir s'investir dans la pêche. Il est aujourd'hui difficile de trouver des matelots. Les jeunes sont attirés par des métiers moins pénibles où le nombre d'heures de travail est moindre. Les marins ont également fait état d'un changement de mentalité qui ne motive sans doute pas les jeunes à reprendre des bateaux. "Avant il y avait une convivialité dans le métier, qui n'existe plus. La difficulté a fait naître l'individualisme. C'était facile de s'intégrer avant et la création des licences a créé des jalousies" (com. pers. d'un pêcheur).

Les pêcheurs de certains ports des pertuis aimeraient une amélioration des infrastructures portuaires. Une demande récurrente est l'obtention d'un bassin à flot pour les ports comme Boyardville, l'Aiguillon ou encore Bourcefranc. La contrainte des marées est difficile à supporter, les heures de sorties en mer se décalent sans cesse et le rythme des marins n'est pas régulier.

L'attitude de l'Etat envers la pêche est très critiquée au sein des pêcheurs des pertuis. Ils ne comprennent pas qu'il y a plus de 10 ans "c'était le boom des kilowatts", on subventionnait pour la construction... et aujourd'hui ils sont obligés de subventionner pour les sorties de flotte. Ils ressentent de plus aujourd'hui un laisser aller de l'administration au niveau du respect des réglementations et des zones de pêche notamment. Beaucoup réclament un meilleur contrôle pour la pêche des coquilles et des pétoncles et se plaignent également de l'intrusion de chalut pélagique dans les courreaux, pêche interdite dans la zone.

Les maillages réglementaires posent aussi quelques problèmes. Les pêcheurs vendant leurs poissons en direct, ne comprennent pas l'interdiction de disposer de chaluts de différentes mailles à bord. Commercialisant leurs produits auprès des particuliers, ils doivent disposer d'une diversité dans leur pêche ce qui n'est possible qu'avec des engins de pêche différents, on

ne pêche pas le céteau ou les crevettes avec le même maillage que celui pour la sole ou le merlu.

Des conflits entre usagers maritimes ont souvent été mentionnés au cours des enquêtes. Le conflit fileyeur chalutier est sans doute le plus marqué au sein des pertuis, ce que nous verrons plus loin, mais la cohabitation entre fileyeurs/ligneurs et plaisanciers ne se passe pas toujours au mieux. De même, les gros fileyeurs travaillant à l'entrée des pertuis en hiver sont assez mal vus des pêcheurs des pertuis. Ils se sentent en concurrence pour une même ressource. Ils se sentent totalement dépendants de cette pêche. En effet, en hiver ces fileyeurs pêchent les soles sur les frayères. Ces soles se dispersent ensuite et entrent dans les pertuis pour s'alimenter. Les pêcheurs des pertuis ont donc la sensation d'être sous la dépendance de ces fileyeurs "qui barrent l'entrée des pertuis en hiver" et aimeraient que cette pêche soit mieux contrôlée.

Outre ces conflits de terrain, un problème de la représentation dans les organisations professionnelles se fait sentir. Globalement, les chalutiers sont plus présents sur la zone des pertuis et sont par là même plus représentés dans les comités locaux. Or, nombreux sont les chalutiers qui "ne supportent pas les métiers des filets et les trouvent destructeurs", ils s'opposent donc à l'évolution de cette technique et les fileyeurs des pertuis ont sans doute parfois un peu de mal à se faire entendre.

Les enquêtes ont donc permis de mieux connaître la flottille des pertuis et de mettre au jour les atouts et contraintes de cette profession. Les problèmes rencontrés et les caractéristiques de cette population, permettent d'essayer d'appréhender les capacités d'évolution de la flottille. Toutefois, il est aussi nécessaire pour cela de mieux cerner l'environnement et les pressions auxquelles sont soumis les pêcheurs ce qui génèrent parfois d'importants conflits.

III.3 Le positionnement des pêcheurs face à des contraintes d'actualité:

Différents projets et situations de l'environnement ont constitué pour certains pêcheurs de réelles contraintes. Ils ont pu susciter des conflits au sein des différents groupes d'usagers maritimes. Les enquêtes réalisées ainsi que les enquêtes économiques Ifremer ont apporté quelques éclairages sur la position des marins face aux autres usagers et au sein de leur propre groupe de marin pêcheur.

III.3.1 Des incertitudes sur la ressource:

La ressource en civelles : une source de tensions entre pêcheurs

La plupart des pêcheurs seraient très touchés par une baisse de la disponibilité de la ressource en civelles. De par le marché lucratif qu'elle représente, cette pêche est très recherchée par de nombreux marins des pertuis. Toutefois, certains s'en affranchissent et réussissent à s'en sortir sans effectuer cette pêche en hiver. C'est le cas des gros fileyeurs notamment qui peuvent sortir des pertuis grâce la puissance de leur bateau. D'autres étant pluriactifs accordent alors à cette saison plus de temps à leurs autres activités, à la conchyliculture par exemple. Depuis le retour de la pêche à la coquille, il semble que la pêche à la civelle soit moins prisée par les bateaux, ils peuvent également, au moins en octobre et novembre, et parfois en février faire des marées de coquilles Saint-Jacques et pétoncles, qui sont également des espèces de hautes valeurs commerciales.

Toutefois, pour de nombreuses entreprises de pêche travaillant dans les pertuis, la civelle représente entre 30 et 70% de leur chiffre d'affaires sur l'année. Une diminution de la

rentabilité de cette exploitation risquerait donc de provoquer une véritable crise économique au sein de la petite pêche. Certaines exploitations, largement dépendantes de la civelle (50% du CA) déclarent tout de même pouvoir s'adapter en diversifiant leurs techniques de pêche notamment. Certains chalutiers pensent alors s'adapter en pratiquant la palangre à bars en hiver ou en posant également des filets. Bien sûr ces entreprises ont la capacité économique pour financer un tel investissement en matériel. L'exploitation de cette espèce suscite ainsi des tensions entre les pêcheurs. Les patrons disposant d'un bateau relativement peu performant, se sentent lésés par la présence de navires de taille supérieure (jusqu'à 12 m) et dont la puissance est plus élevée. La puissance motrice est limitée pour cette pêche (les moteurs doivent être bridés), mais elle n'est pas toujours respectée. Il ne semble pas exister de mode de coordination ou d'arrangement entre pêcheurs et l'administration pourrait avoir un rôle à jouer à ce niveau.

Le réensemencement en coquilles Saint-Jacques:

La présence de coquilles Saint-Jacques dans les pertuis, provoque l'attrait de nombreux bateaux. Des bateaux de Royan et bientôt des Sables d'Olonne (com. pers. M. Etien) ne possédant pas de licences autres que la coquille et les pétoncles viennent travailler dans les courreaux à cette seule saison. Le réensemencement de cette espèce provoque un sentiment d'enthousiasme parmi les pêcheurs. Ils ressentent cette action comme enfin une volonté de développement et d'appui à la petite pêche. Ils donnent l'impression de vouloir s'investir dans cette démarche. Toutefois, les plus jeunes ont davantage besoin de croire en l'avenir et espèrent que cette pêche sauvera en partie la pêche des pertuis. Parmi les plus âgés un certain désinvestissement se fait sentir et ce projet de réensemencement quoique approuvé ne verra pas forcément l'adhérence inconditionnelle de tous. Certains continueront à pêcher des petites coquilles et d'autres iront travailler sur les zones ensemencées si la pêche peut y être fructueuse au détriment des jeunes coquilles semées.

La nécessité d'un encadrement plus important de cette pêche apparaît donc nécessaire. De nombreux pêcheurs réclamaient une plus grande surveillance notamment pour les pêches hors jours ouvrables. M. Etien souhaite lui un durcissement des sanctions afin que le travail entrepris pour réensemencer ne soit pas réalisé en pure perte.

III.3.2 Les conflits d'usage:

Les élevages conchylicoles implantés au large : une source de conflit avec des non pêcheurs

Avec les ostréiculteurs :

L'ensemble des pêcheurs enquêtés se sont opposés et s'opposent encore à la mise en place du projet d'implantation d'huîtres en eaux profondes. Les zones envisagées comme terrains propices au développement des huîtres sont revendiquées comme des zones de pêche traditionnelle par les pêcheurs des pertuis. Leur association à cette entreprise pour le suivi expérimental et la collecte des huîtres commercialisables est ressenti comme n'étant que de la poudre aux yeux. Ils pensent que les ostréiculteurs investiraient à long terme dans un chaland spécialisé plutôt que de faire appel aux pêcheurs. De plus, ce statut de "main d'œuvre au service des ostréiculteurs" n'est pas toujours bien perçu par les marins. Beaucoup aiment leur métier car ils sont leurs propres patrons et n'ont de compte à rendre à personne. La place d'employé même si le salaire proposé était intéressant ne serait pas accepté par tous. La mentalité qui fait du pêcheur un travailleur individualiste et autonome ne correspond pas forcément à ce type d'association. D'après les zones de pêche déclarées par les pêcheurs lors des enquêtes, l'espace potentiellement attribué pour ce projet représente en effet "la perte d'une zone de pêche". Le préjudice ressenti par les pêcheurs est difficile à estimer. Ils ont

surtout le sentiment de ne pas devoir laisser se mettre en place ce type d'expérimentation, de peur de voir un développement de l'utilisation de l'espace des pertuis pour d'autres activités concurrentes à la pêche. Ce n'est donc pas tant la zone de pêche en elle-même qui a constitué l'objet de l'opposition, mais plus une volonté de se défendre contre le développement excessif d'entreprise de ce genre. N'étant pas associés dès le départ dans le projet, les pêcheurs se sont donc sentis floués et se sont méfiés de sa mise en place.

Avec les mytiliculteurs:

L'implantation des filières à moules dans le pertuis breton est aujourd'hui relativement bien acceptée par les pêcheurs. Toutefois, les enquêtes ont fait ressortir deux réactions différentes selon le métier pratiqué. Historiquement, la zone était un espace de chalutage et ce sont donc les chalutiers que cette implantation a le plus gêné. Toutefois, quelques années plus tard, aucune animosité ne se ressent autour de ce projet, même si les chalutiers précisent quasiment tous qu'ils étaient contre au départ.

En revanche, les fileyeurs estiment que les filières sont une bonne réserve à poissons. Ils n'ont globalement pas été contre cette mise en place d'une part parce que cette zone était essentiellement travaillée au chalut, d'autre part parce qu'étant moins restreints au niveau des zones de pêche dans les pertuis, ils peuvent plus facilement se débrouiller pour aller trouver d'autres zones de pêche. Pour le chalut, des phénomènes de concentration de bateaux se rencontrent donc plus rapidement.

Les conflits d'usages au sein de la pêche:

Les pêcheurs professionnels:

Les enquêtes ont montré que la plupart des pêcheurs sont en compétition les uns avec les autres pour l'accès aux zones de pêche. Entre les différents métiers, il est parfois difficile de s'entendre dans les pertuis. Les chalutiers peuvent prétendre avoir une antériorité dans l'exploitation de la zone et ils voient d'un mauvais œil de devoir la partager avec les fileyeurs. N'ayant pas le droit d'entrer à l'intérieur du mille nautique bordant le rivage, les chalutiers imposent aux fileyeurs de se rapprocher des côtes. Ils estiment que les fileyeurs ont plus de zones de pêche et qu'il est donc normal que les chalutiers imposent leurs zones. Pour certains, il existe des accords plus ou moins tacites sur les zones de traînes de chalut et de pose des filets. Toutefois, il en résulte souvent quelques conflits lorsque des filets sont posés dans une zone chalutable. Certains chalutiers peuvent alors "se faire le passage" dans les filets, certes le coup le chalut est perdu, mais le passage est alors libre. Ainsi, de nombreux fileyeurs se plaignent de la perte de matériel engendrée par ce conflit qui constitue alors pour eux un manque à gagner. Quelques uns déclarent quand même que la cohabitation est bonne entre ces deux métiers, dans ce cas, c'est la personnalité et le réseau social du pêcheur qui lui permet de s'arranger avec les chalutiers s'il est fileyeur en déclarant les zones de poses des filets. Ainsi par échange de bons procédés et avec une bonne communication, ce conflit est évité par certains. Un pêcheur avait souligné la possibilité pour régler ce problème de créer dans les pertuis des zones réservées au chalut et des zones réservées au filet, mais cette proposition est loin de faire l'unanimité, chacun ayant l'impression de perdre alors des zones de pêche et donc de perdre plus que ce qu'ils ont à y gagner en limitant les conflits.

Les zones de pêche indiquées par les patrons des unités de pêche lors des enquêtes montrent en effet une superposition des zones exploitées par les fileyeurs et les chalutiers (figure 12). Les principales zones montrant une concurrence pour l'espace et donc pour l'accès à la ressource, se situent :

- le long des côtes vendéennes, principalement à l'ouest et autour de l'embouchure du Lay.
- Au nord de l'île de Ré au large de la Flotte jusqu'à la pointe nord de l'île de

Ré.

- Le long de la face est de l'île d'Oléron et notamment au nord, proche de la longe de Boyard.

Les chalutiers et les fileyeurs sont donc en concurrence pour l'accès à la ressource et cette concurrence vise en particulier deux espèces: la sole et la seiche (figure 12).

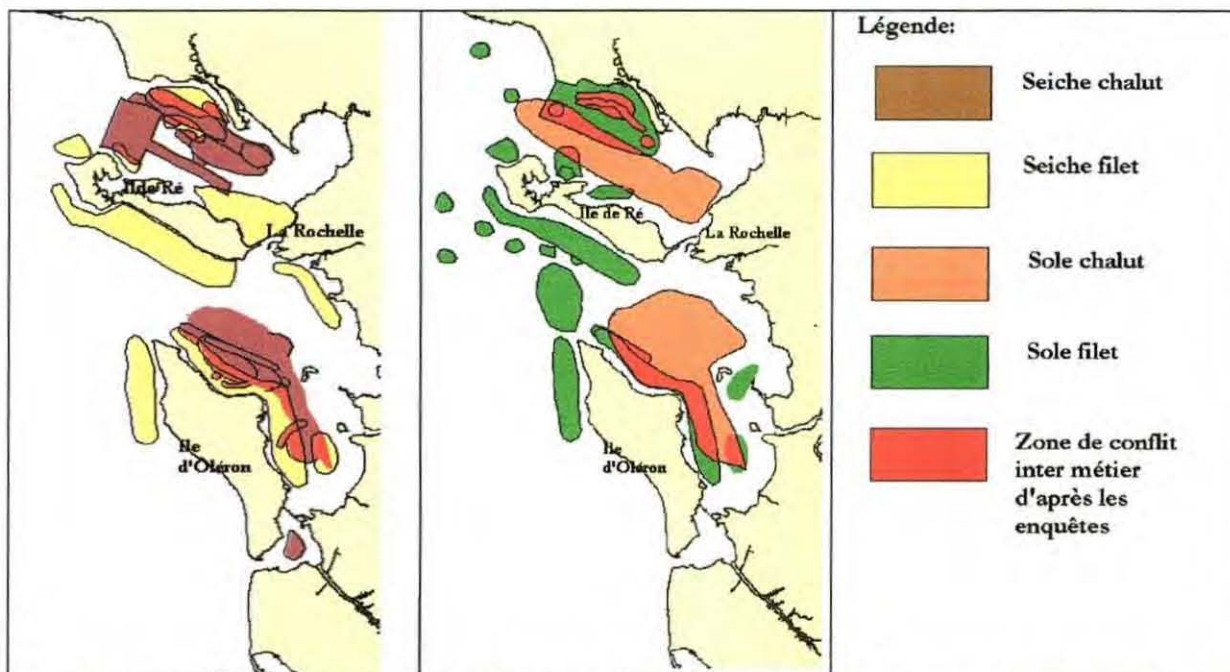


Figure 12 – Principales zones de conflits chalutiers/fileyeurs (synthèse réalisée à l'aide du logiciel Arcview).

Le sud des pertuis, c'est à dire de l'embouchure de la Charente, jusqu'à la sortie du pertuis de Maumusson semble moins concerné par ces conflits inter métiers. Le pertuis de Maumusson étant le siège de courant parfois violent et d'une houle plus importante que dans les autres pertuis, cette zone n'est pas fréquentée par les chalutiers, elle l'est essentiellement pour la pêche du bar à la ligne ou à la palangre.

Les plaisanciers:

Les fileyeurs et surtout les palangriers redoutent la saison estivale, en raison de la concurrence et des gênes occasionnées par les touristes. Les fileyeurs habitués à travailler près des côtes (parfois un peu trop proche...) se plaignent des baigneurs et des plaisanciers qui naviguent près des côtes. D'une part, le poisson peut être perturbé par cette agitation et quittera ces zones de pêche habituelles, d'autre part les filets sont parfois un peu endommagés par des plaisanciers peu précautionneux. De plus, certains relèvent parfois le matériel afin de se servir allégrement. Les palangriers sont certainement les plus touchés par la présence de plaisanciers, tant au niveau de la concurrence pour la ressource dans le cas de pêche de plaisance, qu'au niveau des dégâts en matériel. Les pêcheurs à la retraite continuent parfois également leur activité et concurrencent fortement les pêcheurs, notamment car ces retraités ont gardé leurs circuits de commercialisation. Autour de l'Aiguillon et de la Faute sur mer, certains pêcheurs déclarent que ce n'est plus la peine de cibler la clientèle des restaurateurs pour le bar en été, car ce marché est saturé par les apports des plaisanciers et des professionnels non déclarés. Les ligneurs sont donc assez pénalisés non seulement en raison de la navigation des plaisanciers, mais aussi de par la concurrence qu'ils peuvent représenter sur le marché des poissons de lignes.

Les conflits soulignés dans les enquêtes économiques Ifremer:

L'étude d'une partie des enquêtes économiques réalisées par l'Ifremer entre 2000 et 2002, permet aussi d'appréhender les conflits d'usages ressentis par les professionnels de la pêche. Les enquêtes pour le quartier de la Rochelle et des Sables ont été reprises, la qualité de l'information à ce sujet étant très sommaire, il n'est pas possible d'utiliser ce support pour approfondir ce sujet. Toutefois, il est intéressant de noter les conflits cités par les pêcheurs afin de mieux comprendre les contraintes qu'ils doivent subir. Dans les formulaires, les bateaux travaillant dans et hors pertuis ne sont pas distingués, mais il est possible de faire un recoupement avec le fichier réalisé pour cette étude. Les conflits d'usages mentionnés sont à peu près identiques. Le conflit le plus souvent cité correspond à une concurrence pour l'accès aux zones entre les chalutiers et les fileyeurs, chaque groupe se plaignant de la présence de l'autre. Les fileyeurs précisent aussi qu'ils subissent des pertes en matériel sur les zones de pêche. Quelques rares pêcheurs ont aussi mentionnés des problèmes avec les plaisanciers, mais cela reste limité à ceux pratiquant les lignes, ils ont alors aussi mentionné une concurrence pour la commercialisation. Cette interaction peut certainement dépendre des zones et des circuits de commercialisation utilisés par les pêcheurs. Si leur client principal est la criée, le pêcheur ne ressentira pas directement de concurrence pour la vente de son produit, les plaisanciers ne pouvant pas vendre en criée. En revanche, ils déplorent les vols et dégradations de matériels, mais ce conflit avec les plaisanciers s'étend cette fois aussi aux fileyeurs comme l'ont aussi montré mes enquêtes.

Les pêcheurs exerçant la pêche à la civelle ressentent parfois une saturation de l'espace de pêche dans les rivières. Ils se plaignent alors de l'encombrement spatial et de la concurrence souvent trop forte pour la ressource.

Un autre point était abordé dans ces enquêtes économiques en ce qui concerne l'interaction avec la conchyliculture et la navigation de commerce. Ces conflits potentiels n'ont été soulignés que très rarement dans les enquêtes qui ont pu être consultées (LR et LS).

L'analyse des enquêtes a donc permis de mieux caractériser la petite pêche des pertuis tant aux niveaux des pratiques que de l'organisation de l'entreprise et du comportement du chef d'exploitation. Après cette mise à plat, l'objectif est d'essayer de mieux comprendre la globalité du fonctionnement de chaque entreprise et de déterminer les atouts et contraintes de chacune pour une adaptation aux contraintes socio-techniques.

III.4 Les critères de dynamique choisis:

III.4.1 Le choix des critères:

Après avoir établi pour chaque entreprise de pêche un schéma de logique de fonctionnement et précisé la trajectoire de l'entreprise, il a été tenté d'évaluer quel système d'entreprise est capable d'évoluer dans ces pratiques et de s'adapter aux contraintes environnementales et intrinsèques à l'entreprise (annexe 8). Ainsi, chaque schéma a été repris et analysé afin de déterminer les critères les plus représentatifs qui montraient si une évolution de l'entreprise était possible. Chaque système famille-exploitation étant spécifique, il a été nécessaire de travailler individuellement puis de reprendre l'ensemble afin de synthétiser l'information sur des critères valables pour tous. De ce travail en est ressorti 5 critères reprenant les pôles d'organisation d'un tel système: économique, familial, social et technique.

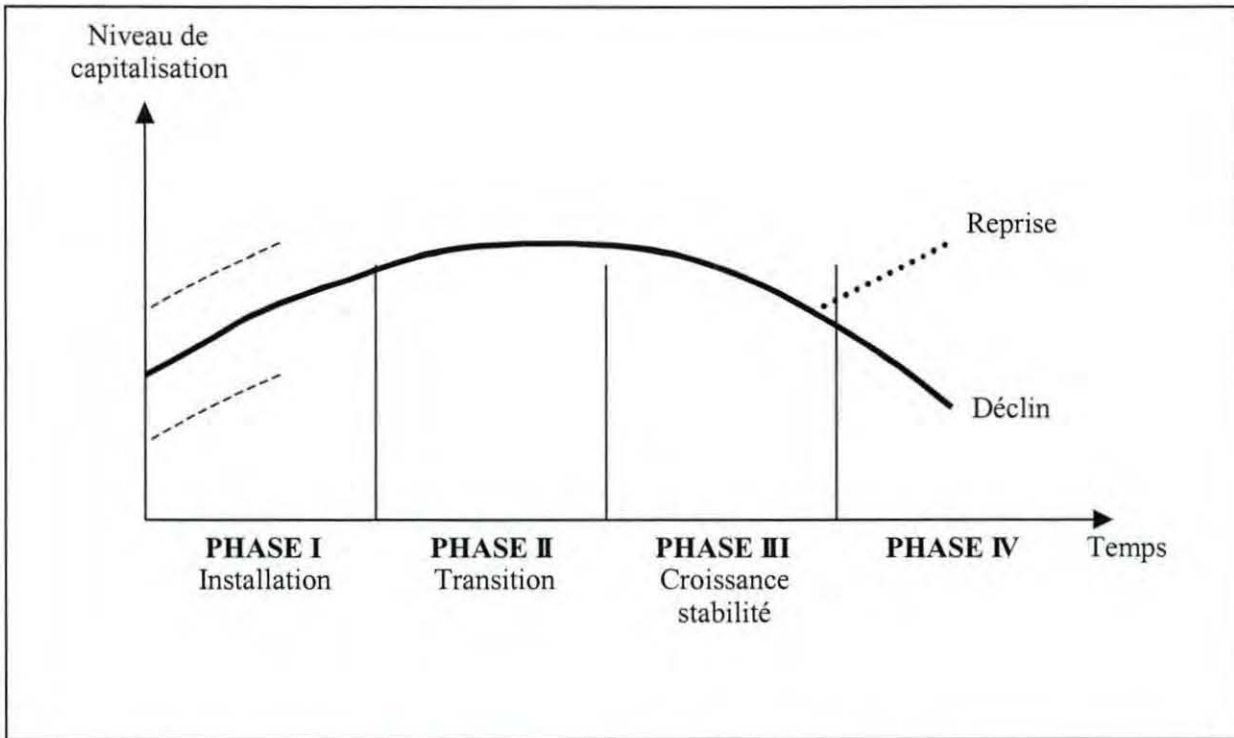


Figure 13 – Cycle de vie d'une exploitation (Chia, 1992).

III.4.2 La polyvalence et la pluriactivité:

Ce premier critère montre la capacité d'adaptation technique des entreprises. Un bateau désigné comme polyvalent est un bateau pratiquant à la fois les arts traînants et les arts dormants, cette dénomination rejoint le terme de "mixte" utilisé dans un premier temps dans la classification. Ce critère revêt différents degrés dans la polyvalence. Les bateaux effectivement gréés au cours de l'année aux engins fixes et au chalut sont ceux présentant la polyvalence la plus importante. D'autre part, les patrons ayant déjà pratiqué les deux techniques en tant que patron sont aussi considérés comme polyvalents mais dans une moindre mesure. Ils ne disposent pas d'une polyvalence immédiate, mais ils connaissent la pratique d'un autre métier que celui pratiqué actuellement. Ils n'affronteront pas de blocage de savoir faire technique ni de blocage psychologique à la reprise de ce métier. Leur expérience leur permettra de s'adapter si un métier devient moins rémunérateur, ils auront la capacité de revenir à un autre métier déjà pratiqué dans le passé. En effet, il est beaucoup plus facile de modifier ses techniques de pêche dans la mesure où un changement de technique a déjà été réalisé au sein de l'entreprise, le changement ne représente donc plus une incertitude susceptible de déclencher des refus psychologiques. Cela rejoint les notions de capital culturel et de capital social (Chia, 1992), ces notions montrent l'ampleur des connaissances détenues au sein de l'entreprise et l'activité des pêcheurs au sein des organisations professionnelles. Elles traduisent ainsi l'importance et l'efficacité de leur compétence et de leur système d'information.

La pluriactivité est aussi considérée comme un atout face aux contraintes socio-techniques. En effet, la possibilité de se reporter sur d'autres secteurs de la filière "produits de la mer" que la seule pêche permet d'envisager l'avenir de façon plus serein. Cette dualité permet d'avoir un système plus flexible au niveau économique et au niveau du travail. Si un secteur vient à périlcliter, l'entreprise peut alors s'orienter vers ses autres productions ou activités et les développer. Ce sera le cas pour les pêcheurs-conchyliculteurs notamment.

La polyvalence et la pluriactivité sont regroupées au sein d'un même critère dans le sens où elle représente pour le pêcheur et son entreprise une porte de sortie ou d'adaptation face à une situation de crise éventuelle. Les pêcheurs possèdent alors soit le bateau adapté au changement, soit les infrastructures disponibles pour axer leur activité vers un autre domaine (ostréiculture ou poissonnerie par exemple). Ce critère permet donc une certaine anticipation du pêcheur face à un avenir incertain.

III.4.3 L'âge et la succession:

L'analyse des schémas de fonctionnement de l'entreprise a montré que l'âge du pêcheur a une influence sur ses possibilités d'évolution. Un pêcheur jeune sera d'autant plus motivé pour évoluer que son avenir professionnel est en jeu. En revanche, un pêcheur âgé proche de la retraite ne ressent pas le besoin d'évoluer, il arrive au terme de sa carrière et souvent usé par la mer, il souhaite terminer sa vie active tranquillement sans avoir à s'impliquer dans des changements au sein de son entreprise de pêche. Cela a été formalisé par le concept de cycle de vie utilisé en agriculture (figure 13): "l'exploitation agricole naît, grandit, arrive à maturité, et enfin elle vieillit, décline, disparaît ou est reprise par un autre individu, dans ce cas, elle recommence un nouveau cycle de vie" (Chia, 1992). Parmi les pêcheurs âgés, une différence importante apparaît ainsi dans le comportement si une succession souvent familiale est envisagée ou non. Un chef d'exploitation qui est sur le point de transmettre son entreprise à son fils sera plus enclin à développer des améliorations dans son entreprise ou cherchera plus

à s'adapter aux contraintes environnementales dans la mesure où ses changements seront profitables à la génération suivante de sa famille. Ainsi, un critère important quand aux possibilités d'évolution de la flottille des pertuis est le couple âge-succession qui peut être déterminant au sein de certaines exploitations de pêche. Ce critère avait également été montré comme déterminant pour les exploitations ostréicoles du bassin de Marennes-Oléron quant à leur comportement face à l'innovation (Favoreu, 2003).

III.4.4 La santé financière de l'entreprise: la capacité d'autofinancement:

A priori la santé financière de l'entreprise conditionne en partie ses évolutions de par ses possibilités d'investissement. En effet, une entreprise dégagant des bénéfices sera plus à même d'investir dans de nouvelles techniques de pêche par exemple, qu'une entreprise en mauvaise situation financière. Cependant, les enquêtes ont montré que ce critère était nécessaire mais pas suffisant pour envisager une évolution des exploitations de pêche, ce que Mathieu-Daudé avait déjà remarqué en 1996. Le critère financier ainsi retenu a été la capacité d'autofinancement, elle nous renseigne directement sur les capacités d'investissement des entreprises. Ce critère tient compte à la fois des choix de la répartition de l'argent dégagé en tant que bénéfice dans les salaires, l'épargne, les prêts. Il tient donc compte du comportement économique du pêcheur. De plus, la capacité d'autofinancement a pu être obtenue de façons directes et indirectes dans l'enquête ce qui permet de faire des recoupements.

La capacité d'autofinancement permet donc de visualiser l'aisance financière des pêcheurs, ce point a été abordé directement dans l'enquête à travers les questions suivantes:

- Quelles sont vos capacités d'autofinancement? Jusqu'à quelle somme pourriez-vous investir pour l'achat d'un nouvel engin ... si l'opportunité se présentait sans avoir recours à l'emprunt?
- Si vous changiez de technique (chalut à filet ou inverse), combien pourriez-vous mettre? Ou si vous changiez de moteur?

Il est difficile d'évaluer l'exactitude des réponses données à cette question. Les pêcheurs n'aiment généralement pas étaler leur aisance financière, ils craignent souvent un retour de bâton de la part de l'administration. Mon étiquette Ifremer dans cette étude ne m'a sans doute pas aidé pour aborder ces questions, mais le statut de stagiaire facilite quelque peu la tâche. "Les pêcheurs sont généralement prêts à aider les étudiants." La réponse à la question a de plus été parfois évasive: "ma capacité d'autofinancement est limitée", ou je devais leur faire des propositions et ils me répondaient "oui, au moins ça...". Il a donc été nécessaire d'estimer par calcul ce chiffre d'après les réponses aux données économiques :

Capacité d'autofinancement estimée = Chiffre d'affaires – Dépenses courantes – Prélèvements privés et le salaire de l'équipage – Remboursement de prêts

Les données n'étant pas bien renseignées pour tous ces postes, elles reposent sur une estimation grossière d'après le métier pratiqué et par recoupement de différentes enquêtes auprès de différents marins pratiquant des techniques similaires en ce qui concerne l'estimation des dépenses courantes. Globalement l'information du salaire et des prêts contractés a pu être obtenue. Toutefois, l'ensemble des données comptables repose sur la franchise des pêcheurs, les comptes n'étant généralement pas montrés pendant l'enquête. Les résultats obtenus semblent cependant coller à la réalité. Ce calcul a été réalisé pour une année similaire à l'année 2002.

Ainsi, pour chaque entreprise le résultat de ce calcul a été comparé à la capacité d'autofinancement déclarée par le pêcheur. Ce calcul ne tenant pas compte des fonds restant sur le compte d'année en année, lorsque le pêcheur déclarait plus, le chiffre déclaré a été

retenu plutôt que celui calculé, la différence est liée à des économies réalisées au cours des années précédentes. Lorsque la capacité d'autofinancement calculée était supérieure à celle déclarée, la calculée a été retenue à moins d'événement particulier affectant la vie du pêcheur qui font que ses fonds sont plus ou moins bloqués (divorce, bateau coulé et attente du remboursement de l'assurance...). Cette différence entre le calcul et le déclaré peut-être lié à la forme de la question posée: les marins ont parfois souligné que "ce n'est pas dans mon intérêt de ne pas emprunter", il sous-estimait alors leur capacité en déclarant que de toute façon ils emprunteraient.

Il convient donc de préciser que ce critère n'est qu'une estimation grossière et ne permet que de faire des groupes de capacité d'autofinancement. Il est alors possible de voir si l'entreprise a une capacité d'autofinancement bonne (supérieure ou égale à 46 000 euros, environ 300 000 F), moyenne (de 15 000 euros, environ 100 000 F, à 46 000 euros), ou faible (moins de 15 000 euros). Ces seuils ont été établis après avoir analysés les 30 enquêtes. Lorsque plus de 46 000 euros sont disponibles, l'entreprise peut réaliser des investissements lourds, en contractant un prêt, elle peut largement financer l'achat d'un autre bateau. En revanche à moins de 15 000 euros, le patron peut à la limite investir dans du matériel comme un chalut ou un filet.

Ce critère revêt de l'importance quant aux potentialités d'évolution des pêcheurs dans la mesure où celui-ci est limité. Certains pêcheurs ont déclaré ne pas pouvoir changer de technique ou s'adapter car leurs finances ne leur permettaient pas, ce qui a été vérifié par l'estimation de la capacité d'autofinancement.

III.4.5 La longueur du bateau: indicateur du système de production

Le système de production (Rey et al., 1997) est aussi un élément discriminant au sein de la flottille des pertuis. En effet, un système de production correspondant à un capital important montre d'une part, l'aisance financière que le patron a pu avoir pour investir dans cet outil de production et d'autre part, sa volonté d'intensification de la pêche ou au contraire son désinvestissement. Ce dernier se manifeste à la fois en terme de désinvestissement en capital et en travail. Le patron ne cherchera pas à avoir un bateau très performant, ni à effectuer des sorties en mer longues et nombreuses. Des entreprises au système de production limité ne pourront pas, par exemple, aller pêcher en hiver hors des pertuis, s'ils y étaient poussés par la force de choses. En revanche, les unités de pêche plus cossues pourront s'adapter de cette manière.

La longueur du navire est un indicateur de la capacité de production. Cette caractéristique est facile à obtenir et relativement fiable, ce qui n'est pas le cas des puissances motrices, critère qui aurait aussi pu être choisi pour représenter le potentiel de performance de l'outil de production. Un seuil plus ou moins fixe à 10 m (+ ou - 1 m) peut être fixé. Les moins de 10 m sont des bateaux demandant un investissement modéré et dont la nécessité de rentabilité ne pousse pas le patron à faire beaucoup d'heures de mer. Ce type de navire correspond à deux genres de patrons lorsqu'ils ne sont pas pluriactifs (les pluriactifs peuvent avoir un bateau de petite taille simplement car ils ont choisi d'investir dans d'autres activités, sans que cela ne représente un désinvestissement). Ce sont soit des jeunes, à une étape de leur carrière, qui seront amenés à évoluer vers un outil de production plus performant après une phase de capitalisation. Soit ce sont des pêcheurs qui montrent un désinvestissement envers l'activité de pêche. A l'inverse des navires relativement imposants demanderont de les rentabiliser avec plus de captures en poissons, mais permettront de sortir pêcher sur des mers plus agitées, ou de passer à une pratique nécessitant une certaine robustesse du bateau. Le facteur "bateau" ne sera alors pas limitant.

Ainsi, le critère de système de production, à travers la taille du bateau, permet également de distinguer différentes entreprises de pêche quant à leur capacité d'évolution.

III.4.6 L'attachement à un métier: le comportement communautaire et les groupements d'intérêts:

L'attachement à un métier particulier peut représenter une contrainte importante face à une possibilité d'évolution du système exploitation-famille pour la pêche des pertuis. En effet, les enquêtes ont montré que certains pêcheurs, les chalutiers notamment, n'envisageraient jamais de faire le métier du filet, ils préféreraient arrêter la pêche. Mathieu-Daudé (1996) avait déjà senti ce phénomène à travers les liens qui peuvent se former entre pêcheurs exerçant les mêmes métiers. "La pratique des mêmes métiers rapproche les pêcheurs, qui échangent des connaissances, mais ont également des intérêts communs à défendre". Tout comme Bourlon (1995), elle soulignait ainsi des comportements communautaires au sein de certains ports et la formation de groupements d'intérêts.

Un groupe pratiquant le chalutage peut être détaché des autres métiers. En effet, une forte cohésion sociale existe en son sein. Cet esprit de chalutier est en partie lié à la tradition de cette pêche existant dans les pertuis qui a créé un lien affectif à ce métier. Ainsi pour de nombreux pêcheurs pratiquant le chalut, on retrouve ce que Rey-Valette (2001) appelle "des conventions identitaires qui sont productrices d'identités sociales au sein du groupe", c'est à dire des règles établies auxquelles les membres du groupe se réfèrent face à un problème, cela correspond à la création de normes sociales qui constituent un bien et une référence pour le groupe. Les actions menées par celui-ci auprès de l'administration a permis à cette activité de se maintenir dans les pertuis sous un régime de licences dérogatoires. Le dynamisme des représentants de cette profession qui existe encore aujourd'hui en est sans doute l'une des raisons. Ce combat pour la conservation du chalutage peut aussi être lié à des aspects plus pratiques. Cette technique peut être qualifiée de "travail tranquille" pour ce qui est du travail en mer, elle nécessite il est vrai plus d'heures de mer que les filets par exemple mais le travail est moins besogneux. Il n'est pas non plus nécessaire de sortir tous les jours (pour les filets, une fois posés, il faut aller les relever le lendemain), ce métier permet donc une plus grande liberté d'organisation dans le travail. De plus, le chalutage nécessite des moteurs plus puissants et donc des bateaux plus robustes que les autres techniques pratiquées dans les pertuis. Ainsi, cette pratique correspond bien souvent à une réussite sociale, les chalutiers étant globalement des bateaux demandant des investissements plus élevés.

La force de ce groupe incite donc les individus à s'appuyer sur le collectif pour reculer les limites de leurs rationalités (Favereau, 1998, d'après Rey-Valette, 2001). En effet, au lieu de chercher à s'adapter à des contraintes, ils vont tenter de les contourner en se référant à la force de "lobbying" que possède ce groupe. Ce comportement se rapproche de "dispositifs cognitifs collectifs". Ils sont collectifs au sens où il s'agit d'un cadre collectif de comportement qui est un savoir procédure constitué collectivement par l'accumulation d'expériences et communiqué en tant que connaissance commune par la société pour laquelle il constitue un bien collectif (Rey-Valette, 2001). Cela signifie que la constitution de ce groupe est une construction sociale, héritée de traditions et véhiculée au cours du temps comme un acquis et une référence de la profession. Au sein de ces dispositifs peuvent voir le jour des mécanismes de type mimétique. Ces mécanismes semblent apparaître dans le comportement des pêcheurs des pertuis qui recherchent la stabilité des relations par cette revendication identitaire de chalutier. Ce dispositif cognitif collectif provoque ici un effet pervers mentionné par Rey-Valette qui permet un encastrement social des actions et des choix et restreint la marge de manœuvre des comportements, oriente les choix en favorisant la reproduction de comportements passés ou de normes de comportements conventionnelles.

Les restrictions comportementales liées à ce phénomène collectif limitent la volonté d'évolution et d'adaptation des pêcheurs des pertuis. Ce groupe a, de plus, renforcé ses

positions par une opposition à la pratique des filets de par la concurrence qu'elle représente directement au niveau de la ressource, mais aussi pour l'accès aux zones de pêche.

En ce qui concerne les arts dormants, cet attachement à un métier est moins net. La population de fileyeurs est globalement plus souvent extérieur au milieu de la pêche et leurs comportements apparaissent plus individualistes. De par la pratique même de ce métier, les communications entre pêcheurs sont moins utiles et ils sont occupés toute la journée mis à part le temps de route. A l'inverse pour les arts traînants les temps "morts" favorables à la communication par VHF sont courants (Mathieu-Daudé, 1996). L'attachement à ce métier pourrait lui tout de même se constituer sur le rejet de la part des chalutiers dont le groupe est relativement fermé et sur la mise en avant de la sélectivité plus importante du filet. Cette pratique est présentée et ressentie comme une pêche douce pour ses adeptes.

Chaque critère pris individuellement ne peut rendre compte des potentialités d'évolution des systèmes d'exploitation des pertuis. Ce sera donc la combinaison de ces différents facteurs qui permettront de dire si une entreprise peut potentiellement évoluer ou non face à des contraintes socio-techniques. Pour répondre à cette question, il est également nécessaire de s'intéresser aux changements techniques en eux-mêmes qui sont le résultat d'une évolution ou d'une adaptation. Pour cela, les unités de pêche ayant déjà changé de pratiques de pêche ont été étudiées plus en détail.

III.5 Le changement socio-technique: ses conséquences:

III.5.1 Le changement de technique:

L'échantillon enquêté montre que 10 pêcheurs sur 30 ont déjà changé de pratique. On entend par changement de pratique, soit le changement de métier principal, soit l'ajout d'une technique particulière à un moment de l'année autre que celle déjà utilisée. Les personnes changeant régulièrement de techniques au sein des engins dormants selon les années: alternance entre filets, lignes, casiers, ne sont pas considérées ici. Sur les 10, 9 sont exploitables quant aux raisons et aux conséquences de ce changement de pratique. Le 10^{ème} n'a fait qu'évoquer une pratique du chalut épisodique et qui lui a valu quelques problèmes pour cause de fraude.

Chalut vers mixte:

Un seul pêcheur a mentionné avoir déjà effectué ce changement, mais d'autres pêcheurs ont évoqué cette éventualité au cours des enquêtes. La saison des seiches en mars et avril serait une période très intéressante pour les filets, alors qu'au chalut cette saison est un peu creuse. C'est pourquoi, plusieurs chalutiers envisagent d'investir dans l'ajout de ce métier. Cela correspond à une recherche de meilleure rentabilité et d'optimisation de l'outil de production. Les pratiques sont alors diversifiées et cela permet de rompre un peu avec la monotonie de la pêche au chalut.

Filets/engins dormants vers mixte:

Cette évolution peut correspondre à la fois à une recherche de polyvalence, d'adaptation aux pressions extérieures, mais aussi à une recherche de confort personnel de pêche. Trois pêcheurs ont déclaré avoir réalisé ce changement, ce qui correspond à 1/3 des types de changements. Le chalut correspond à plus d'heures de pêche, mais le travail est moins usant.

Tableau 9 – Le coût du changement de pratique (sans changement de bateau):

Type de changement	Coût
Filet vers chalut (estimé auprès de 2 bateaux)	<p><u>Bateau 1:</u> Portique = 40 000 F Hydraulique = 70 000 F + Fûnes... = 150 000 F = 22 665 euros</p> <p><u>Bateau 2:</u> Changement de moteur = 300 000 F Hydraulique + enrouleur = 200 000 F Ordinateur = 40 000 F = 540 000 F = 82 317 euros</p>
Chalut vers filet (estimé auprès d'1 bateau)	<p>Vire-filet = 50 000 F Filets = 150 000 F = 200 000 F = 30 488 euros</p>
Chalut vers mixte avec dominante chalut (estimé auprès de 4 bateaux)	<p>Selon l'ambition du pêcheur, un vire-filet neuf ou d'occasion pourra être acheté ce qui modifie le prix de revient. Globalement le prix avancé est compris entre : 35 000 et 70 000 F, soit entre 5335 et 10 769 euros, avec un prix de vire-filet variant entre 5 000 et 40 000 F. Ceci est envisagé pour ne faire quasiment que la saison des seiches au filet.</p>

Chalut vers filets/engins dormants et Mixte vers filets/engins dormants:

Ce type de changement ne paraît pas être une évolution de carrière naturelle pour les pêcheurs des pertuis. Trois ont effectivement fait ce choix, mais cela résulte de problèmes particuliers rencontrés au sein de l'entreprise (navfrage, problème de santé, fraude). Il correspond aussi souvent à une volonté de diminuer le temps imparti à la pêche, de profiter des loisirs. Cela se ressent au niveau économique par une diminution du chiffre d'affaires, du volume de travail et de la pénibilité et des risques du métier ressentis par les pêcheurs. Deux logiques non exclusives, peuvent donc motiver ce changement de technique: l'une étant contrainte par les événements extérieurs et l'autre volontaire.

Filets/engins dormants vers chalut:

Ce changement réalisé par trois patrons correspond à l'investissement dans un bateau plus performant et plus gros. Les filets ont été la porte d'entrée dans le métier, les conditions à remplir pour se voir attribuer une licence chalut courrier étant plus contraignantes (voir réglementation). Mais le métier des filets est usant, très rentable au départ, ils soulignent tous le nombre de kilomètres à brasser qu'il fallait augmenter. De plus, le chalut permet à l'inverse des filets de travailler seul même sur une unité de pêche importante. Les conditions de travail nécessitent moins de force musculaire et permettent de ne pas devoir sortir tous les jours. La lassitude du métier associé à une meilleure reconnaissance du statut de chalutier et le sentiment d'appartenance à un groupe, les a également incités à passer au chalut.

Ces possibilités de changement de pratique sont conditionnées en partie par l'état financier de l'entreprise. Tout d'abord, tous les bateaux ne sont pas adaptés à toutes les techniques, une vedette en plastique de 8 m ne permettra jamais par exemple de faire le chalut. Certains sont donc contraints pour modifier leur technique de pêche de changer d'outil de production c'est à dire de racheter un bateau. Pour les bateaux déjà polyvalents et certains ayant déjà changé, le coût du changement a été évalué lors de l'enquête (tableau 9).

Ce tableau montre que selon le bateau détenu le coût du changement sera plus ou moins important. Il n'est donc pas possible de faire des généralités à ce sujet. De plus, certains chercheront à être réellement à la pointe de la technologie dans toutes leurs techniques, alors que d'autres chercheront à minimiser leurs dépenses, quitte à avoir un matériel moins performant.

Une étude plus approfondie de la compréhension des raisons et des comportements économiques et sociaux des changements de techniques a été envisagée et testée auprès d'un pêcheur. Le questionnaire établi (annexe 9) s'est avéré opérationnel. Ce complément nous éclaire un peu sur les possibilités de chaque entreprise à entreprendre une modification de ses techniques de pêche. Mais cela suscite surtout le problème d'effectuer ou non une deuxième visite auprès de l'exploitant, cela laisse le temps de réflexion à l'enquêteur pour revenir sur des points précis. Cette 2^{ème} visite ne semble pas absolument nécessaire en pêche, mais peut permettre de clarifier certains points. Malheureusement faute de temps et de disponibilité des pêcheurs, ce questionnaire n'a pu être mis en place à plus grande échelle.

III.5.2 Les modifications de mode de commercialisation:

Aucune liaison n'apparaît entre changement de technique et commercialisation. La façon de vendre les produits apparaît être relativement stable au cours d'une carrière de pêcheur. Pour un patron, le passage d'un chalutier de 10 m à un petit fileyeur a engendré en partie un changement dans le mode de commercialisation. Les apports étant plus faibles et le port situé loin de la criée, les contraintes du glaçage et du transport pour aller à la criée étaient trop fortes par rapport à la diminution des bénéfices liées à de petits apports. Pour un autre

patron, le changement de port correspondant à une volonté de changement de pratique (arrêter la pratique du chalut dans le courreau et aller exercer cette technique plus au large) l'a conduit au port de la Cotinière. La présence d'une criée et le changement d'environnement socio-économique l'a conduit à vendre toute sa pêche en criée, alors qu'il "chinait"⁷ auparavant dans les restaurants, les campings, les cantines. Ainsi, peu de modifications importantes ont été relevées dans le mode de commercialisation des produits des marins enquêtés.

III.5.3 La volonté de changement de technique: un dynamisme peu partagé:

Parmi les pêcheurs qui n'avaient jamais changé de techniques, il leur a été demandé s'ils le souhaitaient ou non et pour quelles raisons. Pour ceux ayant déjà changé de techniques, leur souhait de faire encore évoluer leurs pratiques, les raisons de leurs volontés ont également été abordés.

Globalement sur les 22 questionnés, 17 ne veulent pas modifier leurs pratiques de pêche. Quatre citent une trop grande lourdeur en investissement. Parmi ceux là, trois sont proches de la retraite et estiment maintenant que ça ne vaut plus la peine. Deux sont polyvalents et un pluriactif, leurs activités tournent bien et veulent continuer à garder plusieurs cordes à leur arc. Cinq sont attachés à leur métier dont quatre qui pratiquent la pêche au chalut. Deux soulignent qu'un changement leur demanderait plus de travail, car ils sont rôdés à la technique qu'ils pratiquent.

Cinq pêcheurs soit 16.7% de l'échantillon déclarent avoir une volonté de changement. Ce comportement ne semble donc pas envisageable trop facilement. Ces modifications de pratiques ne sont donc pas courants. Un pêcheur ne change pas facilement de technique d'autant que celui-ci doit parfois entraîner un remplacement du bateau. Quatre pêcheurs sur cinq envisagent le changement pour augmenter la rentabilité et 2/5 le font aussi pour diminuer la pénibilité du travail et briser la monotonie d'une technique. Les changements de pratiques envisagés sont: chalut vers mixte (3), filet vers filets+lignes (1), chalut crevette vers chalut à poisson (1). Le premier cité est le plus envisagé actuellement. Les chalutiers souhaitent de plus en plus investir dans des filets pour réaliser la saison des seiches au filet, ce qui est plus rémunérateur que de travailler au chalut à cette époque.

La caractérisation de l'échantillon quant à des données descriptives et évolutives, ainsi que la détermination des critères conditionnant une évolution des entreprises de pêche permettent d'essayer de construire des types reflétant la diversité de la petite pêche des pertuis.

IV. TYPOLOGIE DES ENTREPRISES DE PETITE PECHE DES PERTUIS:

Les unités de pêche enquêtées ont pu être regroupées selon leur positionnement par rapport aux 5 critères déterminés plus haut et selon la proximité de leurs pratiques. Cependant, chaque exploitation est différente, ce ne sont donc que des traits globaux qui sont repris pour créer cette typologie (fiche méthodologique présentée en figure 14) . Rappelons qu'une typologie comme celle qui va être énoncée n'est pas universelle et n'est construite que dans le but de répondre à une question: quelles sont les potentialités d'évolution et d'adaptations des systèmes d'exploitation des pertuis charentais face aux évolutions du contexte socio-technique?

⁷ "chiner" est un terme local signifiant faire du porte à porte pour vendre une marchandise.

METHODOLOGIE POUR LA REALISATION DE LA TYPOLOGIE DES ENTREPRISES DE PECHE DES PERTUIS

Etape 1: Préparatoire

Réalisation des enquêtes complètes

Retranscription et résumer de chaque partie:

- 1- Histoire, famille, environnement
- 2- Systèmes de capture et de production
- 3- Commercialisation
- 4- Economie, gestion
- 5- Avenir, projets, discussions

Réalisation de schémas de logique de fonctionnement

Etape 2:

Reformulation de la question

Reprise de chaque schéma de fonctionnement et évaluation des potentialités d'évolution en notant les facteurs permettant de dire pourquoi celles-ci étaient bonnes ou mauvaises.

Etape 3:

Détermination des critères pertinents à partir des facteurs les plus souvent cités précédemment

L'évaluation de ces critères pour chaque entreprise permet de répondre à la question pour chaque entreprise prise individuellement.

Etape 4: la construction typologique proprement dite

- 1- Etude du positionnement des entreprises face à ces critères et 1^{er} regroupement.
- 2- Au sein de chaque entreprise étude des pratiques techniques et du comportement social et économique remaniement des groupes en rassemblant les entreprises présentant des positionnements proches face aux 4 critères et des pratiques semblables.
- 3- Passage en revue des groupes, réarrangement si besoin est = **démarche itérative [retour aux critères si besoin est]**.

Chaque groupe construit constitue un type caractérisé par des modalités de critères et de pratiques différentes.

Figure 14 – Fiche méthodologique pour la réalisation de la typologie.

IV.1 Type 1: " les polyvalents-pluriactifs " [8 enquêtes sur 30 correspondent à ce type]

La polyvalence et la pluriactivité caractérisent ces entreprises, ce qui est un atout pour une évolution. Les enquêtes ont montré la possibilité de distinguer 2 sous-groupes : les "polyvalents" (type 1a) (4/30) et les "pluriactifs" (type 1b) (4/30).

La polyvalence et la pluriactivité:

L'entreprise présente ou une polyvalence et/ou est pluriactive. La polyvalence correspond ici à la possibilité d'exercer différentes pratiques de pêche, à la fois aux engins dormants (filets et lignes) et la pratique du chalut. Ils disposent des équipements pour cela et la capacité technique à effectuer ces différents métiers. La pluriactivité correspond pour ce type à des entreprises de pêche-conchyliculture dont la pêche représente une part importante de la production: + 40% du chiffre d'affaires. Les pêcheurs peuvent alors équilibrer leur temps de travail entre leurs deux activités et s'appuyer sur l'autre si l'une est en déclin. Ils peuvent ainsi essayer de mieux cibler leurs périodes et types de pêche en minimisant le temps et l'argent investis dedans, quitte à développer davantage leur activité conchylicole.

Le couple âge-succesion:

Les patrons de ces unités ont un esprit pionnier et une recherche constante d'adaptation à la disponibilité du poisson. Ils réfléchissent à la technique employée: à quel moment est-il plus judicieux de pratiquer telle ou telle pêche, sur quelles zones... Deux types de patrons se retrouvent: les jeunes de moins de 45 ans qui sont prêts à toute évolution du métier et les plus âgés, proches de la retraite ayant leur fils embarqué avec eux et qui envisagent fortement une reprise familiale de l'entreprise.

Santé financière:

La capacité d'autofinancement est de moyenne à bonne. Ces bateaux peuvent supporter une mauvaise année et sont capables d'investir dans du nouveau matériel. Toutefois, comme leurs pratiques sont déjà diversifiées, ils n'auront à priori pas de gros investissements à faire.

La taille du bateau comme indicateur du système de production

La bateau fait plus de 10 m pour les polyvalents, l'outil de production est performant dans la pêche. En revanche, les pluriactifs peuvent avoir un navire de plus ou moins 10 m, selon l'importance accordée à l'activité de pêche. Pour ce type, ce critère n'est pas un critère majeur.

L'attachement au métier:

Ces entreprises ne montrent pas un attachement spécifique à un métier. Même si certains se revendiquent "du groupe chalutier", ils ne développent pas de comportement mimétique et de refus en bloc de la technique des filets. Leur comportement est avant tout dicté par une logique de rentabilité.

Trajectoire et pratiques:

Il est possible de caractériser plus en détail les pratiques de ces deux groupes (tableau 10).

Tableau 10 – Les pratiques des types 1a et 1b.

Type 1a - Polyvalence pêche	Type 1b - Pluriactivité
<ul style="list-style-type: none"> - 2200 à 2500 h de mer par an - pratique du chalut et du filet dans les courreaux - recherche d'une maximisation du CA = 122 000 à 183 000 euros (800 000 à 1 200 000 F) - parfois vente directe 	<ul style="list-style-type: none"> - moins de 2000 h de mer pour se laisser du temps à l'autre activité - la pêche = 50% revenu - issu de famille de conchyliculteur et goût pour la pêche plutôt que l'ostréiculture ou la mytiliculture mais héritage familial et choix de le conserver pour maintenir "plusieurs cordes à leur arc".

La capacité d'évolution de l'entreprise de pêche est bonne. Le pêcheur a la volonté et est prêt à s'adapter à différentes contraintes et changement de l'environnement socio-technique. Le chef de l'exploitation anticipe et s'assure un avenir dans la pêche.

IV.2 Type 2: "les chalutiers dynamiques" [4 enquêtes sur 30 appartiennent à ce type]

Ces systèmes d'exploitation présentent un fort dynamisme et une expérience technique diverse. Au sein du groupe de pêcheur, ils symbolisent une certaine réussite sociale, notamment par leur activité de chalutier.

Polyvalence pluriactivité:

Les marins ont pratiqué différentes techniques au cours de leur carrière. Ils ont généralement pratiqué les filets pendant un bon nombre d'années et ont évolué vers la technique du chalut. Ils ont donc une compétence technique qui leur permet d'envisager un changement de technique si besoin était.

Le couple âge-succesion:

Les pêcheurs sont relativement jeunes, ils ont moins de 45 ans, mais au moins 10 ans d'expérience derrière eux. Cette expérience leur a permis de bien connaître la pêche des courreaux et de s'être essayé à différentes pratiques. Leur âge fait qu'ils ont encore plus de 10 ans de carrière à faire et travaillent donc pour leur avenir dans la pêche.

La santé financière:

La capacité d'autofinancement est moyenne à bonne. Ils peuvent investir dans une autre technique de pêche. Tous sont des chalutiers qui pourraient par exemple largement financer l'achat d'un vire-filet et de matériel pour le filet.

La taille du bateau comme indicateur du système de production

Le bateau a une longueur minimale de 10 m. Il est assez stable et assez robuste, son ergonomie est adaptée à la fois à la pratique du chalut et des filets (moyennant parfois quelques modestes aménagements). Les patrons ont investi dans un système de production performant ce qui leur permet de s'adapter si un changement de technique doit être fait.

L'attachement au métier:

Ces entreprises pratiquent toutes la pêche au chalut. Ils ont un certain sentiment d'attachement à ce métier et se sentent mieux reconnus de par leur technique. Cependant, ils ne sont pas réfractaires au changement et envisagent facilement de faire les filets si cela était beaucoup plus rentable. Ils ne refusent pas par principe cette technique ou une autre.

Trajectoire et pratiques:

Les enquêtes ont également permis de caractériser des critères plus descriptifs de ce groupe. Ce sont tous des chalutiers dont la civelle représente au moins 50% du chiffre d'affaires. Leur entreprise dépend beaucoup de la civelle, ce qui pourrait être un handicap si la ressource venait à diminuer, mais elle est pour l'instant exploitée comme un atout. Cette exploitation leur procure une grande aisance financière avec des bateaux puissants pour faire la civelle. De plus, ils peuvent se retourner sur d'autres techniques si besoin est. Leur stratégie peut être qualifiée d'opportuniste.

Ils font en moyenne 2500 h de mer par an et la pêche est l'essentiel et souvent le seul revenu du ménage. Ces entreprises sont dynamiques et ont déjà changé de technique ou se sont préparées à le faire. Outre la reconnaissance sociale apportée par la pratique du chalut, ils recherchent aussi à se ménager du temps pour leur vie de famille, notamment en passant par la vente en criée.

Ces systèmes sont des systèmes qui se sont stabilisés mais peuvent évoluer sans problèmes. Les possibilités d'adaptation de ces unités de pêche sont assez bonnes. Mais les entreprises présentent quelques handicaps pour s'adapter rapidement à la nécessité d'un changement de technique.

IV.3 Type 3: " les gros fileyeurs spécialisés" [2 enquêtes sur 30 appartiennent à ce type]

Ces entreprises de pêche sont spécialisées dans la pratique des engins fixes (filet essentiellement), le pêcheur cherche généralement une bonne valorisation de sa production, qui peut se faire grâce à la main d'œuvre familiale.

Polyvalence – polyactivité:

Ils pratiquent la pêche des engins dormants toute l'année, et peuvent faire à la fois les lignes, les filets et les casiers. Ils peuvent posséder une poissonnerie à leur domicile ce qui permet une petite diversification des activités et une meilleure valorisation du poisson. La femme du pêcheur est active au sein de l'entreprise, c'est elle qui tient la poissonnerie et gère l'ensemble de la comptabilité de l'entreprise. Cependant, ils sont globalement ancrés dans un créneau de pêche et n'envisagent pas de changer.

Age – succession:

Les chefs d'exploitation rencontrés sont relativement âgés, ils ont plus de 45 ans et ils leur restent moins de 5 à 10 ans avant la retraite. Toutefois, ils sont encore caractérisés par un dynamisme et une volonté de faire avancer leur entreprise, motivés par une reprise familiale ou d'une connaissance proche (le matelot avec qui des liens étroits se sont créés par exemple). Des patrons plus jeunes peuvent aussi être à la tête de ce type d'unité de pêche.

Santé financière:

Ses entreprises ont investi dans des outils de production performants. Ce sont des fileyeurs de 12 m avec pont totalement couvert. La capacité d'autofinancement est moyenne à bonne selon l'investissement en temps passé dans la pêche.

La taille du bateau comme indicateur du système de production

Le bateau fait en général 12 m. Il est très adapté à la technique des filets et peut difficilement être modifié pour faire le chalut. Toutefois, sa conception et surtout sa taille permet d'aller en mer en hiver et de sortir des pertuis.

Attachement à un métier:

Les patrons de ces unités montrent un certain sentiment d'attachement aux arts dormants. Ils considèrent cette technique comme moins destructrice pour les fonds. Mais ils ne revendiquent pas une appartenance à un groupe. Leur attachement n'est donc pas un véritable handicap à une évolution. La preuve en est qu'ils pratiquent souvent outre les filets, la pêche aux lignes et aux casiers. Le collectif fileyeur n'est pas aussi fort que celui du groupe chalutier, les premiers n'ayant pas choisi cette technique uniquement par goût, mais aussi en raison de la difficulté d'obtention de la licence "chalut courreau".

Trajectoire et pratiques:

Les chefs d'exploitation ne sont pas issus de famille de pêcheur ou le sont mais ont travaillé au moins pendant une période à terre. Ils montrent une certaine ouverture d'esprit qui ne les focalise pas par tradition sur une façon de pêcher particulière. Les entreprises présentent un caractère familial, la femme travaille à la poissonnerie et un fils peut être embarqué.

Au vu de la taille des bateaux et du nombre de km de filets à brasser, le bateau est armé par 2 hommes d'équipage.

Le nombre d'heures de mer pratiqué dépend de la volonté de rentabilité du patron. Elle varie donc entre 2200 et 3000 h de mer par an. Lorsque le nombre d'heures atteint les 3000, la famille est très concernée par l'entreprise et le patron est un travailleur acharné.

La capacité d'évolution et d'adaptation aux contraintes environnementales est assez bonne. Les pratiques choisies font que l'entreprise est de toute façon assez peu touchée par les incertitudes pesant sur la pêche dans les pertuis. Ils ne sont pas concernés par la ressource en civelle, car ne pratiquent pas cette pêche. Ce type étant composé de fileyeurs, les conflits pour l'espace avec la conchyliculture ne les touchent que très peu. De même, les mesures prises par l'Union Européenne s'appliquent surtout à la technique du chalut qu'elle cherche à limiter, ainsi, les maillages des filets dans la zone des pertuis ne présentent pas de caractère dérogatoire comme le chalutage, cela ne met donc pas ses adeptes en position incertaine. Toutefois, la diminution de la ressource généralisée dans le golfe de Gascogne pourra les contraindre à s'adapter.

IV.4 Type 4: "les immobilistes du collectif chalutier" [9 enquêtes sur 30 appartiennent à ce type]

Ce type est fortement marqué par les traditions et des comportements mimétiques qui permettent de se retrouver au sein d'un groupe entendu et d'un collectif fort. Leur esprit chalutier les positionne souvent comme refusant tout changement.

Polyvalence - pluriactivité:

Ces systèmes d'exploitation ne présentent pas de polyvalence et de pluriactivité. Ils pratiquent différents métiers dans l'année (civelle, dragues à coquillages), mais sinon ne pratiquent que le chalut et se revendiquent comme tel. Les patrons de ces unités n'ont toujours pratiqué que le chalut par tradition familiale. Certains ont déjà un peu pratiqué les lignes mais cela n'a jamais duré.

Age - succession:

Les patrons ont plus de 45 ans et arrivant en fin de carrière, toute évolution sera difficilement mise en place.

Santé financière:

Les patrons assez âgés, pour qui la pratique du chalut montre une réussite sociale, sont en effet relativement à l'aise financièrement si tant est qu'ils "ne soient pas trop gourmands". Mais globalement, les patrons ont peu d'emprunts à payer et leurs outils de production ne demandent plus que de l'entretien. Leurs bateaux sont en bon état et ils les préparent souvent à la revente. Leur capacité d'autofinancement est dans ce cadre moyenne à bonne.

La taille du bateau comme indicateur du système de production

La navire mesure généralement plus de 10 m, mais il peut faire un peu moins. Cette taille minimale est liée à la technique employée (le chalut) qui demande des navires avec une bonne force de traction. Sa taille symbolise pour les patrons une réussite sociale. Mais ce type ne se distingue pas des autres par rapport à ce critère.

L'attachement à un métier:

Ces patrons de pêche font partie du groupement chalutier. L'attachement au métier du chalut est très fort et est un handicap à une évolution des pratiques de pêche. Ils présentent des réflexes identitaires très marqués et forment un véritable regroupement communautaire. Ces chalutiers dont le chef d'exploitation a plus de 45 ans sont la mémoire des anciens et des traditions et véhiculent un message de défense du chalutage.

Trajectoire et pratiques:

Ces entreprises ont les mêmes calendriers d'activités. Une différenciation existe cependant entre le nord et le sud pour les zones de pêche de l'été. Au nord, le chalutage se fait au sein des pertuis, alors qu'au sud beaucoup sortent des pertuis pour aller travailler au large de La Cotinière et jusqu'à l'embouchure de la Gironde pour la pêche des céteaux et des crevettes grises. Ils pêchent également tous la civelle de décembre à mars et les coquillages en hiver.

Ils commercialisent tous leur pêche en criée, même si quelques ventes de gré à gré se font notamment pour les coquilles Saint Jacques. Ils sont issus de famille de pêcheurs ce qui explique en grande partie leur volonté de manifester leur appartenance au groupe chalutier.

Incités par la force du besoin identitaire et l'obligation de cohésion qu'il implique, des patrons plus jeunes de chalutiers ont des logiques de fonctionnement très proches de leurs aînés avec toutefois, quelques différences qui sont susceptibles de les distinguer (type 4bis).

Type 4 bis: [4/30 enquêtés sont de ce type]

Polyvalence – pluriactivité:

Les modalités de ce critère sont les mêmes que celles des patrons du type 4.

Age - succession:

Les patrons de ces bateaux sont jeunes, ils sont âgés de moins de 45 ans, mais ils ne montrent pas de volonté d'évolution particulière où s'il en existe une, elle ne peut se faire qu'au sein même de la technique du chalut: passage du chalut à crevettes au chalut à poisson par exemple avec changement de zones de pêche. Mais ce critère perd de sa signification dans ce groupe. Le critère social est celui qui s'exprime le plus violemment ici.

La santé financière:

Ces entreprises ont été créées il y a moins de 15 ans et des échéances restent encore à payer comme l'emprunt du bateau. De ce fait, leur capacité d'autofinancement est parfois limitée et montre bien les limites des investissements qu'ils peuvent réaliser, on peut la qualifier de faible à moyenne.

La taille du bateau comme indicateur du système de production

Les modalités de ce critère sont les mêmes que celles des patrons du type 4.

Attachement à un métier:

Ce critère est le plus caractéristique de ce type comme pour le type 4, à l'exception près que leur limite financière est souvent aussi un frein à l'évolution. Face aux problèmes rencontrés par la pêche ou face à une situation de crise, ils se replient dans la communauté formée par les chalutiers pour repousser les rationalités plutôt que de s'ouvrir et de chercher à s'adapter.

Trajectoire et pratiques:

Ces entreprises de pêche ont été rencontrées dans le sud de la zone d'étude où ce groupe chalutier est encore plus marqué. Ils pratiquent le chalut à l'intérieur et à l'extérieur des pertuis. La pêche à la civelle représente 30 à 60% de leur chiffre d'affaires. Leur nombre d'heures en mer est assez élevé de 2200 à 3000 h par an. Ce nombre n'est que de 2200 h lorsqu'ils s'impliquent un peu dans la commercialisation comme par la vente sur les marchés par exemple. Ces jeunes cherchent à être reconnus dans le milieu de la pêche et cela se fait par le choix de l'activité de chalutage. Ils sont soit issus de famille de pêcheurs, soit montrent un très fort attachement à la zone. Dans ce cas, ils ont choisi ce métier en partie pour rester en Charente-Maritime.

Ces entreprises sont ancrées dans un type de pêche souvent par héritage familial et ne sont pas prêtes à évoluer. Leurs patrons se retrouvent au centre de ce qu'on appelait précédemment un dispositif cognitif collectif pour lequel le cheval de bataille est "la pratique du chalut et rien d'autre". Leurs ressources financières peuvent aussi être un frein à leur capacité d'adaptation.

Toutefois, une remarque est à ajouter aux limites d'évolution de leur position. Face à l'éventuelle implantation de cultures d'huîtres en eaux profondes, les chalutiers du sud de la zone ont collaboré plus volontiers, malgré leur opposition de principe, que ceux du nord à l'expérimentation : était-ce simplement l'appât du gain? Une façon de contrôler en partie les opérations? Ou encore un essai de prendre une bonne position dans le cas où le projet marcherait? Dans ce dernier cas, cela montrerait qu'un assouplissement de la position de principe est possible pour ce groupe et que si l'ensemble du collectif évolue, alors une adaptation de ces entreprises pourrait être envisagée.

IV.5 Type 5: "les pêcheurs tranquilles"[6 enquêtes sur 30 appartiennent à ce type]

Ce type regroupe des pêcheurs dont l'objectif est la limitation du couple capital/travail. Ce sont de petits fileyeurs ou ligneurs qui ne recherchent pas une reconnaissance sociale spécifique à travers leur activité de pêche.

Polyvalence – pluriactivité:

Ces bateaux sont armés pour les arts dormants, ce sont des petits fileyeurs. Ils ne pratiquent pas le chalut et ne sont pas pluriactifs au sein de la filière pêche aquaculture. Cependant, les techniques de pêche ne sont pas limitées au filet, ils font également les lignes et parfois les casiers.

Age – succession:

Pour ce critère, deux groupes de pêcheurs existent, mais ils montrent tous deux une volonté limitée d'investissement pour une évolution future de leurs pratiques de pêche.

Les premiers sont des pêcheurs de moins de 45 ans qui souhaitent être tranquilles dans leur métier et se ménager du temps pour exercer leurs passions à côté ou pour profiter davantage de leur vie de famille. Dans ce cas, ils limitent les frais dans les engins de production (bateau petit, peu puissant).

Le second groupe rassemble les pêcheurs de plus de 45 ans qui ont l'amour du métier et qui se sont lancés tard dans la pêche. Ils ont exercé un métier à terre auparavant et n'ont pas envie de faire beaucoup d'heures de mer. Ils raisonnent leurs sorties pour continuer la vie sociale qu'ils avaient lorsqu'ils travaillaient à terre. De plus, proches de la retraite, ils souhaitent diminuer leur activité et profiter de leur temps libre.

Santé financière:

Ce critère peut être limitant pour une évolution pour les jeunes. Mais il l'est rarement pour les plus âgés, à moins d'un naufrage ou autre événement exceptionnel. Ces derniers ont généralement réussi à capitaliser. Leurs capacités d'autofinancements montrent ces différences, elle va de faible à bonne.

La taille du bateau comme indicateur du système de production

Ce critère est le plus discriminant dans ce groupe. Les bateaux mesurent tous moins de 10 m. Cet indicateur montre un désinvestissement du pêcheur dans son activité qui se traduit par un désinvestissement en capital. Les patrons cherchent à limiter leur nombre d'heures de mer, ce qui est accompagné d'un investissement dans un outil de production dont la rentabilité ne nécessite pas de faire un nombre d'heures en mer élevé et n'engendre pas de fortes dépenses en matériel. Le nombre de kilomètres de filet est limité par les capacités du bateau.

Attachement à un métier:

Ces pêcheurs sont souvent extérieurs au milieu de la pêche ou ont d'abord travaillé en dehors de la pêche. Ils peuvent montrer un attachement particulier à un métier, mais ce critère n'est pas déterminant. Comme ils se sont formés un peu seuls, leur entrée dans le métier s'est faite par les filets, l'acquisition de la licence étant moins problématique, et la technique nécessitant moins d'investissement dans l'outil de production. Ils n'ont pas évolué vers une autre technique, car ils sont satisfaits de cette pratique et peuvent se ménager du temps libre. Leurs bateaux actuels ne leur permettent que rarement de pratiquer le chalut et les investissements sont souvent impossibles à supporter pour les plus jeunes et inutiles pour les plus âgés au vu du temps qu'ils leur restent à faire en activité.

Trajectoire et pratiques:







Ce type de système d'exploitation se caractérise aussi par des pratiques communes. Le nombre d'heures en mer est limité entre 1000 et 1800 h de mer. L'équipage est composé d'un seul homme pour les jeunes et de deux pour les plus âgés. Ces derniers peuvent se le permettre car ils ont peu de frais engagés dans les emprunts notamment et cela leur permet de se ménager plus de temps libre sans arrêt du bateau pour autant.

Les enquêtes ont toutefois montré que 2 bateaux pouvaient être classés dans ce type, tout en présentant quelques caractéristiques différentes. Ces pêcheurs étaient eux issus du milieu maritime et n'ont pas travaillé à l'extérieur. Ils ont pratiqué le chalut, mais ne le feront plus pour des raisons exceptionnelles (problème de santé, naufrage...). Dans ce cas, ils ont les mêmes pratiques et mêmes envies (recherche de temps libre notamment) que ceux de ce type, c'est pourquoi, ils font partie de ce groupe. Un événement exceptionnel a changé la perception

Tableau 11 – Synthèse de la typologie.

<i>Critères Types</i>	<i>Polyvalence-pluriactivité</i>	<i>Age-succession</i>	<i>Capacité d'autofinancement</i>	<i>Attachement à un métier</i>
<u>Type 1</u>	· polyvalence pêche = technique "mixte" · pluriactivité = conchyliculture-pêche et parfois intégration de la commercialisation	< 45 ans, dynamisme et > 45 ans avec reprise familiale	Moyenne à bonne	Non
Pratiques type 1: Système pluriactif (moins de 2000h de mer/an) ou polyvalent (2200 à 2500 h de mer/an) pêcheur issu du milieu maritime (pêche ou conchyliculture)				
<u>Type 2</u>	L'expérience de différentes techniques dans les arts traînants et dormants	< 45 ans, dynamisme et volonté d'adaptation	Moyenne à bonne	Réussite sociale par la pratique du chalut mais pas de comportement mimétique ni de blocage face au changement
Pratiques type 2: Chalutier-dragueur Système dynamique s'appuyant sur la ressource en civelle 2500 h de mer/an				
<u>Type 3</u>	· Pas de polyvalence: "gros fileyeurs" · Souvent intégration de la commercialisation	> 45 ans avec reprise familiale	Moyenne à bonne	Limité
Pratiques type 3: Bateaux de 12 m, armés aux engins dormants 2200 à 3000 h de mer/an et sorties des pertuis en hiver				
<u>Type 4</u>	· Pas de polyvalence · Pas d'intégration de la commercialisation idem	> 45 ans en phase de désinvestissement	Moyenne à bonne	Très fort. Groupement chalutier et formation d'une communauté
<u>4 bis</u>		< 45 ans (perte de signification du critère)	Faible à bonne	
Pratiques type 4: Chalutier-dragueur Ressource en civelle = 30 à 60% de leur chiffre d'affaires 2200 à 3000 h de mer/an				
<u>Type 5</u>	· Pas de polyvalence	> 45 ans en phase de désinvestissement < 45 ans	Faible à bonne	Limité
Pratiques type 5: Petits fileyeurs et ligneurs Pêche coquilles pétoncles et civelle (l'entreprise peut être très dépendante de la civelle ou non) 1000 à 1800 h de mer/an				

Légende:

	Evolution possible observée dans le passé, mais peu envisagée actuellement par les pêcheurs enquêtés
	Evolution peu probable dans la situation actuelle, ne peut se faire que si la mentalité de l'ensemble du groupe chalutier évolue
	Dynamique la plus envisagée actuellement
	Par transmission
	Evolution observée mais non naturelle liée à des événements extérieurs
	Origine des patrons extérieurs à la pêche

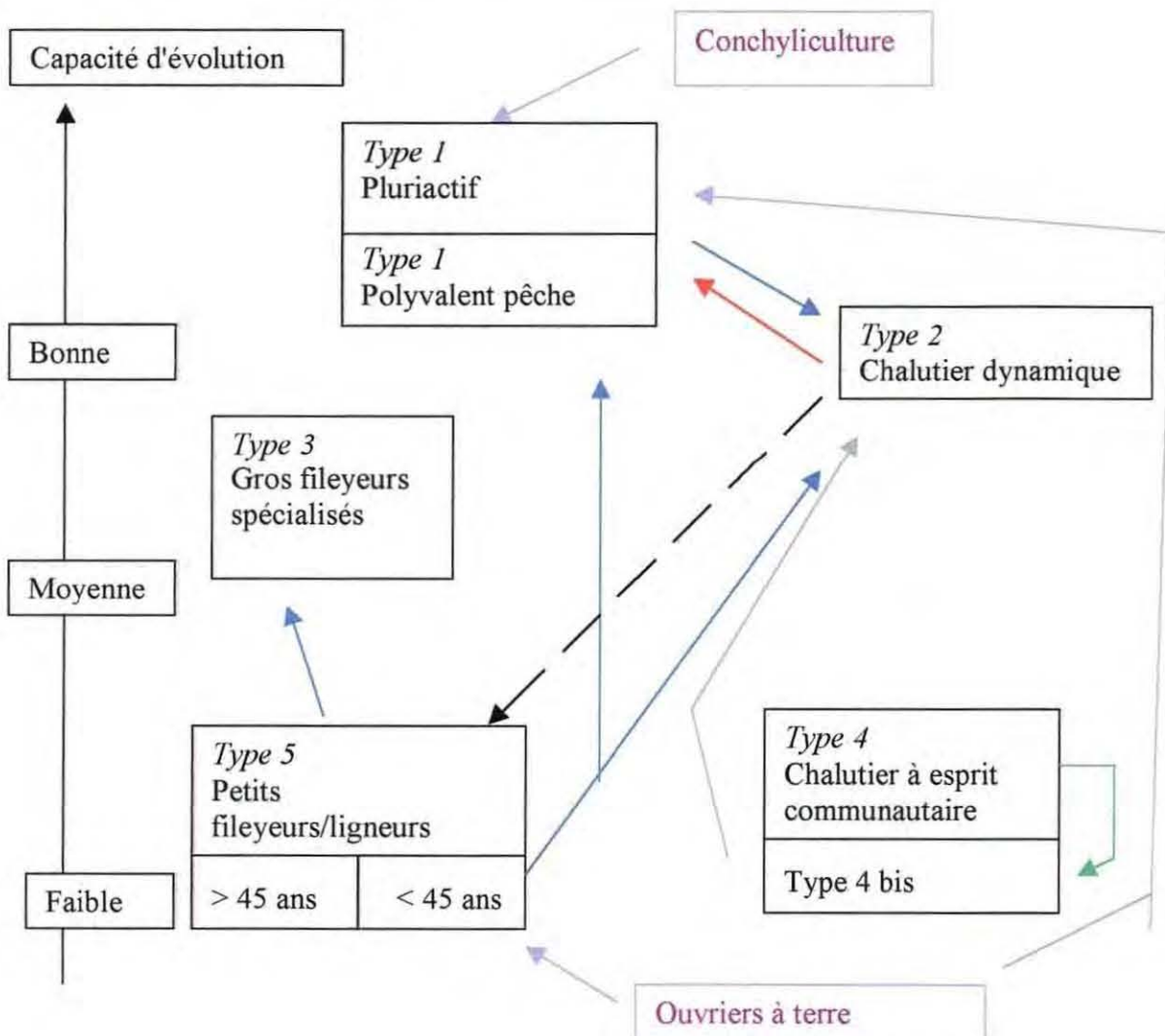


Figure 15 – La dynamique entre types de systèmes d'exploitation des pertuis charentais.

de leur situation et ils ont du s'adapter en conséquence, ici par un changement de bateau et de technique de pêche. Le schéma de comportement adaptatif est ici vérifié dans la pêche.

Ces entreprises sont marquées par un désinvestissement face au métier de pêcheur. La pêche n'est pas ou n'est plus une priorité. Ce sont de petits fileyeurs pour lesquels le conflit chalutier/fileyeur des pertuis est un problème. Leur matériel est endommagé par le passage de certains chalutiers. Les patrons de ces entreprises ne montrent pas de grande ambition au sein de la pêche. Cette activité est leur gagne pain, rarement une véritable passion. Lorsque c'est tout de même le cas, leur réseau social est très développé et ce même en dehors de la pêche. Ils pratiquent souvent d'autres activités totalement éloignées de la pêche auxquelles ils souhaitent accorder du temps. Ils sont donc souvent à la recherche de temps libre avant tout. Ils peuvent aussi être assez dépendants de la ressource en civelle ce qui peut rendre leur avenir incertain car leur capacité d'adaptation est faible. Tant que leur activité ne sera pas sur la sellette, elle durera, mais dans le cas contraire, une évolution paraît difficile.

IV.6 La dynamique entre types:

Le tableau 11 synthétise la typologie construite et une représentation dynamique a été réalisée sur la figure 15. Elle montre les possibilités d'évolution d'un type à l'autre, ces évolutions s'étant effectivement réalisées dans le passé ou pouvant être envisagées en se basant sur les opinions exposées par les pêcheurs lors des enquêtes. Les types sont positionnés selon leurs possibilités d'adaptations aux contraintes socio-techniques selon les caractéristiques des entreprises. Les "polyvalents pluriactifs" (type 1), les "chalutiers dynamiques" (type 2) et "les gros fileyeurs spécialisés" (type 3) semblent pouvoir s'adapter et survivre à une crise de leur activité de pêche. Leur expérience leur permet de pratiquer différentes techniques de pêche ou de pouvoir s'appuyer sur une autre activité. Leur capital social et culturel ne les enferment pas dans un schéma de production unique et leur santé financière est suffisamment bonne pour envisager quelques investissements. Dans le cas d'une diminution de rentabilité de la pratique du chalut ou des engins dormants dans les pertuis, les types 1 et 2 pourront s'adapter en pratiquant la technique qui reste la plus rentable ou en s'investissant dans d'autres activités (la capacité d'adaptation est bonne). Ainsi ces 2 types peuvent évoluer de l'un à l'autre selon le contexte. Les "gros fileyeurs spécialisés" ne peuvent être touchés que par une baisse des rendements de la technique du filet, dans ce cas, ils pourront en partie essayer de s'en sortir avec leur activité de poissonnerie, mais l'adaptation est plus délicate (la capacité d'adaptation est moyenne à bonne). Les "immobilistes du collectif chalutier" (type 4) et les "pêcheurs tranquilles" du type 5 montrent quant à eux des capacités limitées. Les premiers sont handicapés dans leur évolution par "l'esprit chalutier" qui ne permet pas d'envisager d'autres techniques de pêche à moins de perdre un certain statut social à leurs yeux. Les seconds, eux, ne souhaitent pas investir davantage dans la pêche, ils sont dans une logique de recherche de temps libre et une nécessité d'adaptation leur demanderait un changement d'optique. Toutefois, des évolutions ont pu se faire dans le passé à partir de ces 2 groupes. Les jeunes pêcheurs du type 5 peuvent évoluer vers le type 3 ou le type 2 en acquérant un outil de production plus performant. De même, une amélioration de la situation financière du type 4bis peut lui permettre de s'affranchir des normes du groupe chalutier et de passer dans le type 2 sans perdre de reconnaissance social.

IV.7 Comparaison avec les typologies précédentes:

Les "polyvalents pluriactifs" (type 1) et les "pêcheurs tranquilles" (type 5) se retrouvaient déjà dans la typologie réalisée par Moussard (1998). Il caractérisait notre type 1 par le terme de "systèmes d'exploitations pluriactifs" avec revenus extérieurs à la pêche souvent venant de la conchyliculture. Toutefois, il soulignait que ce type d'entreprise pouvait avoir aussi un apport par le revenu d'une autre activité exercée par la femme de l'exploitant. Pour notre échantillon le revenu extérieur apporté par une femme ne s'est rencontré que pour des entreprises déjà pluriactives ou polyvalentes au sein de la pêche. Moussard formait aussi un type correspondant au type 5 qui regroupait les petits fileyeurs ou ligneurs répondant à une minimisation du couple travail-capital.

La discrimination des autres types se distinguent ensuite dans nos travaux. Il est effectivement possible de qualifier les types construits dans ce travail, de par les qualificatifs utilisés par Moussard pour ses autres types: "systèmes stabilisés" ou "en voie de stabilisation", "exploitation à caractère familial", mais ce ne sont que des critères descriptifs qui ne permettent pas de répondre à la question des potentialités d'évolution et c'est en ce sens, c'est à dire dans la question initiale que nos travaux se différencient. Cela confirme bien qu'une typologie n'est pas universelle et ne peut être établie que pour répondre à une question précise. Ainsi, un système stabilisé pourra encore évoluer si besoin est, si le patron a une connaissance technique, ou s'il est motivé par la reprise d'un fils par exemple. Moussard et Mathieu-Daudé (1996) avaient aussi rencontré des entreprises formées de patrons relativement jeunes dont le bateau était armé aux engins dormants et qui étaient en voie d'évolution vers des bateaux plus puissants: fileyeurs ou chalutiers. Ce comportement passé se retrouve effectivement aujourd'hui dans la trajectoire des bateaux enquêtés, mais ce genre de pêcheurs n'a pas été retrouvé dans l'échantillon actuel. Au vu des incertitudes qui planent sur l'avenir de la pêche, les jeunes pêcheurs sont peut-être aujourd'hui moins enclins à investir soit dans un gros fileyeur de 12 m, les filets à soles étant de moins en moins rentables, soit dans un chalutier dont la maîtrise technique demande du temps et qui subit ou risque de subir d'importantes contraintes réglementaires ou de conflits d'usages. Ainsi, en 5 ans, la flottille des pertuis a donc quelque peu évolué. L'avenir incertain apparaît donc être ici un frein à l'innovation et à l'engagement des pêcheurs dans leurs métiers.

IV.8 Extension de la typologie à la population:

L'extension de la typologie à la population pose certains problèmes. Les critères d'évolution déterminés ne peuvent pas être renseignés directement, mais le positionnement dans les types peut en partie se faire sur les pratiques mises en évidence pour chacun.

Type 1, "les polyvalents pluriactifs": A partir de la consultation des calendriers d'activité et la connaissance du terrain des enquêteurs, il est possible de déterminer les entreprises du type 1. Ces calendriers indiquent les engins utilisés par les exploitations et précisent aussi si le pêcheur pratique la conchyliculture. Ainsi, les entreprises du type 1 peuvent être retrouvées.

Type 3 et 5, "les gros fileyeurs spécialisés" et "les pêcheurs tranquilles": Les données descriptives peuvent être utilisées, la technique des engins dormants est une donnée connue et leur séparation dans ces 2 types peut se faire selon la taille du navire. Les bateaux de plus de 11 m sont à placés dans le type 3 et les autres dans le type 5. Cependant, un patron âgé à la tête d'un gros fileyeur et sans successeur pourrait montrer un désinvestissement et se placer alors dans le type 5.

Type 2 et 4, "les chalutiers dynamiques" et "les immobilistes du collectif chalutier": Dans les fichiers CAAM disponibles au CRTS, la carrière du patron peut être retracée et il est possible de visualiser s'il a déjà pratiqué d'autres techniques de pêche que celle du chalut, mais cette étude est longue et ne permettra pas forcément de bien distinguer les 2 types. Les critères "âge-succession" et "santé financière" permettent aussi de distinguer ces types, mais cette information ne peut être obtenue que par enquêtes. Ces 2 types posent donc problème et ne peuvent être séparés facilement à partir des données disponibles. Il est donc nécessaire, pour étendre la typologie à la population, d'effectuer une étude plus précise en questionnant directement les patrons de pêche sur leur volonté d'évolution et leur capacité à changer de technique ou sur la possibilité d'une succession et sur l'état de leurs finances.

IV.9 Discussion sur la méthode:

La méthode utilisée a permis d'entrer dans la connaissance de chaque exploitation, de la décrire quant à ses pratiques techniques et économiques, mais également de comprendre le comportement du chef d'entreprise et ainsi d'ajouter une dimension humaine et sociale à la connaissance de l'entreprise de pêche, qui est trop souvent ignorée. La trajectoire, c'est à dire l'histoire passée du patron permet de mieux comprendre ses choix et objectifs. C'est en ce sens que l'apport des méthodes utilisées en agriculture est judicieux.

Toutefois, la méthode demande du temps. Chaque enquête dure entre 1 h et 3 h de discussion avec le pêcheur (plus les temps de route parfois longs sur la côte des pertuis), ce temps est difficile à accorder dans un métier où les hommes sont peu de temps à terre. L'idéal serait donc d'embarquer pour chaque enquête, mais le temps passé en mer augmente alors vers les 8 à 15 h. L'avantage des embarquements est qu'un lien plus étroit se crée entre le pêcheur et l'enquêteur, la confiance s'établit plus facilement. Ainsi, la méthode utilisée permet difficilement d'avoir un échantillon important, il est donc possible de passer à côté de certaines entreprises caractéristiques. L'échantillon obtenu semble cependant relativement bien couvrir la diversité au vu des classes établies pour la première partie du travail.

La qualité de l'information recueillie notamment au niveau économique peut sembler être un problème. Les marins ne présentaient pas leur document comptable lors des enquêtes, d'une part parce qu'ils ne les avaient pas avec eux, mais surtout parce qu'un certain blocage existe à ce niveau dans la pêche. Cependant les informations obtenues paraissent cohérentes et leur qualité pour estimer la capacité d'autofinancement est suffisante. Des classes relativement larges ont été construites ce qui ne demande pas d'avoir une exactitude des données économiques.

Le nombre d'heures de travail a également été difficile à estimer au cours des enquêtes. Les pêcheurs peuvent estimer le nombre d'heures de mer, mais il leur est plus difficile d'estimer le temps passer à terre pour les réparations, la peinture..., ce temps étant très variable selon les pannes, l'estimation a donc été très grossière lorsqu'elle a pu être faite.

La pertinence d'une deuxième visite est aussi à discuter. La disponibilité limitée des pêcheurs ne le permet que rarement surtout pour des études se déroulant dans un temps limité. Pour la construction d'une typologie comme celle présentée, cette 2^{ème} rencontre ne paraît pas nécessaire, mais elle pourrait dans certains cas mieux préciser quelques réponses un peu floues.

Le manque de formalisation quant à la construction d'une typologie est une difficulté, le sentiment personnel de l'enquêteur et donc une certaine subjectivité interviennent alors. Cela ne remet pas en cause la méthode, mais insiste sur le fait que des choix sont à faire lors de l'analyse.

CONCLUSION

Les pertuis charentais sont le siège de tensions et de nombreux conflits d'usages, à la fois pour l'espace (conflit entre pêche et conchyliculture) et la ressource halieutique. De plus, la pêche des pertuis est soumise à des incertitudes diverses sur son avenir: diminution des ressources, changement du tissu réglementaire... L'ensemble de ce contexte peut conduire les entreprises de petite pêche de la zone à devoir évoluer pour perdurer. Dans cette étude, nous avons essayé de répondre à la question suivante: "Quelles sont les potentialités d'évolution et d'adaptation des systèmes d'exploitations des pertuis charentais face aux évolutions du contexte socio-technique?" La démarche que nous avons utilisée, largement inspirée des méthodes d'études des exploitations agricoles (méthode globale et de diagnostic), nous a permis de recueillir des informations sur les pratiques des pêcheurs et d'élaborer une typologie. Ce travail a permis une actualisation des données par rapport aux travaux antérieurs traitant des systèmes d'exploitation des pertuis, réalisés par Bourlon (1995), Mathieu-Daudé (1996) et Moussard (1998), la méthode employée consistait déjà en une approche globale et synthétique des entreprises de pêche et c'est en ce sens que l'étude actuelle se situe dans la continuité de ces travaux. L'amélioration de la méthode a consisté en la construction d'une typologie répondant à une question précise et en une meilleure formalisation de la démarche. Une adaptation des méthodes agricoles a été nécessaire pour la petite pêche, mais ce travail montre que cette méthodologie peut parfaitement être appliquée aux entreprises de pêche. Elle permet d'obtenir une vision globale de chaque exploitation, mais pas, il est vrai, d'entrer dans la connaissance fine de l'unité de pêche. Toutefois, une connaissance globale suffit amplement pour servir d'outil de dialogue et d'aide à la décision et la gestion des acteurs institutionnels.

Les enquêtes compréhensives ont montré que les pêcheurs des pertuis sont généralement tous issus du milieu maritime et ont un niveau de formation assez faible. L'intervention de la famille dans l'entreprise peut être déterminante pour quelques systèmes d'exploitations, toutefois, ces cas semblent être plus rares que dans les études précédentes. Le travail de la main d'œuvre familiale consiste, quand il existe, en la gestion et la tenue de la comptabilité de l'unité de pêche par la femme ou le travail d'un fils comme matelot. Pour les autres entreprises, les pêcheurs semblent déléguer aujourd'hui de plus en plus leur gestion à des centres ou des coopératives. Le siège du système de décision semble ainsi, se déplacer pour les choix de gestion du cercle familial vers les conseillers de gestion.

Le comportement du chef d'exploitation a aussi pu être analysé. Celui-ci est en partie influencé par la santé financière de l'entreprise, mais aussi par des critères sociaux (intervention de la famille, tradition...) et des critères techniques, comme l'expérience, la connaissance d'un ou plusieurs métiers... L'étude du changement de technique auprès des patrons de pêche a ainsi montré l'importance du capital culturel, mais aussi symbolique.

Deux groupes de pêcheurs se distinguent dans leurs comportements, leurs relations sociales et leurs intérêts, d'un côté les pêcheurs pratiquant les arts dormants et de l'autre ceux pratiquant le chalut comme métier principal. Les pêcheurs des pertuis montrent un état d'esprit individualiste assez fort, mais autour de la technique du chalut s'est constitué un groupement d'intérêt. Celui-ci forme un collectif fort basé sur des traditions et sa représentation de la pêche du chalut dans les courreaux. Ce collectif des chalutiers est le plus actif dans les organisations professionnelles et leur permet d'être reconnu comme un groupe socio-professionnel construit. En parallèle à cette notion de regroupement communautaire, l'hypothèse d'un effet port a été émise quant aux choix techniques décidés par les pêcheurs lors

de leur installation. La proximité organisationnelle oriente le choix vers une technique plutôt qu'une autre.

A partir de ces connaissances sur le fonctionnement des systèmes d'exploitation, la typologie a pu être établie. Elle permet de réduire et d'organiser la diversité en regroupant les entreprises ayant les mêmes logiques de fonctionnement, c'est à dire ayant des objectifs similaires et employant les mêmes stratégies pour arriver à leur fin. La démarche typologique formalisée peut être reproduite sur d'autres zones que celle des pertuis, afin d'estimer les potentialités d'adaptations des entreprises. Certes, des choix sont à faire dans sa construction, mais l'analyse réalisée sur chaque exploitation permet de détenir une connaissance suffisante pour faire des choix pertinents. Pour la petite pêche des pertuis, ces choix ont consisté en la détermination de 5 critères, permettant de caractériser suffisamment chaque entreprise pour déterminer si elle était capable d'évoluer et de s'adapter à des contraintes de l'environnement. Ces critères sont: la polyvalence et la pluriactivité, le couple âge-succession, l'attachement à un métier, la santé financière de l'entreprise à travers la capacité d'autofinancement et enfin, la caractérisation du système de production par la taille du bateau. Le croisement de ces critères permet de positionner l'entreprise par rapport à des possibilités d'évolution et permet de faire des regroupements d'entreprises qui correspondent à 5 types. Il est intéressant de noter qu'une bonne santé financière de l'entreprise est nécessaire, mais pas suffisante pour pouvoir envisager un changement de technique par exemple. L'importance du critère social (l'attachement au métier) pour les types construits montre l'intérêt de compléter cette étude par un travail en sociologie cherchant à mettre en évidence l'historique de la constitution du groupe chalutier et les raisons de son maintien. En effet, l'appartenance à un groupe socio-professionnel fondé sur la pratique d'un engin joue un rôle important dans le comportement du chef d'exploitation et dans ces choix.

Outre l'apport des connaissances sur l'organisation et le fonctionnement des systèmes d'exploitation, l'étude a mis au jour des tensions importantes relative à l'utilisation de l'espace notamment entre fileyeurs et chalutiers. Cette profession, qui semble à première vue homogène sous la dénomination de métier de "pêcheur" voit en son sein d'importantes tensions liées à des références sociales et traditionnelles. Ce travail n'avait pas pour but essentiel d'étudier dans le détail l'ensemble des conflits soulignés, mais il a montré l'intérêt d'étudier plus avant, les raisons profondes de ces conflits: leur fondement, pourquoi les acteurs des pertuis ne réussissent pas à régler ces problèmes? Quel rôle l'administration aurait-elle à jouer? Ce travail a donc eu un intérêt pour l'analyse de la rationalité des pêcheurs des pertuis, en montrant les points de blocage et les atouts de ces systèmes d'exploitation pour une gestion future, mais il montre aussi l'intérêt de l'apport des sciences sociales pour ce type d'étude du système halieutique.

BIBLIOGRAPHIE

Littérature :

- Baranger, L., Bigot, J.F., Le Bihan, V., Perraudeau, Y., 2003. Résultats avancés Pêche et Cultures marines – Observatoire des pêches et des cultures marines du Golfe de Gascogne, juin 2003: 1-4.
- Benoît, M., Brossier, J., Chia, E., et al., 1998. Diagnostic global d'exploitation agricole – Une proposition méthodologique. Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, 12: 1-47.
- Bonneviale, J.R., Jussiau, R., Marshall, E., 1989. Approche Globale de l'Exploitation Agricole, comprendre le fonctionnement de l'exploitation agricole: une méthode pour la formation et le développement. INRAP – FOUCHER, ISSN: 0396-4671: 1-329.
- Bourlon, 1995. Etude d'un système halieutique côtier: La pêche littorale dans les Pertuis charentais. Rapport de fin d'étude ISPA: 1-114.
- Boutteaud, Auger, Héland, Parent, déc. 1994. La filière pêche charentaise. Conseil économique et social Poitou-Charentes: 1-29.
- Brossier, J., Petit, M., 1977. Pour une typologie des exploitations agricoles fondées sur les projets et les situations des agriculteurs. Economie rurale, N° 122: 31-40.
- Brossier, J., Chia, E., Marshall, E., Petit, M., 1997. Gestion de l'exploitation agricole familiale. Eléments théoriques et méthodologiques. ENESAD-CNERIA. ISBN 2-11-089847X: 1-215.
- Capillon, A., 1985. Connaître la diversité des exploitations: un préalable à la recherche de références régionales. Agriscopie. Automne 1985. N°6: 31-40.
- Chia E., 1992. Une "recherche-clinique": proposition méthodologique pour l'analyse des pratiques de trésorerie des agriculteurs. Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, 26: 1-39.
- Chia, E., 2003. Coproduire une typologie des exploitation ostréicoles. Document de travail: 1-3.
- Darbon, D., Déglise, C., 2003. Analyse du jeu des acteurs et des normes légales de la gestion des pêches et de la conchyliculture dans les pertuis charentais – Rapport final, Contrat Universitaire Ifremer- Sciences PO Bordeaux, 2002/5515028:1 – 84.
- Direction Régionale des Affaires maritimes de Poitou-Charentes, 1998. La situation de la pêche maritime pour la région Poitou-Charentes (période 1995-1998): 1-3.
- Direction Régionale des Affaires maritimes de Poitou-Charentes, 2002. La situation de la pêche maritime pour la région Poitou-Charentes (période 1999-2002): 1-3.
- Favoreu, G., 2003. L'ostréiculture du bassin de Marennes-Oléron: fonctionnement des unités de production et réflexion autour du projet de culture d'huîtres en eaux profondes. Mémoire d'ingénieur, Ecole Supérieure d'Agriculture Purpan: 1-104.

- Geney M., 1975. Etude de la pêche artisanale dans les Pertuis Charentais. Mémoire de fin d'étude, Diplôme d'Agronomie Approfondie, spécialité halieutique Ecole nationale Supérieure Agronomique de Rennes : 1 - 40.
- Gorichon, M.A, 1990. La pêche côtière dans les Pertuis Charentais. Mémoire de DEA, Université de Nantes: 1-112.
- Jollivet, M., 1965. D'une méthode typologique pour l'étude des sociétés rurales. Revue française de sociologie, IV: 33-54.
- Joulié I., Perrichon C., Pons Y., Steyaert P., 1996. Une typologie d'exploitations spatialisées: outil de diagnostic régional de l'agriculture. Application aux exploitations céréalières des Marais de l'Ouest. Economie Rurale, 236, novembre-décembre 1996: 16-27.
- Landais, E., 1996. Typologies d'exploitation agricoles; Nouvelles questions, nouvelles méthodes. Economie rurale, novembre-décembre 1996, 236: 3-15.
- Léauté J.P, 2001. Données sur la pêche dans la zone côtière de la région Poitou-Charentes. Contrat Ifremer – Valorem: 1-30.
- Letellier, N., 2001. Monographie d'exploitation: Méthode d'étude et application au cas des ostréiculteurs civeliens dans le bassin de Marennes-Oléron. Rapport de stage d'initiation à la recherche, ESITPA: 1-29.
- Mathieu-Daudé C., 1996. La pêche dans les Pertuis Charentais : Analyse des systèmes d'exploitation. Mémoire de fin d'étude, Diplôme d'Agronomie Approfondie, spécialité halieutique Ecole nationale Supérieure Agronomique de Rennes : 1 – 70.
- Moussard, F.X, 1998. Système d'exploitation en pêche côtière, méthode d'étude et application au cas des pertuis. Mémoire de fin d'étude ESITPA: 1-59.
- Ofimer, 2002. Bilan annuel. Données de commercialisation sous criées: 1-70.
- Ofimer, 2003. Synthèse mensuelle (janvier, février, mars, avril) 2003. Données de commercialisation sous criées.
- Perrin, E., 1998. Analyse technico-économique d'un projet d'ostréiculture en eaux profondes dans le pertuis d'Antioche. Mémoire de fin d'étude, Diplôme d'Ingénieur Agronome, spécialisation Sciences et Techniques des Productions animales, Institut National Agronomique Paris Grignon: 1-55.
- Rey, H., Catanzano, J., Mesnil, B., Biais, G., 1997. Système halieutique: un regard différents sur les pêches. Institut Océanographique – Ifremer, ISBN:2-903581-18-5, ISSN: 1272-0763: 1-277.
- Rey-Valette H., 2001. Règles, conventions, routines, contre tactiques et stratégies: une lecture institutionnaliste de la complexité des interactions entre décision individuelle et décision collective. Actes, 5^{ème} forum halieumétrique: "Halieutique: complexité et décision": 159-176.

Sites internet:

1 - Enseiht, 2003: Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'électronique, d'information, d'hydraulique et de Télédétection
<http://www.enseiht.fr/hmf/travaux/CD0001/travaux/optsee/hym/22/chapitr1.htm> (consulté le 05/08/2003)

Pour information: quelques compléments bibliographiques sur la zone d'étude.

Chambre de commerce et d'industrie de Rochefort et Saintonge, 1992. Evaluation des Actifs associés à la pêche et aux cultures marines sur le littoral Charentais. CCI, Observatoire des activités économiques – ODACE: 1-34.

Darbon, D., Morin , G., 2002. Analyse du jeu d'acteurs et des normes légales de la gestion des pêches et de la conchyliculture dans les Pertuis-Charentais. Contrat Universitaire IFREMER 2001/5515022, Sciences Po Bordeaux: 1-25.

Favoreu, G., 2002. Logique de fonctionnement des unités ostréicoles du bassin de Marennes-Oléron. Rapport final, contrat universitaire CNRS-IFREMER N° 025515023 – CREMA L'Houmeau: 1-82.

Léauté, J.P., Caill-Milly, N., 2003. Les petites pêches côtières et estuariennes françaises du sud du Golfe de Gascogne: Typologie des flottilles et approche socio-économique et commerciale – Extrait du rapport final du contrat PECOSUDE EC/DG FISH (DG XIV) N° 99/024: 1-180.

Muyard J., 1978. Le bar et sa pêche dans les Pertuis Charentais. Mémoire de fin d'étude, Diplôme d'Agronomie Approfondie, spécialité halieutique Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes : 1 – 18.

Liste des tableaux et des figures

Tableaux:

Tableau 1:

Répartition des activités des navires selon leur immatriculation en 2002.

Tableau 2:

Evolution de l'ensemble de la flottille de pêche de Charente-Maritime en activité au sens du Plan d'Orientation Pluriannuel (DDAM Charente Maritime).

Tableau 3:

Evolution de la flottille de petite pêche (< 12 m) de Charente-Maritime en activité au sens du POP (DDAM Charente Maritime).

Tableau 4:

Evolution du nombre de navires pêchant dans les pertuis pour la période 1975-2002 (d'après: Geney, 1975; Gorichon, 1990; Bourlon, 1995; Moussard, 1998 et le fichier constitué pour cette étude).

Tableau 5:

Evolution de l'âge des bateaux entre 1989 et 1998 en % (d'après Bourlon, 1995; Moussard, 1998 et le fichier constitué pour cette étude).

Tableau 6:

Evolution de la puissance des bateaux entre 1989 et 1998 en % (d'après Bourlon, 1995; Moussard, 1998 et le fichier constitué pour cette étude).

Tableau 7:

Les entrées et sorties de flotte en nombre selon les quartiers d'immatriculation entre 1998 et 2002.

Tableau 8:

Les différentes transmissions de bateau dans la flottille de petite pêche des pertuis entre 1998 et 2002.

Tableau 9:

Le coût du changement de pratique sans changement de bateau.

Tableau 10:

Les pratiques des types 1a et 1b.

Tableau 11:

Synthèse de la typologie.

Figures:

Figure 1:

Les ports, les communautés portuaires, les flux de bateaux et les flux vers les criées (Moussard, 1998).

Figure 2:

Les différences de production des pertuis charentais.

Figure 3:

Répartition de la flottille de petite pêche des pertuis selon leur quartier d'immatriculation en 2002.

Figure 4:

Segmentation de la flottille des pertuis selon leurs pratiques en 2002.

Figure 5:

Pyramide des âges des propriétaires d'unité de petite pêche des pertuis charentais en 1998 et 2003.

Figure 6:

Répartition des pratiques de la flottille en 1998 en fonction des quartiers maritimes (d'après Moussard, 1998).

Figure 7:

Le système halieutique (Rey et al., 1997).

Figure 8:

Représentation schématique du modèle du comportement adaptatif (d'après Bonneviale et al., 1989).

Figure 9:

Représentation des sous-systèmes du système "exploitation-famille" (Bonneviale et al., 1989).

Figure 10:

Schémas des logiques de fonctionnement.

Figure 11:

Le travail à bord d'un chalutier de petite pêche des pertuis (photo S. Tachaires).

Figure 12:

Principales zones de conflit chalutiers/fileyeurs.

Figure 13:

Cycle de vie d'une exploitation (Chia, 1992).

Figure 14:

Fiche méthodologique pour la réalisation de la typologie.

Figure 15:

La dynamique entre types de systèmes d'exploitation des pertuis charentais.

ANNEXES

Annexe 1: La réglementation de pêche des pertuis charentais

Annexe 2: La conchyliculture des pertuis charentais

Annexe 3: Liste des ports d'attache des bateaux de petite pêche des pertuis.

Annexe 4: Liste et nombre de licences détenues par la flottille de petite pêche des pertuis.

Annexe 5: Complément d'information = Région de naissance des marins des pertuis et changement de pratique au sein de la flottille.

Annexe 6: Le principe de l'approche globale: la spirale méthodologique.

Annexe 7: Guide d'entretien.

Annexe 8: Un exemple de schéma de logique de fonctionnement

Annexe 9: Complément d'enquête pour les navires ayant changé de techniques.

Annexe 10: Abréviations utilisées et définitions

ANNEXE 1

La réglementation de la pêche dans les pertuis charentais

Encadré 1: La licence chalut courreau

Encadré 2: La licence filet

Encadré 3: Les licences coquilles et pétoncles

Encadré 4: La licence civelle

Encadré 1: La licence chalut courreau ou permis de pêche spécial autorisant le chalutage dans les pertuis charentais:

Zones d'exercice: l'intérieur de la zone du pertuis breton, du pertuis d'Antioche et du courreau d'Oléron, limitée à l'ouest par les lignes joignant la pointe du Grouin-du-Cou au phare des Baleines et le feu de Chanchardon au phare de Chassiron, au Sud par le pertuis de Maumusson.

Conditions d'attribution:

- Reprendre l'activité du père **ou** justifier de 5 ans d'embarquement à la pêche dans les courreaux (à titre transitoire, 3 ans d'embarquements sont admis) **et** racheter le navire à un détenteur de licence cessant son activité
- La demande de renouvellement doit être déposée au moins 30 jours avant expiration du permis

Caractéristiques du navire:

- Longueur maximale hors tout < 12,00 m.
- Puissance de propulsion disponible sur l'arbre, inférieure ou égale à 73 kw (100 Ch), la puissance maximale **installée** de 147 kw = 200 Ch est tolérée à titre transitoire.

Caractéristiques des engins:

- Maillage autorisé:
 - 50 mm pour le chalut à poissons
 - 20 mm pour le chalut à anguille (10% de prises accessoires maximum)
 - 20 mm pour le chalut à crevettes (50% de prises accessoires maximum)
- Longueur maximale de corde de dos = 13 m.
- Longueur maximale de bourrelet = 18.50 m
- Chalut à 4 faces soumis à restrictions
- Chalut type "cascadeur interdit"

Le chalut pélagique est strictement interdit à l'intérieur des pertuis et dans différentes zones entourant les pertuis (arrêté préfectoral 1 du 2 janvier 1985).

ANNEXE 1 (suite)

Encadré 2: La licence filet ou permis de pêche spécial réglementant la pêche aux engins dormants dans les pertuis charentais.

Zones d'exercice: Délimitée à l'ouest par les lignes joignant la pointe du Groin-du-Cou au phare des Baleineaux, le phare des Baleineaux au phare de Chassiron et la pointe de Gatseau à la pointe d'Arvert et à l'est par l'embouchure dans le prolongement du trait de côte pour la Sèvre Niortaise, jusqu'au fort Lupin pour la Charente et au pont de la Seudre.

Conditions d'attribution:

- Licences délivrées par le CRPMEC sur proposition des comités locaux de la Rochelle et Marennes-Oléron, avec un contingent de licences fixé à 133.
- Nécessité d'une antériorité de pêche dans la zone des pertuis charentais de 3 ans minimum et délivrance d'une licence pour une durée d'un an.

Caractéristiques du navire:

- Longueur maximale hors tout < 12,00 m.
- Puissance motrice qui ne pourra être en aucun supérieur à 147 Kw (200 Ch).

Caractéristiques des engins:

- Maillage autorisé: 100 mm, maille étirée à l'état humide.

Licence A = 2 hommes ou plus inscrits au rôle d'équipage, limitation de la longueur des filets maillants fixes à 3500 m avec autorisation de détenir une caisse de filets de rechange de 250 m sur le pont du navire.

Licence B = · 1 seul homme d'équipage, autorisation de détenir 1500 m de filets maillants fixes avec possibilité de détenir 250 m de filets de rechange sur le pont.
· quelque soit le nombre d'hommes inscrits au rôle d'équipage détention autorisée de 2500 m.

Des licences temporaires de pêche filets maillants fixes ou dérivants pourront être délivrées selon les mêmes critères pour une durée maximale de 120 jours qui devront être utilisées sur l'année civile considérée.

Il est interdit de détenir simultanément à bord des filets maillants fixes et des filets dérivants, ainsi que des catégories de filets utilisés pour la capture d'autres espèces (raie...).

Zone de pêche interdite:

L'article 11 de cet arrêté stipule la fermeture de zones de pêche aux filets sur la période du 15 juin au 15 septembre inclus de chaque année, à la fois dans les pertuis breton, d'Antioche, le courreau d'Oléron et les pertuis de Maumusson.

ANNEXE 1 (suite)

Encadré 3: Les licences coquilles et pétoncles dans les pertuis charentais:

Zones et périodes d'exercice: VOIR: Classement des gisements de coquilles

- Arrêté 18 du 21 novembre 1968 de la direction des Affaires maritimes du littoral sud-ouest, approuvé par arrêté ministériel 287.P3 du 28 janvier 1969 pour le pertuis breton.
- Arrêté 14 du 6 novembre 1969 pour le pertuis d'Antioche.

Classement des gisements de pétoncles

- Arrêté 16 du 6 décembre 1968 pour le bassin de Marennes-Oléron, approuvé par arrêté ministériel 4314.P3 du 24 décembre 1968.
 - Arrêtés préfectoraux 241 du 6 décembre 1990 et 322.97 du 2 décembre 1997 pour le pertuis breton.
- Les périodes d'ouverture de la pêche sont décidées tous les ans après avis de l'Ifremer et du CRPME de Poitou-Charentes.

N.B: De nouveaux arrêtés sont en cours d'adoption pour 2003, modifiant légèrement les délimitations antérieures.

Conditions d'attribution:

- Exercer l'activité de pêche maritime et donc acquitter les taxes professionnelles dues au comité national, aux comités régionaux et locaux, ainsi que la cotisation professionnelle liée à l'activité de pêche des coquillages
- Avoir effectué les déclarations statistiques.

Caractéristiques du navire:

- Etre immatriculé auprès des quartiers des affaires maritimes de la Rochelle, les Sables d'Olonne, Marennes ou Oléron.
- Avoir une longueur hors-tout inférieure ou égale à 12 m
- Avoir une puissance de propulsion inférieure ou égale à 147 kw (200 Ch).

Caractéristiques des engins:

Coquilles

- La drague à dents des coquilles St jacques doit respecter les caractéristiques suivantes:
 - largeur maximale de la drague de 2 m, ne peut comporter plus de 20 dents et écartement entre chaque dent d'un bord interne de dent à l'autre ne doit pas être inférieur à 9 cm.
 - grément type est composé d'anneaux métalliques dont le diamètre minimal inférieur, aussi bien pour la partie inférieure ou tablier que pour la partie supérieure ou dos, est de 72 mm (augmentation à 92 mm en cours d'adoption).
 - le poids de la drague ne doit pas excéder 150 kg.
 - Limitation à 2 dragues par navire.

Pétoncles

- L'engin autorisé est la drague à couteaux ronds avec les caractéristiques suivantes:
 - la drague ne doit pas dépasser 1 m de coude à coude
 - maillage minimale de la drague avec un sac à lacet: 50 mm maille étirée et profondeur du sac de 60 cm maximum
 - Le sac ne peut comporter que 12 rangées d'anneaux avec un diamètre minimal de 42 mm pour chaque.
 - le poids de la drague ne doit pas dépasser 35 kg
 - Nombre de dragues limité à 2 par navires

Zones interdites:

- Zone délimitée pour le repeuplement de juvéniles de coquilles St jacques dans les pertuis breton et d'Antioche: par l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2003 pour une durée de 5 ans interdiction de pêche temporaire.
- Zone pour des essais de repeuplement de pétoncles: arrêtés 3897.P3 du 10 novembre 1977 et 452.P3 du 16 février 1978 interdiction de pêche temporaire (abrogation en cours).

ANNEXE 1 (suite)

Encadré 4: La licence civelle

Zones d'exercice:

- Pour la Sèvre Niortaise: de l'embouchure dans le prolongement du trait de côte à la limite de salure des eaux (écluse du carreau d'or à Marans)
- Pour la Charente: de la limite transversale de la mer (alignement centre de la tour du feu aval de la rive gauche avec centre du fort de la pointe) à la limite de salure des eaux (carillon, confluent de la Boutonne)
- Pour les autres cours d'eau: de l'embouchure dans le prolongement du trait de côte à la limite de salure des eaux ou, lorsque cette dernière n'est pas définie, au premier obstacle de navigation.

Ouverture:

Du 15/11 au 15/04 inclus pour les professionnels dans tout le département des Charente maritime

Du 15/11 au 31/03 pour les professionnels utilisant le pibalour

Du 15/11 au 15/03 inclus pour les amateurs de L'Houmeau jusqu'à la limite du département de la Vendée, ainsi que sur l'île de Ré

Du 01/12 au 15/04 pour les amateurs de la Rochelle jusqu'à la limite du département de la Gironde, ainsi que sur l'île d'Oléron

Fermeture du samedi 18 h au lundi 6 h à partir du 01/03 dans tout le département.

Conditions d'attribution:

- Justifier d'au moins 36 mois de navigation à la pêche, ou 24 mois pour les capacitaires pêche, quelques soient les fonctions exercées.
- Détenir les brevets de commandements requis et avoir pratiqué la pêche au moins 9 mois au cours de l'année
- Exercer l'activité de pêche maritime
- Avoir effectué les déclarations statistiques

Caractéristiques du navire:

- Tonnage égal ou inférieur à 10 tjb et d'une longueur hors tout égale ou inférieure à 12 m.
- Equipé d'un moteur ne pouvant en aucun cas développer une puissance maximale supérieure à 150 Ch (110 kw), mesurée en service continu. La dite puissance devra être ramenée à 100 Ch (73 kW) pour la pêche de la civelle notamment.

Caractéristiques des engins:

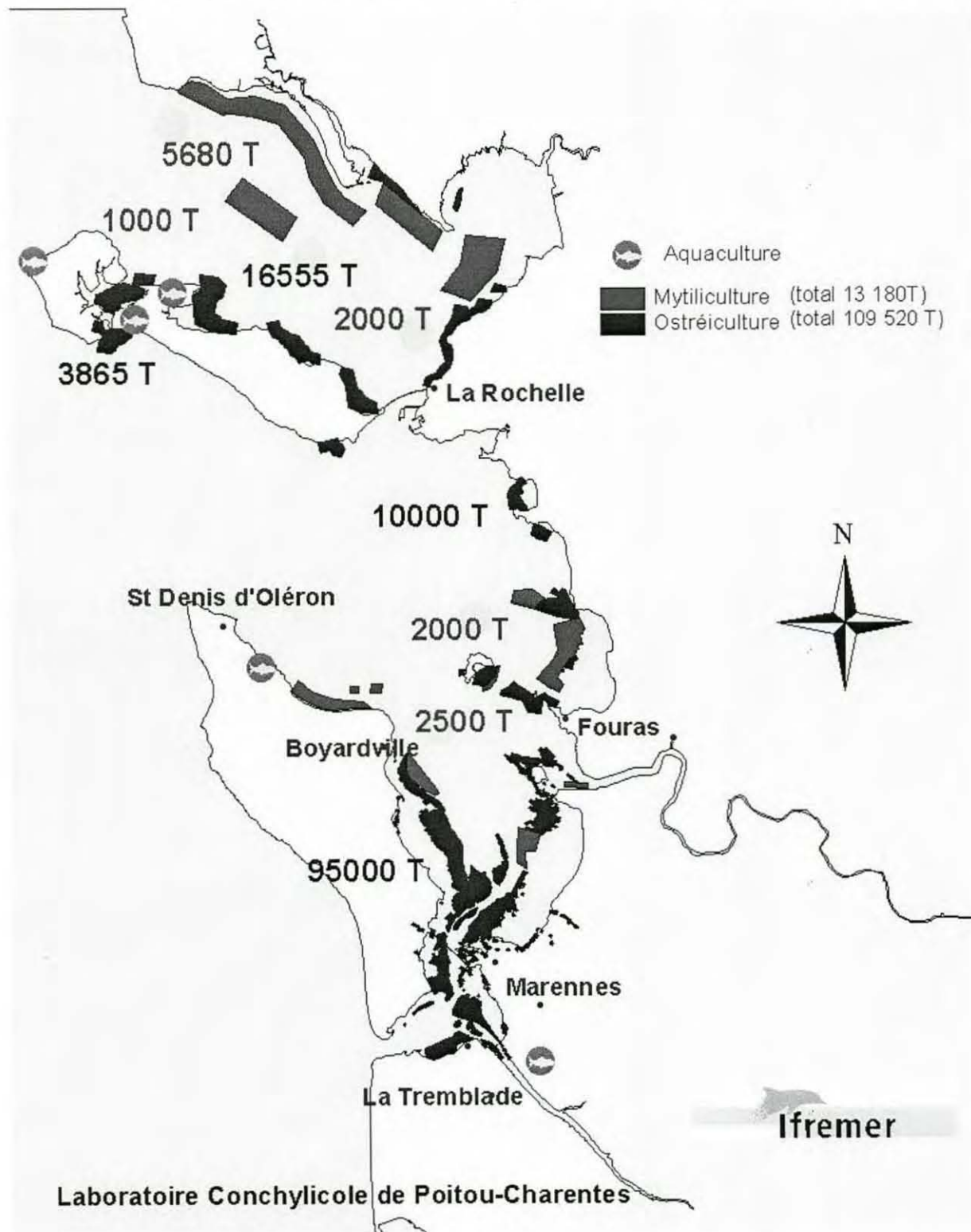
- L'engin autorisé est le grand tamis de 1.20 m de diamètre et 1.30 m de profondeur au plus (à raison de 2 par navires).
- Le pibalour, engin de 7m², est permis en Charente, Seudre et Gironde, sous réserve de détenir une autorisation délivrée par les affaires maritimes. Le moteur du navire ne doit pas dépasser 44 kW (60 Ch) maximum, éventuellement après bridage.

Zone de pêche interdite:

- Pêche interdite dans les réserves (Sèvre Niortaise et Charente)
- Pêche interdite à moins de 50 m d'un barrage.

ANNEXE 2

Conchyliculture des Pertuis Charentais (données 1995)



ANNEXE 3

Liste des ports d'attache des bateaux de petite pêche des pertuis charentais.

Port	Code utilisé	Nombre de bateaux
La Rochelle, Chef de baie	PXLR	52
Les sables d'Olonnes	PXLS	13
La tremblade	PDMN	11
L'Eguille	PSMN	8
Bourcefranc, Le Chapus	PBMN	21
La flotte en Ré	PCLR	0, il n'y a plus de bateau de pêche dans ce port
La Cotinière	PKMN	25
Charron, Le pavé	PARL	3
Port des barques	PAMN	7
L'Aiguillon sur mer	PBLS	21
Ars en Ré	PELR	3
Charron, Corps de garde	PJLR	7
Boyardville	PJMN	10
Le Douhet	PRMN	2
Port du Plomb	PBLR	1
Fouras, port sud	PGLR	2
Le château d'Oléron	PIMN	3
Saint martin de ré	PDLR	7
Royan	PEMN	7
Saint Trojan	PHMN	1
Mornac sur Seudre	PCMN	1
Brouage	PQMN	1
Fouras, port Nord	PMLR	1
Les boucholeurs	PLLR	2

ANNEXE 4

Les licences détenues par la flottille de petite pêche des pertuis charentais

Type de licence	Nombre
Chalut proprement dit (50mm + 20mm anguilles + crevettes)	87
Chalut 50mm + 20mm appât	2
Chalut 50 mm+ 20 mm anguilles	17
Chalut 50 mm	2
Chalut autorisation appât	34
Chalut crevette	27
Filet	105
Pétoncles	127
Coquilles Saint-Jacques	119
Moules	18
Crustacés	30
Lançons	17
Civelles	145

ANNEXE 5

Complément d'information:

Région de naissance des marins des pertuis et changement de pratique au sein de la flottille

Tableau 1 - Région de naissance des marins de petite pêche des pertuis charentais.

Région	Proportion de marins (%)
Poitou-Charente	74.8
Pays de la Loire	15.9
Aquitaine	0.96
Centre	0.9
Bretagne	0.9
Il de France	3.4
Picardie	0.5
Rhône Alpes	0.5
Champagne	0.5
Haute-Normandie	0.9
Etranger	0.9

Tableau 2 - Les changements de pratique dans la flottille de petite pêche des pertuis entre 1998 et 2002 (27 au total).

	LR	LS	MN	IO	Total
Chalut à filet/dormants	1	/	1	1	3
Chalut à mixte	/	1	1	7	9
Filet/dormants à chalut	5	/	3	2	10
Filet/Dormants à mixte	1	/	1	1	3
Dragueur à chalut	/	/	1	/	1
Dragueur à dormant/filet	2	/	/	/	2

ANNEXE 6

Le principe de l'approche globale: la spirale méthodologique

La démarche à suivre d'après Bonneville et al. (1989) est composée de différentes phases qui consistent à:

- ENTRER dans la connaissance de l'exploitation
- COLLECTER une information homogène et fiable sur l'exploitation
- TRAITER l'information recueillie, c'est à dire en extraire l'essentiel, la mettre en forme, la synthétiser, en hiérarchiser les éléments
- MODELISER le fonctionnement de l'exploitation, c'est à dire se servir des informations traitées pour construire un schéma de fonctionnement de l'exploitation aboutissant à un diagnostic et à la mise en évidence de points sensibles
- VALIDER, par restitution, le modèle en confrontant le schéma de fonctionnement aux points de vue de l'agriculteur et de sa famille;
- APPROFONDIR par l'analyse fine des points sensibles la connaissance du fonctionnement de l'exploitation

ANNEXE 7 GUIDE D'ENTRETIEN

Comment et dans quelles mesures les pêcheurs des pertuis Charentais peuvent modifier leurs pratiques face à des modifications des zones et autorisations de pêche? Quelles sont leurs potentialités d'évolution?

Remarque: Les questions ne sont qu'une aide mémoire et constituent les points à aborder avec le pêcheur.

But des entretiens: obtenir des informations sur les systèmes de captures, de production, d'exploitation en considérant l'unité de pêche comme un système famille-exploitation et de comprendre les conditions d'évolution.

A remplir au préalable

Enquêteur: Stéphanie Tachaires	Remarques
Date de la visite:	Lieu d'enquête:
Nom du bateau:	N° immatriculation:
Quartier immatriculation: LR/LS/MN/IO	Port d'attache:
Coque: 1- plastique / 2- bois / 3- aluminium / 4- autres	Longueur:
Jauge:	Puissance:
Métiers: 1- chalut / 2- filet et engins fixes / 3- mixte	Licences:

1^{ère} partie:

1) Histoire, famille et environnement:

1.1 Patron:

Etat civil: nom, prénom, âge...

Quand et comment êtes-vous devenu pêcheur?

Quelle est votre formation? Lycée maritime? Formation adulte?

A quelle date avez-vous acheté votre bateau?

Etes-vous patron de votre bateau? Oui/Non

Possédez-vous d'autres unités de pêche? Oui/Non Si oui: lesquels?

Avez-vous travaillé sur d'autres bateaux? Oui/Non

Si oui: Quand?

Sur quels bateaux?

Métiers pratiqués? 1- chalut / 2- filet + engins fixes / 3- mixte

Avez-vous possédez d'autres bateaux?

Exercez-vous une autre activité en dehors de la pêche? Oui/ Non

Si oui:

– conchyliculture

– autres, laquelle?

Quelles ont été selon vous les meilleures années de la pêche dans les pertuis?

Avec quel type d'engin de pêche et sur quelles espèces a-t-on obtenu ces bons résultats?
(Etablir une relation entre ces bonnes années et le changement de métier)

1.2 Famille:

Marié? Oui/non

Nombre d'enfants et âge?

Si enfant, que font-ils comme étude? (important pour succession)

Travaillent-t-ils dans la pêche?

Femme et enfants participent-ils à votre pêche? Oui/Non Si oui: - à bord
- commercialisation

Votre femme a-t-elle une activité en dehors de la pêche? Oui/Non
Si oui, que fait-elle?

Relations familiales en rapport avec l'activité de pêche:

Famille	Pratiquent la pêche	Dans Pertuis	Même port	Echange d'information	Aide pour le travail
Parents proches (père, frères, oncle, cousins)	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Jamais/parfois/souvent Utilité: peu, assez, très	Jamais/parfois/souvent Utilité: peu, assez, très
Parents éloignés	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Jamais/parfois/souvent Utilité: peu, assez, très	Jamais/parfois/souvent Utilité: peu, assez, très

Avez-vous des parents qui pratiquent la conchyliculture? Oui/Non

1.3 Environnement social et portuaire:

Depuis combien d'années êtes-vous dans le même port d'attache?

Avez-vous une collaboration avec d'autres patrons? Oui/Non
Si oui: - du même port? Oui/Non Combien?
- d'autres ports? Oui/Non Lesquels? Combien?

Echangez-vous des informations avec d'autres personnes?

Participez-vous au comité local des pêches?
- élus? Oui/Non
- participation aux réunions?
- Informations obtenues après réunions par bouche à oreille?

Appartenez-vous à d'autres organisations professionnelles?

Faites-vous partie d'une coopérative? Oui/Non Si oui: - gestion
 - avitaillement

Quelles sont vos relations avec les Affaires Maritimes?

2) Système de captures et de production:

2.1 Le bateau:

Quelle est la puissance réelle de votre bateau?

Date d'achat du moteur?

Nombre d'heures moteurs?

2.2 Calendrier d'activités:

Quel est le métier principal exercé?

Nombre d'heures de travail par an? (estimation du temps de travail à terre)

Nombre d'heures de mer par an?

Saisons	Engins	Espèces cibles	Zones (présenter carte)	Depuis quand? Nbre sorties /mois	Raisons de ces choix

Avez-vous déjà changer de métier principal?

 Si oui: - quand?

 - pourquoi?

Conséquences à approfondir en 2^{ème} partie

Etes-vous satisfait de votre métier principal?

- pénibilité
- risque d'accident
- sécurité du résultat économique
- possibilité de coups
- horaires
- frais
- autres

Si chalut: vous sentez-vous mieux représenter que les autres métiers?

 Est-ce plus facile pour obtenir d'autres licences (civelle, pétoncle, coquille)?

Etes-vous contraints dans vos choix de métier par le risque de perte de la licence en cas d'arrêt d'usage de cet engin?

Qu'est-ce que cela changerait pour vous s'il y avait des modifications de zones de pêche autorisées?

Si la ressource en civelle diminuait (dégradation de rivières...), changement de législation dans la pêche à la civelle, qu'est-ce que cela impliquerait pour vous?

2.3 Main d'œuvre:

Combien d'hommes avez-vous à bord?

Variations dans l'année?

2^{ème} partie:

1) Commercialisation:

Mode	Espèces et fréquence	Pourquoi ce mode?
Criée		
Mareyeur		
Restaurateur		
Poissonnier		
Vente directe poissonnerie		
Vente directe marché		
Vente sur le quai		

Avez-vous changer de mode de commercialisation au cours des 10 dernières années?
(à mettre en relation avec le changement de métier)

2) Economie, gestion:

But: évaluer l'état de santé de l'entreprise et voir ses capacités d'évolution à travers ses potentialités d'investissements.

2.1 Généralités:

Les comptes bancaires de l'exploitation et de la famille sont-ils distincts?

Tenez-vous une comptabilité? Oui/Non Si oui: qui la tient?

- vous
- votre femme
- autres:

A combien estimez-vous le prix de votre bateaux et pour combien est-il assuré?

Quel est la part des licences dans ce prix?

Quels sont les appareils électroniques embarqués et leurs prix d'achat?

-
-
-
-

Evaluation des coûts de production de chaque type d'engin:

Evaluation des coûts de passage d'un engin à l'autre (filet à chalut et chalut à filet pour ceux ayant changé de techniques):

2.2 Etude des flux monétaires:

But: - évaluer l'état de santé financier (taux de couverture, part des différentes ressources dans le total des entrées)
- évaluer la rentabilité de l'activité (calcul du surplus monétaire, calcul du revenu disponible)

• Flux entrants sur 1 année

Quel est le montant de votre chiffre d'affaire sur l'année?

Contribution en % des différents métiers au CA?

Quel est le CA moyen par marée (hors civelle)? CA moyen par marée pour la civelle?

Quel est le montant des nouveaux emprunts de l'année? Avez-vous fait des emprunts sur les années récentes?

Avez-vous d'autres ressources monétaires? - virement compte familiale
- crédits d'impôts
- autres activités
- décapitalisation
- divers

• Flux sortants sur 1 année

Remarque: Si les chiffres ne sont pas donnés, demander le pourcentage de chiffre d'affaire que cela représente.

Quelles sont les dépenses courantes de l'exploitation?

Annuités d'emprunts de l'entreprise et de la famille?

Remboursement prêt à court terme?

Investissements nouveaux de l'année?

A quel régime de fiscalité êtes-vous? - forfait
- réel
- autre...

Réalisez-vous une épargne? Montant?

Quelles sont vos capacités d'autofinancement? Jusqu'à quelle somme pourriez-vous investir pour un nouvel engin... si opportunités sans avoir recours à l'emprunt?

Si vous changiez de technique (chalut à filet ou inverse), combien pourriez-vous mettre? Ou si vous changiez de moteur (s'appuyer toujours sur un exemple)?

Montant des prélèvements privés?

Jusqu'à quel montant pourriez-vous satisfaire les besoins et envies accessoires de la famille?

Pensez-vous pouvoir augmenter vos remboursements? (par tranche de 1000 F = 150 euros)

Comment se passe la rémunération patron / équipage?

La pêche représente-t-elle plus de 80% du revenu total du ménage?

Limitez-vous les dépenses et emprunts pour l'entreprise afin de pouvoir satisfaire les besoins du ménage?

En cas de coups durs: comment vous débrouillez vous?

- diminution investissement
- augmentation du nombre d'heures de mer
- changement dans le mode de commercialisation
- diminution des dépenses pour la famille
- autres

Si changement de pratique avant enquête:

Quelles ont été les conséquences économiques?

- hausse du CA
- baisse du CA
- pas de changement

Quelles ont été les conséquences pour le travail?

- * volume de travail: - +
--
- pas de changement
- * pénibilité risque: - +
--
- pas de changement
- * changement des zones de pêche? Oui/Non

Si pas de changement de pratique avant enquête:

Voulez-vous changer de pratiques de pêche? Oui/ Non

Pourquoi?

OUI	NON
+ rentabilité économique	Trop lourd en investissement
- de travail	+ de travail
- pénibilité/risque	+ pénibilité risque
autres	autres

3^{ème} partie: Avenir, projets discussion

Projet individuel:

Quels sont vos projets structuraux et de production?

- 1- changement de technique (approfondir et compléter partie 2 si besoin est)
- 2- volonté d'intensifier ou désintensifier la pêche:
 - capital
 - travail
- 3- Avez-vous un successeur potentiel? Oui/Non
Si oui: famille/autres?

Avez-vous des projets de modification de la commercialisation de vos produits?

Autres projets?

Projet collectif:

Y a-t-il des projets au niveau du port? Participation?

Souhaitez-vous vous associer avec d'autres pêcheurs?

- pour la sécurité en mer
- pour la commercialisation
- pour la pêche
- autres

Discussion sur l'évolution de la pêche dans les Pertuis:

Comment voyez-vous le projet des huîtres en eaux profondes?

Allez-vous pêcher près des filières à moules?

Cette implantation est-elle une réelle gêne?

Si oui, comment cela aurait-il pu se faire pour que ce soit moins gênant? (passage plus large...)

Etes-vous au courant et que pensez-vous du projet d'ensemencement en coquille Saint-Jacques?

Etes-vous prêt à respecter l'interdiction de cette zone le temps de la pousse?

Jusqu'à quel point êtes-vous impliqués dans ce projet?

Conséquences de perte d'une zone de pêche?

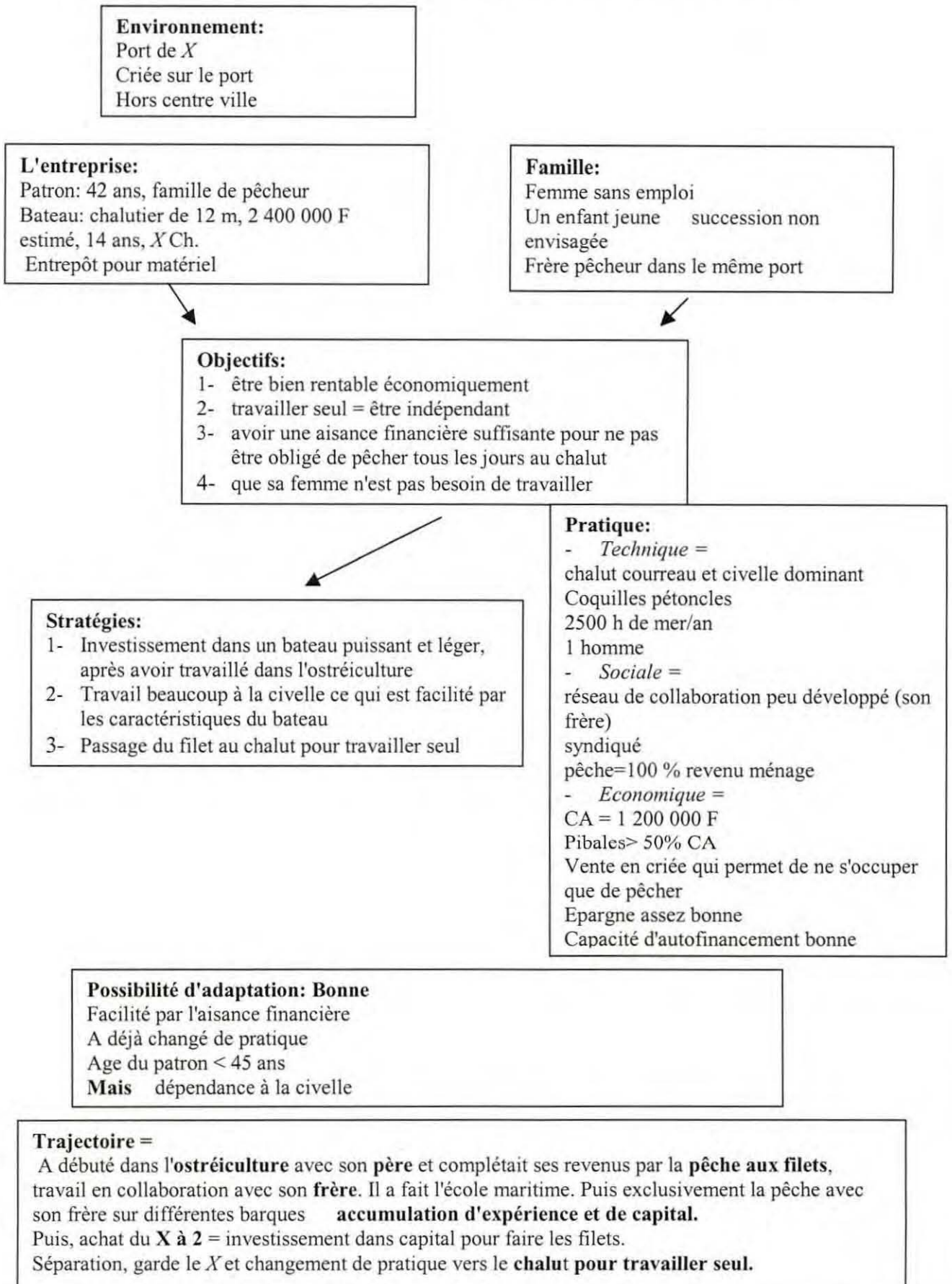
Qu'est-ce que cela impliquerait pour vous le passage de maillage de 50 à 70 mm?

Votre sentiment, votre vision sur l'avenir?

Perspectives d'évolution selon vous?

ANNEXE 8

Un exemple de schéma de logique de fonctionnement



ANNEXE 9
Complément enquête changement de techniques

Nom du bateau:	Port d'attache:
Immatriculation:	Patron:
Date et lieu de rencontre:	Enquête: N°

Type du changement de technique:

Les raisons du changement:

Pourquoi avez-vous changé de technique?

Cela a-t-il eu un rapport avec l'état et la disponibilité de la ressource?

Aviez-vous déjà pratiqué cette technique?

Si oui, dans quelle condition aviez-vous pratiqué cette technique?

L'économie du changement:

Quelles ont été les conséquences économiques?

- sur le CA:
- sur les dépenses en matériel:
- sur les dépenses en carburant:
- sur votre salaire:

Comment avez-vous financé le changement de technique?

- prêt (pour quel pourcentage), quelle a été la part d'autofinancement
- autofinancement total, comment cela a-t-il pu se faire? Bonne saison de civelle?
Autre?
- Autre

Le bateau a-t-il dû être arrêté pour les travaux? Oui/non

Si oui, combien de temps?

Cela a-t-il été gênant pour le résultat économique de l'année?

La main d'œuvre à bord a-t-elle changé avec l'arrivée de la nouvelle pratique?

Les conséquences pour l'organisation du travail:

Avez-vous changer vos heures de travail?

Dans quelle proportion répartissez-vous les différents métiers pratiqués et qu'à changer le changement de technique dans cette répartition?

Le nombre et la durée des sorties a-t-il été modifié? Oui/ Non
Si oui, dans quelle mesure?

Volume de travail: - +
- -
- pas de changement

Pénibilité : - +
- -
- pas de changement

Prenez-vous plus ou moins de risque avec ce changement?

Les zones de pêche ont-elles été beaucoup changées?

Avez-vous pris du temps avant de trouver les bonnes zones pour l'utilisation de cette nouvelle technique?

Cela a-t-il été une contrainte?

Comment vous êtes-vous débrouillé?

ANNEXE 10

Abréviations et définitions

Abréviations:

CA: Chiffre d'Affaires

CCI: Chambre de Commerce et d'Industrie

CNPMEM: Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

CRPMEM: Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

CLPMEM : Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

CPP : Conchyliculture Petite Pêche

CRTS : Centre Régional de Traitement des Statistiques des Pêches Maritimes

DDAM: Direction Départementale des Affaires Maritimes

IFREMER: Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

INRA-SAD : Institut National de Recherche Agronomique, Département Systèmes Agraires et Développement

IRQUA: Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire

OP : Organisations de producteurs

PME : Permis de Mise en Exploitation

POP : Programme d'Orientation Pluriannuel

PP : Petite Pêche

SIH : Système d'Information Halieutique

SRC: Section Régionale Conchylicole

TJB : Tonneau de Jauge Brute

Définitions:

Métier: Le métier est désigné en halieutique comme l'association d'un engin de pêche, d'une espèce cible et d'un secteur de pêche particulier.

Enquêtes "compréhensives": Ce terme est utilisé en socio-économie pour désigner des enquêtes cherchant à comprendre les logiques de fonctionnement des entreprises.

Trajectoire: La trajectoire d'une entreprise de pêche reprend son évolution: l'histoire du patron, son entrée dans le métier, sa carrière et les faits marquants de son activité (changement de technique, de bateau...).